VENDREDI 19 MAI 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1732
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

RENCONTREZ TOUS LES EXPERTS UTILES À VOTRE PROJET le 25 mai à Auxerre
LES CAFÉS DE L'INSTALLATION ET DE LA TRANSMISSION AGRICOLE by CHAMPAGNE BOURGOGNE
Inscrivez-vous en flashant ce code
05/2023 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne - Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage d'assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Identifiant unique CITEO : FR234345_03JPGG.

Eau et agriculture, vrai sujet de réflexion



Alors que des questions se posent sur la ressource en eau, l'initiative du député nivernais Patrice Perrot interpelle : à la tête d'une délégation de parlementaires, il s'est penché, dans le cadre de la réalisation d'un rapport qui sera rendu le 20 juin, sur les usages de l'eau en fonction des secteurs économiques qui en dépendent. L'agriculture figure au premier plan de ces préoccupations. La délégation s'est rendue dans un Gaec du sud de la Nièvre pour se faire une idée précise. En parallèle, les réflexions sur des usages renouvelés de l'eau avancent. *Pages 03 et 05*

Encarts : Dépliant Lely Center (sur certains cantons) ; dépliant Salon de l'herbe.



Annick Conté

ACTUALITÉ P. 04

Santé animale // Une enquête révélatrice



PRODUCTIONS P.12

Limousine // La race tire son épingle du jeu en Bourgogne Franche-Comté

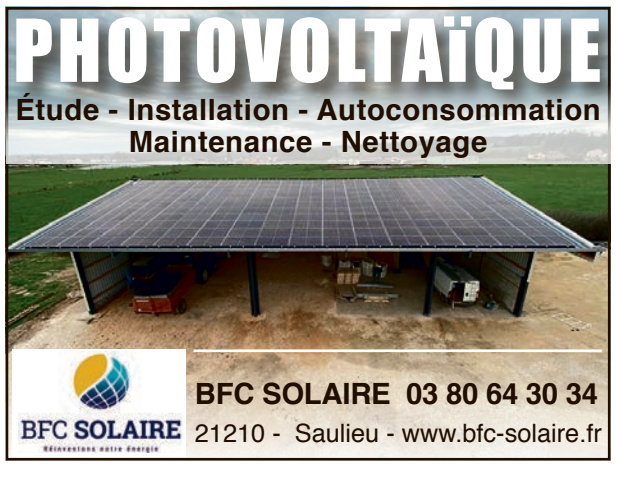


Capture décran France 2

RURALITÉ P.20

Ressources en eau // Ça s'active dans le Châtillonnais !





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 SANTÉ ANIMALE : UNE ENQUÊTE RÉVÉLATRICE

.05 EAU : DES PARLEMENTAIRES FACE AUX RÉALITÉ DES BESOINS AGRICOLES

.06 VITICULTURE ET GRANDES CULTURES : OPTIMISER CHAQUE INTERVENTION

.07 DOSSIER LOUP : OÙ EN EST-ON DANS L'YONNE ?

.08 CHAMBRE D'AGRICULTURE : LA VOLONTÉ DE VOIR SE DÉVELOPPER LE DON ALIMENTAIRE

.09 ABATTOIR DE COSNE : DE GRANDES ATTENTES

.10 SERVICE DE REMPLACEMENT DE LA NIÈVRE : DES PISTES POUR ÉVOLUER

ACTUALITÉ // RÉGION

.11 SYNDICALISME : DES RÉPONSES ATTENDUES SUR PLUSIEURS DOSSIERS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.12 HERD-BOOK LIMOUSIN : LA RACE TIRE SON ÉPINGLE DU JEU EN BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

.13 ÉLEVAGE LAITIER : MIEUX VAUT TARD QUE JAMAIS

PRODUCTIONS // CULTURES

.14 COLLOQUE OCP : LE CHAMP DES POSSIBLES DU DÉSHERBAGE

PRODUCTIONS // VIGNE

.15 CONCOURS NATIONAL : ON NE BADINE PAS AVEC LES CRÉMANTS DE BOURGOGNE !

RURALITÉ // TERRITOIRES

.16 ENTREPRISE SIRUGUE : UNE BIEN BELLE JOURNÉE

.17 AGRI 89 : LE NÉGOCE A FÊTÉ SES 30 ANS

.18 FORMATIONS : À LA RENTRÉE, LAISSEZ-VOUS TENTER

.19 LEGTA DU MORVAN : DES MOIS BIEN REMPLIS

RURALITÉ // ENVIRONNEMENT

.20 RESSOURCES EN EAU : ÇA S'ACTIVE DANS LE CHÂTILLONNAIS !

SERVICES

.21 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 **PETITES ANNONCES**

.26 **ANNONCES LÉGALES**

.30 **ÉQUIPEMENT**

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 COCOLODGE : UNE SOLUTION CLÉ EN MAIN POUR L'AGRITOURISME

.32 UN NOUVEAU PASTORALISME : JOHAN NUSBAUMER ET SA CABANE MOBILE ACCOMPAGNENT LA TRANSHUMANCE



// LE DESSIN

// EN BREF

Phytos Une mission parlementaire pour évaluer la séparation vente/conseil d'ici juillet

Une mission parlementaire concernant le bilan de la séparation de la vente et du conseil en matière de produits phytopharmaceutiques a débuté le 10 mai, a confié le député de la Manche Stéphane Travert. Il mènera cette mission aux côtés de Dominique Potier, député de Meurthe-et-Moselle. Tous deux devraient rendre le bilan de leur travail *« avant le 14 juillet »*, après la tenue d'auditions auprès de *« centrales syndicales, de coopératives ou encore d'associations environnementales »* dès la fin du mois de mai. Il s'agira notamment d'évaluer *« si cela a permis ou non de diminuer l'utilisation de produits phytosanitaires »*, précise Stéphane Travert. Pour rappel, ce dernier avait mis en place l'ordonnance sur la séparation de la vente et du conseil de produits phytosanitaires dans le cadre de la loi Égalim du 30 octobre 2018, lorsqu'il était ministre de l'Agriculture. Entrée officiellement en vigueur le 1er janvier 2021, cette mesure vise *« à prévenir tout risque de conflit d'intérêts qui pourrait résulter de la coexistence chez un même opérateur d'activités de conseil et de vente de produits phytosanitaires »*.

Normes environnementales Macron demande une *« pause réglementaire européenne »*

À l'occasion de la présentation de sa stratégie pour *« accélérer »* la *« réindustrialisation »* de la France, Emmanuel Macron a appelé le 11 mai à *« une pause réglementaire européenne »* en matière de normes environnementales, estimant que l'Union européenne avait fait *« plus que tous les voisins »* et qu'elle avait désormais *« besoin de stabilité »*. *« On est devant, en termes réglementaires, les Américains, les Chinois ou toute autre puissance au monde. On s'est donné des objectifs 2030, 2050, pour décarboner, réduire les phytos, et cetera »*, a estimé le chef de l'État lors de la présentation de sa stratégie pour accélérer la réindustrialisation de la France. *« Maintenant il faut qu'on exécute. Il ne faut pas qu'on fasse de nouveaux changements de règles, parce qu'on va perdre tous les acteurs »*, a-t-il encore plaidé. Sinon, le *« risque »* est *« d'être les mieux-disants en termes de réglementation et les moins-disants en termes de financement »*. Face aux commentaires de l'opposition de gauche, l'Élysée a insisté sur le fait qu'Emmanuel Macron n'avait demandé ni une suspension, ni un moratoire et encore moins une abrogation *« des normes actuelles en cours de discussion »*. *« Le Président ne parle pas de suspension mais d'exécuter les décisions déjà prises avant de faire de nouveaux changements »*, a-t-on précisé de même source. *« Les décisions déjà prises constituent ce qu'il y a de plus ambitieux au monde à ce jour »*, a-t-on ajouté. *« Il a affirmé qu'il fallait surtout que ces normes soient déjà appliquées de manière homogène en Europe »*.

Lait Le secteur *« n'est pas concerné par les renégociations »*

Le lait *« n'est pas concerné par les renégociations »* entre les industriels et les distributeurs, précise le ministère de l'Économie, à l'issue de la réunion entre Bruno Le Maire et les distributeurs le 11 mai. Le président de la FNPL (FNSEA, producteurs de lait) Thierry Roquefeuil a vivement réagi, le 10 mai sur l'antenne de BFM TV, à des propos tenus plus tôt dans la journée par le président du comité stratégique des centres Leclerc, Michel-Édouard Leclerc. Ce dernier expliquait vouloir *« faire le tour de l'Europe pour aller chercher ce [qu'il y a] de moins cher »* et demandait que la loi française les y *« autorise »*, sans toutefois citer explicitement le lait. *« Si Michel-Édouard Leclerc est prêt à aller chercher du lait dans d'autres pays pour avoir du lait moins cher – il faudrait déjà qu'il en trouve – cela voudrait dire qu'il déclare la guerre aux producteurs de lait français »*, s'indigne Thierry Roquefeuil.

// EN IMAGE

Biodiversité Les vignerons de Saint-Bris-le-Vineux ont installé leurs gîtes à chauve-souris dans les vignes

Le vendredi 28 avril, huit gîtes à chauve-souris ont été installés sur trois secteurs des vignes de Saint-Bris-le-Vineux, par le groupe de vignerons du village, anciennement groupe 30 000 VIDA (vignerons biodiversité Auxerrois). Ceci dans le but de favoriser la biodiversité fonctionnelle dans les vignes. Ces gîtes à chauve-souris ont été posés dans des arbres, en lien avec le diagnostic de la LPO BFC-Yonne réalisé en 2021.

Cela fait suite à un premier événement qui avait eu lieu le vendredi 31 mars où les vignerons s'étaient rendus à l'école maternelle et primaire du village, pour construire, avec les enfants, des nichoirs à oiseaux et des gîtes à chauve-souris. Ces derniers avaient été installés dans la cour de l'école ainsi qu'aux abords de l'établissement. Le groupe ne compte pas s'arrêter là et souhaite installer d'autres abris pour ces animaux par la suite.

Christopher Levé



Photo : Chambre d'agriculture de l'Yonne

Olivier Félix, maire de Saint-Bris-le-Vineux et membre du groupe de vignerons du village, a participé à l'installation des gîtes à chauve-souris dans les vignes

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// HYDROGÉOLOGIE

Réalimenter, réutiliser : des pistes pour l'eau

Alexandre Duzan, hydrogéologue de formation et expert ressources en eau chez Suez, évoque ce qui existe en matière de réalimentation de nappes ainsi que de réutilisation des eaux usées traitées. Deux types de projets encore rares sur le territoire métropolitain. Les verrous ne sont ni technologiques, ni réglementaires mais plutôt politiques et idéologiques.



Pxhere

Les restrictions d'usage de l'eau poussent à imaginer de nouvelles manières d'utiliser cette ressource.

En France, les deux tiers de l'eau potable qui alimente les consommateurs proviennent des eaux souterraines. Le tiers restant est issu des eaux de surface. Ces réservoirs forment, à eux deux, ce que l'on appelle les « eaux conventionnelles ». Au vu des bouleversements climatiques actuels et de la baisse accrue de la disponibilité de la ressource en eau, deux options apparaissent. D'une part, le stockage des eaux de surface (à moindre impact sur les milieux) et d'autre part, l'utilisation des eaux non conventionnelles. Tout cela dans une dynamique de préservation de la ressource. Le stockage de l'eau pluviale qui tombe en excès, en hiver, est pratiqué depuis des siècles. *« Récupérer les eaux de surface, en respectant les débits minimums biologiques […] tout cela est compatible »*, introduit Alexandre Duzan expert des ressources en eau chez Suez. Il faut surtout bien connaître *« la réalité du projet dans l'impact net »*, explique-t-il. Cela permet une meilleure vulgarisation auprès des acteurs d'un territoire, en passant aussi par l'enquête publique et l'instruction des dossiers auprès des services de l'État. La Saône-et-Loire est loin d'être le territoire le plus en tension autour de l'eau. Néanmoins, il s'agit d'une zone ayant toujours connu l'abondance et aujourd'hui, les situations de stress hydrique deviennent de plus en plus fréquentes. Se déshabituer à cette abondance et faire face à de nouvelles contraintes peut être encore plus difficile. Sur tout l'axe de la Saône, les sols sont alluvionnaires. Grâce aux hautes eaux, les nappes souterraines se rechargent vite. À condition qu'il pleuve assez l'hiver, ce qui n'a pas été le cas cette année. Le territoire a connu une sécheresse hivernale sans précédent. Cet été, les basses eaux des rivières seront, par conséquent, à leur tour, peu réalimentées par la ressource souterraine.

Plusieurs dispositifs possibles

La réalimentation des nappes, aussi appelée « recharge maîtrisée des aquifères » par le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), consiste à introduire volontairement et de manière maîtrisée, de l'eau dans une nappe phréatique, afin d'augmenter sa recharge naturelle. *« On observe la nature et on propose des industrialisations de sites, en respectant le cycle de l'eau et les milieux naturels »*, développe Alexandre Duzan. Une fois réinjectée dans la nappe, l'eau se déplace très lentement. Plusieurs types de dispositifs sont possibles, suivant les caractéristiques hydrogéologiques du terrain et l'ampleur du projet. L'usage final de la ressource réalimentée conditionne les besoins éventuels en pré et post-traitements. Légalement, en France, la recharge via des eaux de surface est autorisée. Par contre, la réinjection d'eaux usées traitées ne l'est pas. Même si les récentes annonces gouvernementales (Plan eau) laissent envisager de nouvelles perspectives dans le domaine. Qu'est-ce qui différencie recharge directe et indirecte ? Dans le premier cas, l'eau est directement réinjectée dans l'aquifère via un forage. Tandis que la recharge indirecte requiert l'installation de surfaces d'infiltration (bassin, puits, galerie drainante…), permettant à l'eau de percoler jusqu'à l'aquifère libre. La durée pour réaliser un tel projet est, d'au minimum, deux ans. Une étude de faisabilité est d'ailleurs en cours, sur le secteur de la Métropole de Dijon. La réalimentation de nappes, technique encore peu répandue en France, est aussi utilisée dans les villes côtières, pour éviter les intrusions d'eau de mer au sein de la nappe d'eau douce. Sans cette recharge, l'eau saumâtre, chargée de sel, remonterait dans les captages d'eau potable.

Réutiliser des eaux usées

Les Eaux usées traitées (EUT) sont très peu réutilisées en France (moins de 1 %), contrairement à d'autres États. Pourtant, elles offrent de nombreuses perspectives d'usage : irrigation agricole, arrosage d'espaces verts, industrie… Le cadre réglementaire de l'irrigation est fixé par l'Europe. Ce dernier définit différentes classes. La classe A correspond à la meilleure qualité obtenue, D la dernière. Avec une eau traitée de classe B, par exemple, toutes les méthodes d'irrigation sont autorisées pour les cultures vivrières consommées crues, sans que la partie comestible n'entre en contact direct avec l'eau. Ce qu'il faut bien comprendre, c'est qu'aujourd'hui, *« on a tous les outils technologiques pour traiter n'importe quelle eau »*, souligne Alexandre Duzan. *« D'un point de vue technologique, les eaux usées peuvent être utilisées, après c'est un choix politique »*, poursuit-il. Au sein d'une station de traitement, les procédés de filtration se succèdent, devenant de plus en plus précis. Pour produire une eau de qualité, une étape est indispensable (via un filtre à sable ou des technologies plus poussées comme l'ultrafiltration), quel que soit le projet de Réutilisation des eaux usées (REUT). En France, seules des stations de traitement des eaux usées situées dans des collectivités littorales l'ont déjà mise en place pour améliorer la qualité des eaux de baignade. À la suite de ce traitement, une étape de désinfection (chlore et/ou UV) doit être ajoutée. Elle n'est, pour le moment, installée dans aucune station. Il faut au moins compter 18 à 24 mois pour un projet de REUT nécessitant l'installation d'un traitement complémentaire, ou la conception d'une nouvelle station. En Australie, à Adélaïde, les eaux usées traitées sont réutilisées pour irriguer toute l'aire horticole du nord de la ville. Exemple plus local : Clermont-Ferrand, où 750 ha de maraîchage sont irrigués par des eaux sortant d'une station d'épuration. Les irriguant sont actuellement dans le viseur des politiques publiques. D'où la nécessité de réfléchir sur le long terme, pour ne pas davantage cristalliser les tensions sociétales autour de l'eau et de l'agriculture. De prime abord coûteux, ces dispositifs s'amortissent réellement, d'autant plus au regard des prévisions climatiques. Pour qu'un projet naisse, porté par exemple par un groupe d'agriculteurs, il faut bien sûr qu'en amont, une étude d'opportunité ait été menée. *« C'est toujours la contrainte qui est motrice »*, déclare le représentant de Suez. Des pays n'ont, depuis des années, d'autre choix que de dessaler l'eau de mer. En cinquante ans, l'énergie requise pour dessaler un mètre cube d'eau de mer est passée de 10 kWh à 3. Cela rend le processus de plus en plus attractif. On discute ici seulement des progrès technologiques, et pas des potentiels impacts biologiques de certaines pratiques peu encadrées. Finalement, *« les approches sont extrêmement réductrices »*, regrette Alexandre Duzan. Même si la réglementation tend à évoluer, *« en France, on commence à peine les discussions sur la thématique des eaux usées traitées réinjectées »*, souligne-t-il.

Cédric Michelin



// SANTÉ ANIMALE

58 89

Une enquête révélatrice

Dans le cadre de l'Appel à manifestation d'intérêt (Ami) dans lequel cinq collectivités rurales de la Nièvre et de l'Yonne sont impliquées, et qui vise à lutter contre le risque de désert vétérinaire, une enquête de terrain a été réalisée.

Depuis 2022, une partie des départements de la Nièvre et de l'Yonne est engagée dans un Appel à manifestation d'intérêt (Ami) lancé par le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, les organisations professionnelles agricoles et vétérinaires, ainsi qu'un certain nombre de collectivités rurales. L'objectif est de lutter contre le manque de vétérinaires en zones très rurales qui fait peser une véritable menace sur la pérennité de certains élevages.

L'Ami avait pour but de réaliser des diagnostics sur la situation réelle des zones concernées et de mettre en place des plans d'actions territoriaux. L'initiative avait été expliquée au ministre de l'Agriculture, Marc Fesneau, lors de sa visite dans le nord de la Nièvre, au début du mois d'avril. Le diagnostic a donc été réalisé. Que révèle-t-il ? Rappelons que les zones concernées, dans la Nièvre et l'Yonne, sont le Morvan, la Bourgogne nivernaise, la Puisaye et le Jovinien et les cinq collectivités impliquées sont : la Communauté de communes du Jovinien, celle de Puisaye-Forterre, celle du Haut-Nivernais Val d'Yonne, celle de Tannay-Brinon-Corbigny et celle du Morvan-Sommets et Grands Lacs.



Crédit Annick Conté

La relation éleveurs-vétérinaire est aussi importante que la relation vétérinaire-territoire.

Une relation importante

Le diagnostic rappelle qu'on se trouve sur un territoire peu densément peuplé (21 habitants/km2). L'élevage de ruminants y est important avec la présence de 1 125 élevages pour un total de près de 177 000 animaux (bovins dans l'immense majorité, mais aussi ovins et caprins). Sur ce périmètre, on trouve 24 structures vétérinaires pour un total de 90 praticiens. Sur ces 24 structures, seuls 11 sont situées sur la zone des cinq communautés de communes. Les 13 autres sont dans un rayon de 20 kilomètres autour des territoires précités. L'enquête a été réalisée auprès de 53 exploitations agricoles, portant notamment sur la relation éleveur-vétérinaire. Le vétérinaire est perçu par les éleveurs comme un partenaire essentiel.

La confiance est importante dans la relation entretenue, au même titre que la dimension de conseil attendue. Toutefois, par nécessité économique et volonté de productivité, beaucoup d'éleveurs ont appris à devenir autonomes. Ils affirment réaliser eux-mêmes des actes tels que des vaccinations, hors celles qui sont réglementaires, des prélèvements biologiques ou encore des soins (antibiotiques, anti-inflammatoires…)

Les méthodes alternatives (ostéopathie et homéopathie) se développent également. L'enquête révèle que la piste d'un diplôme d'éleveur-infirmier permettant d'alléger la charge des cabinets vétérinaires apparaît une chose à développer pour la moitié des 53 éleveurs interrogés. L'allègement de cette charge de travail est une des pistes proposées pour lutter contre la désertification.

Structures et territoire

Certains pensent qu'il faudrait aussi imaginer de nouvelles organisations, calquées sur le modèle des Maisons médicales pour lutter contre le manque de médecins. Il faut gagner en attractivité pour attirer de jeunes praticiens : cela peut passer par des partenariats avec des écoles de vétérinaires, favoriser la féminisation du métier, s'appuyer sur des cabinets de taille plus importante permettant de mieux répartir la charge de travail. Les éleveurs ont en tout cas conscience des difficultés des vétérinaires et se montrent solidaires avec ces professionnels perçus comme des partenaires. Du côté des étudiants vétérinaires, ce qui apparaît prioritaire c'est la structure dans laquelle ils vont travailler, avant le territoire. Toutefois, ils recherchent aussi des territoires dotés de bons services et avec un potentiel d'emploi pour leur conjoint. Élément préoccupant : une structure vétérinaire sur deux envisage l'arrêt de la pratique rurale dans les 5 ans, en raison de difficultés de recrutement, d'éloignement géographique des élevages… L'activité rurale représente 37 % du chiffre d'affaires des structures vétérinaires dans l'Yonne, et 63 % pour celles de la Nièvre. Un vétérinaire sur trois pense arrêter la « rurale » dans les 5 à 10 ans, soit pour cause de départ en retraite, soit par épuisement et impact sur la santé ou la vie de famille. Au final, l'accélération du phénomène de désertification vétérinaire est avérée et plus accentuée sur le nord de la zone qu'au sud. On constate une inadéquation entre les attentes des jeunes vétérinaires et l'offre des territoires. Il faudra une action forte pour contrecarrer cette tendance négative.

Quatre axes stratégiques sont privilégiés pour y parvenir :

- améliorer la gestion des établissements de soins vétérinaires,
- développer et faire évoluer l'offre de services et le partenariat élevage-vétérinaire,
- faciliter la venue et le maintien des jeunes vétérinaires,
- organiser, coordonner et animer le territoire.

Berty Robert

// ÉCOLE VÉTÉRINAIRE

21

Dans l'attente des résultats

Plusieurs étudiants d'Olivier de Serres ont déjà passé des épreuves écrites. Les jeunes de la classe préparatoire ATS biologie en font partie.

Une classe du lycée agricole de Quetigny prépare aux concours « Agro-Véto ». Il s'agit de l'ATS biologie, qui regroupe 21 jeunes cette année. Après avoir *« cravaché »* depuis la rentrée dans plusieurs matières, notamment scientifiques, les étudiants viennent de passer les épreuves écrites du concours C. *« Nous nous sommes rendus les 3 et 4 mai dans les locaux de l'Institut Agro Dijon pour la biologie, la physique-chimie, le français et les maths »*, informe Annaëlle Grosset, habitante de Nuits-Saint-Georges. Cette jeune femme de 21 ans, petite-fille d'éleveurs laitiers en Bretagne, attend désormais les résultats avec impatience : *« les classements seront publiés le 2 juin, chacun de nous saura s'il est admissible ou non aux épreuves orales. Pour ma part, il est difficile de me prononcer… Il s'agit d'un concours et non d'un examen : l'objectif n'est pas d'avoir la moyenne, mais des notes plus élevées qu'un certain nombre d'étudiants pour être admissible ! »*. Annaëlle Grosset, titulaire d'un Bac scientifique et d'un BTS productions animales, souhaiterait entrer dans une école vétérinaire l'année prochaine : *« pour réaliser cet objectif, il faudra terminer parmi les 95 premières places du concours, sachant que nous sommes environ 300 étudiants inscrits en France, répartis dans douze classes préparatoires comme celle de Quetigny. Les épreuves orales sont programmées dans la semaine des 13 et 17 juin, elles se dérouleront à Paris avec de l'anglais, de la biologie et un entretien. En attendant les résultats des écrits, nous continuons à nous préparer comme si tout le monde allait passer ces oraux ! Nous remercions au passage nos professeurs, très investis dans notre classe prépa »*.

AG



Annaëlle Grosset, de Nuits-Saint-Georges, espère être admissible aux écoles vétérinaires.

// EAU

Des parlementaires face aux réalités des besoins agricoles

Réfléchir aux usages de l'eau et à l'impact économique des évolutions nécessaires à venir face aux menaces qui pèsent sur cette ressource : c'était tout l'objet du voyage en terre nivernaise que le député de la seconde circonscription du département, Patrice Perrot, a organisé, les 15 et 16 mai.



A gauche, Alain Renier et ses deux fils, Léo et Alexis, ont expliqué le caractère central de l'irrigation dans le développement économique de leurs structures agricoles.



Patrice Perrot (à droite) et les cinq députés qui l'accompagnaient sur ce voyage : René Pilato (Charente), Nicole Le Peih (Morbihan), Stéphane Vojetta (Français de l'étranger), Éric Martineau (Sarthe) et Frédéric Descrozaille (Val-de-Marne).

Au-delà de son mandat de député de la seconde circonscription de la Nièvre, Patrice Perrot est aussi rapporteur de la mission d'information sur la gestion de l'eau pour les activités économiques, lancée en novembre par la commission des Affaires économiques de l'Assemblée nationale. Les 15 et 16 mai, accompagné de cinq autres parlementaires (voir encadré) il a organisé un tour d'horizon des problématiques de gestion de l'eau dans plusieurs secteurs économiques : l'industrie, le tourisme, le nucléaire et, bien sûr, l'agriculture. *« Jusqu'à présent,* explique Patrice Perrot, *nous n'avions jamais eu d'approche de la gestion de l'eau sous l'aspect économique. Cela intervient dans un contexte d'engagements forts en termes de réindustrialisation, de souveraineté alimentaire, de relocalisation de certaines productions. J'ai voulu qu'on vienne dans le Sud nivernais parce que je sais qu'ici, il y a des modèles qui me paraissent vertueux. Concernant l'agriculture, le but est de nourrir la réflexion sur la manière dont on peut faire évoluer les modèles, et sur les investissements nécessaires ».*

Une exploitation en constante évolution

Pour illustrer le volet agricole, rendez-vous était donné, le 15 mai, au Gaec Renier, à Charrin. On est ici à quelques encablures du cours de la Loire, sur des sols plutôt sablonneux et l'exploitation agricole dans laquelle sont impliqués Alain Renier et ses deux fils, Alexis et Léo, dispose de forages et a recours à l'irrigation. En constante évolution depuis une trentaine d'années, ce Gaec se sécurise notamment sur les fourrages de qualité, grâce à l'irrigation. On y cultive du maïs sur 150 ha et une partie de ses terres est située en zone inondable. Alain Renier l'affirme sans ambages : il n'aurait pas pu développer sa structure de la même manière (voir encadré) sans le recours à l'irrigation depuis 1996. Impliqué dans l'élevage et l'engraissement de bovins charolais, l'agriculteur et ses deux fils commercialisent chaque année entre 450 et 500 bovins par le biais de Sicarev Coop, en filières Label Rouge, C'est qui le patron et Charolais de Bourgogne. À cela s'ajoute la vente en direct de 18 vaches par an. L'ensemble de la structure agricole familiale a connu d'importantes évolutions ces deux dernières années avec la mise en service de bâtiments photovoltaïques pour le stockage de fourrages et d'animaux en stabulation, l'installation d'un point de vente directe pour la viande mais aussi les légumes : la compagne d'un des fils d'Alain Renier s'est installée en maraîchage bio.

L'irrigation, élément central

Dans cet ensemble, l'irrigation tient une place centrale : *« c'est un moyen pour nous,* explique Alain Renier, *de sécuriser le système fourrager, afin d'assurer une alimentation régulière, de qualité et avec des coûts maîtrisés. Tout cela avec, en ligne de mire, un projet de développement de notre activité d'engraissement avec Sicarev Coop qui nous propose des contrats d'engraissement sécurisés sur 9 ans (3 ans renouvelables trois fois). Nous voulons développer l'irrigation avec pivot qui garantit une consommation d'énergie et d'eau plus faible que les enrouleurs, notamment parce que la pression de l'eau n'y est que de 1 bar, contre 7 à 8 bars avec enrouleurs ».*

Alain, Alexis et Léo Renier tentent ainsi de conjuguer performance économique, environnementale (assolement diversifié, cultures fixatrices d'azote, captage de carbone avec des haies et des prairies et autonomie maximale pour l'alimentation du troupeau) et aussi sociale avec six personnes qui travaillent sur l'exploitation et la production de maïs fourrage pour 10 à 15 exploitations des alentours lors des années de sécheresse. La rencontre au Gaec Renier aura été le théâtre d'échanges entre les parlementaires et plusieurs représentants du monde agricole (Florent Point, président JA BFC, Didier Ramet, président de la Chambre d'agriculture, la FDSEA 58, Thibault Renaud, JA 71…). De ces échanges il ressortait en particulier des attentes pour une prise en compte plus précise et plus localisée des besoins en eau pour l'agriculture et donc des éventuelles restrictions.

Le monde agricole estime que les spécificités territoriales, à l'échelon d'un département, ne sont pas suffisamment intégrées dans les réflexions sur ces sujets. Préserver les besoins en irrigation doit aussi se faire en concertation avec les collectivités afin de conserver les équilibres entre eau potable et activité agricole. Florent Point insistait sur la nécessité, pour les agriculteurs, d'être représentés et de faire entendre leur voix au sein des instances de décision de ces collectivités et des Commissions locales de l'eau (CLE). Enfin, les agriculteurs présents ont expliqué la nécessité de laisser se développer des projets de stockage de l'eau qui n'auraient pas qu'une finalité agricole mais qui seraient pensés pour des usages multiples. De quoi fournir de précieux éléments de réflexion à la mission d'information emmenée par Patrice Perrot qui remettra son rapport le 20 juin.

Berty Robert

Six députés sur le terrain

En plus de Patrice Perrot, député nivernais, la délégation était composée des députés suivants :

- **Frédéric Descrozaille, député du Val-de-Marne**
- **Nicole Le Peih, députée du Morbihan**
- **Éric Martineau, député de la Sarthe**
- **René Pilato, député de la Charente**
- **Stéphane Vojetta, député des Français d'Espagne**

Une exploitation multiforme

Alain Renier s'est installé en 1988 avec 80 ha et 28 vaches. Sa structure actuelle, où l'irrigation est utilisée depuis 1996, exploite 206 ha et réalise de l'engraissement de mâles et de femelles en bovins charolais. Il est associé avec l'un de ses fils, Alexis, au sein d'une EARL créée en 2014, qui irrigue depuis 2015 et qui exploite 294 ha avec 140 vêlages. À cela s'ajoute la SCEA de la Baulme où se trouvent associés Alain Renier et ses deux fils, Alexis et Léo. Cette structure travaille sur 255 ha, réalise 120 vêlages par an, exploite un atelier d'engraissement, pratique la vente directe et irrigue, elle aussi, depuis 2017. Léo Renier s'est, lui, installé en 2017 et irrigue depuis 2019. Le père et ses deux fils ont créé en 2017 une Entreprise de travaux agricole (ETA), ils sont aussi associés au sein d'un Groupement foncier agricole (GFA) et enfin, dans la SAS Renier Solaire, pour de la production photovoltaïque.



VALAGRI CONCESSIONNAIRE FENDT
VENTE MATERIEL AGRICOLE

Les démonstrations de Fenaison Fendt GRASSLAND arrivent près de chez vous.

Vendredi 26 mai,
à partir de 10 h à Malans (70140),
direction Malans Pesmes sur la RD 181
Coordonnées GPS : 47°15'38.3"N 5°34'38.2"E

pour tout renseignement,
contactez le 03 80 32 00 60

AGCO Your Agriculture Company
Fendt is a global brand of AGCO. fendt.com

Plus d'information sur fendt.com

DÉPARTEMENTS

// VITICULTURE ET GRANDES CULTURES

21 Optimiser chaque intervention

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose un accès à plus de 200 stations agro-météo connectées. Le dispositif permet d'anticiper le gel et de diminuer les intrants.



La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or a noué une collaboration avec Sencrop, start-up de l'agritech spécialisée dans la technologie du microclimat, pour gérer les aléas climatiques et faciliter la prise de décisions culturales au quotidien. Deux réseaux de stations météo connectées sont ainsi déployés sur le territoire : le premier en viticulture, le second en grandes cultures. Plus de 200 stations maillent déjà le département. À la clé : la possibilité aux producteurs d'accéder en temps réel à des informations telles que la température, la vitesse du vent ou encore le cumul des pluies sur leurs parcelles. Les agriculteurs et viticulteurs peuvent également programmer des alertes météo pour intervenir au meilleur moment dans leurs parcelles. Sencrop permet ainsi d'optimiser chaque intervention (protection des cultures ou fertilisation).

En viticulture

Le parcellaire des viticulteurs est souvent morcelé et affiche des conditions météorologiques très différentes selon les secteurs. Les stations météo connectées permettent de consulter les conditions ultra-locales et à différents points du territoire. Pierre Petitot, conseiller à la Chambre d'agriculture, informe que 90 stations sont déjà installées : *« Celles-ci collectent des informations comme la température, l'hygrométrie ou encore le cumul de pluie qui sont accessibles depuis un smartphone ou un ordinateur. Ce réseau a été complété par des viticulteurs qui ont acheté leur propre station et qui les ont intégrées au réseau de la Chambre. Aujourd'hui, nous disposons ainsi de 117 stations, qui nous permettent un maillage fin du territoire ».*

L'installation de ce réseau répond à plusieurs objectifs, notamment celui de mieux gérer les aléas climatiques, comme le gel. Grâce à des alertes programmables, les viticulteurs peuvent être avertis jusqu'à quatre jours avant l'épisode de gel. Sencrop accompagne également les professionnels dans la planification de leurs travaux viticoles. En cas de pluie par exemple, le viticulteur pourra décaler l'intervention programmée, plutôt que de se rendre sur place pour s'apercevoir que les conditions météo ne sont pas réunies.

Sans oublier l'enjeu de la gestion phytosanitaire : Sencrop permet de traiter au bon moment, avec la dose appropriée. En connaissant le cumul de pluies, les viticulteurs pourront décider s'ils peuvent traiter sans risque de lessivage. *« Les stations Sencrop apportent une finesse et une analyse d'informations inédites »*, souligne Pierre Petitot.

… en grandes cultures aussi

La Chambre d'agriculture déploie également un réseau en grandes cultures, aujourd'hui composé de 85 stations. Deux offres sont aujourd'hui disponibles : l'offre premium, dans laquelle l'agriculteur possède sa propre station et a accès au réseau partagé, et l'offre éco, dans laquelle l'agriculteur n'a pas de station et souscrit à un abonnement qui lui donne accès au réseau présent à proximité. Jérémie Blas, responsable du pôle productions végétales annuelles à la Chambre d'agriculture, rappelle les différents objectifs du dispositif : *« Il s'agit de répondre au mieux aux besoins des agriculteurs concernant les données météo à la parcelle et de piloter au plus juste les préconisations phytosanitaires, en accord avec la réglementation. En ayant accès à des données météo ultra-locales, les agriculteurs vont pouvoir programmer leurs travaux agricoles : est-ce le bon moment pour semer, n'y a-t-il pas trop de vent pour traiter, le temps va-t-il se maintenir assez longtemps pour prévoir un désherbage mécanique ? Le changement climatique nous oblige davantage à anticiper les interventions. Les fenêtres de tir pour semer ou épandre son azote sont de plus en plus restreintes… Les données météo Sencrop, couplées aux bulletins techniques des conseillers de la Chambre d'agriculture, permettent de mieux piloter les cultures et d'optimiser les charges ».*

D'APRÈS COMMUNIQUÉ

// ARBORICULTURE

89 Le caractère de calamités agricoles reconnu pour les fruits à noyaux

Suite aux pertes de récolte sur les fruits à noyaux à cause des épisodes de gel d'avril 2022, le caractère de calamités agricoles a été reconnu sur une partie du territoire icaunais.

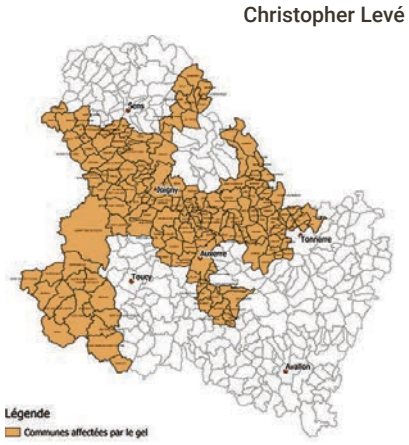
Alors que le gel d'avril 2022 a causé d'importantes pertes de récolte sur les fruits à noyaux, un arrêté ministériel en date du 27 avril reconnaît le caractère de calamités agricoles pour ces dernières. Cela concerne les productions d'abricots, cerises, nectarines, pêches, mirabelles et prunes.

Les arboriculteurs impactés peuvent solliciter une indemnisation par le fonds national de gestion des risques en agriculture dans le cas où leurs productions fruitières n'étaient pas assurées au moment du sinistre.

Lors du dépôt de demande, ils devront justifier d'une police d'assurance incendie tempête sur leurs bâtiments d'exploitation avec paiement de la contribution additionnelle, d'une perte d'un montant d'au moins mille euros, d'une perte par nature de production supérieure ou égale à 30 %, d'une perte totale supérieure ou égale à 11 % du produit brut global théorique de leur exploitation.

Un formulaire de demande d'indemnisation est téléchargeable sur le site internet des services de l'État dans l'Yonne (www.yonne.gouv.fr). Celui-ci devra être retourné dans un délai de 30 jours à compter de la date d'affichage de l'arrêté ministériel en mairie du siège d'exploitation.

Christopher Levé



Près de 170 communes icaunaises sont concernées (carte : Préfecture de l'Yonne).

Contact : DDT de l'Yonne au 03 86 48 42 34 (le matin de 9 heures à 11 h 45) / 03 86 48 41 21 (le secrétariat) ou à ddt-calam@yonne.gouv.fr.

// EN SAVOIR +

Les communes concernée

Retrouvez la liste des communes concernées sur www.agribourgogne.fr ou en flashant le QR code suivant

// EN BREF

Côte-d'Or État de catastrophe naturelle reconnu pour 49 communes

L'arrêté interministériel du 3 avril portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est paru au journal officiel du 3 mai. Par cet arrêté, l'état de catastrophe naturelle est reconnu pour des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols, pour les communes citées. Les sinistrés disposent d'un délai de 30 jours à compter de la date de publication de cet arrêté au Journal officiel, pour déposer auprès de leur compagnie d'assurances un état estimatif de leurs pertes afin de bénéficier du régime d'indemnisation prévu par la loi du 13 juillet 1982. Voici la liste des communes : Agey, Alley, Aiserey, Arceau, Argilly, Aubigny-lès-Sombernon, Boncourt-le-Bois, Bonnencontre, Cessey-sur-Tille, Chamblanc, Chaume-et-Courchamp, Chevigny-Saint-Sauveur, Collonges-les-Premières, Combertault, Comblanchien, Corcelles-lès-Cîteaux, Corgoloin, Couchey, Couternon, Fontaine-Française, Labergement-Foigney, Ladoix-Serrigny, Marcilly-sur-Tille, Merceuil, Mirebeau-sur-Bèze, Mussy-la-Fosse, Noiron-sous-Gevrey, Nolay, Nuits-Saint-Georges, Ouges, Perrigny-lès-Dijon, Pommard, Pontailler-sur-Saône, Pouilly-en-Auxois, Saint-Bernard, Saint-Philibert, Saint-seine-en-Bâche, Saint-Usage, Saulon-la-Chapelle, Savigny-sous-Mâlain, Savouges, Semur-en-Auxois, Tailly, Talmay, Tichey, Tillenay, Varois-et-Chaignot, Villy-le-Moutier.



// DOSSIER LOUP

Où en est-on dans l'Yonne ?

Il y a quelques jours, Terres de Bourgogne est allé à la rencontre de Naïma Ramalingom, sous-préfète d'Avallon. Lors de notre entretien exclusif, nous avons pu aborder deux dossiers majeurs dont Madame la sous-préfète est en charge : le loup et l'agenda rural. Zoom sur le premier dossier cette semaine.

Lorsque l'on parle du loup, il faut avant tout savoir (ou rappeler) que ce dernier est une espèce protégée par plusieurs conventions internationales, « *dont la plus emblématique, la convention de Berne 1979* », précise Naïma Ramalingom, sous-préfète d'Avallon, en charge du dossier loup à la préfecture de l'Yonne. « *C'est également un animal qui est protégé par le droit de l'union européenne et le droit national. Par conséquent, on ne peut pas intentionnellement le mettre à mort, sauf dans trois cas : pour prévenir des dommages importants à l'élevage, que cela ne nuise pas au bon état de conservation de l'espèce, qu'il n'y ait pas d'autres solutions satisfaisantes* ».

Que ce soit au niveau national comme au niveau départemental, l'État prône la politique d'équilibre, entre la conservation de l'espèce et la prévention de dommages importants à l'élevage. « *Cela veut dire qu'il y a d'abord une politique de prévention, qui passe par des mesures de protection où l'on conseille vraiment aux éleveurs de se protéger contre le loup (en se dotant de chiens de protection financés par l'État, des fils électrifiés, des pièges photos)* », développe-t-elle.
Cela passe aussi par une politique de communication qui se veut être la plus large possible, pour sensibiliser les citoyens (notamment sur les chiens de protection et leur rôle, leur fonctionnement), les élus (sur leur rôle à jouer) et les éleveurs (sur les dossiers à remplir pour bénéficier des moyens de protections), sur le loup.
Ensuite, lorsque la prévention ne suffit pas, « *on a la possibilité d'avoir une approche plus létale, dans une logique graduée et proportionnée, avec la mise en œuvre de tirs, accordés sur autorisation préfectorale* ». Il y a d'abord des tirs de défense simples, puis des tirs de défense renforcés, enfin des tirs de prélèvements, avec un quota qui s'applique au niveau national (en 2022, la population de loup estimée en France était de 874 ; le quota de prélèvements était de 175).
Dans l'Yonne, la présence du loup est avérée. « *Depuis la fin de l'année 2022, il y a une zone de présence permanente du loup qui a été déterminée, à cheval sur l'Yonne et l'Aube* », continue Naïma Ramalingom. « *On a eu un pic d'attaques du loup (pour l'heure, rien n'assure que plusieurs loups sont présents dans le département, ndlr) en 2019 avec une trentaine recensée. Depuis, il y a eu une décrue de ces attaques. Depuis le début de l'année 2023, 7 attaques sont constatées, dont 4 attribuées au loup (sur les 3 autres attaques, la piste du loup a été écartée)* ».



P. Massit/ ONCFS

La présence du loup est avérée dans l'Yonne. Une zone de présence permanente a été déterminée à cheval sur l'Yonne et l'Aube.

Plusieurs actions menées par l'État

Parmi les actions menées par les services de l'État dans l'Yonne, la mise en œuvre d'une fiche réflexe à destination des détenteurs d'animaux pouvant être victimes de la prédation du loup (pour savoir comment réagir en amont et en aval d'une attaque), qui a été travaillée avec les éleveurs, dans le cadre des comités départementaux loup. « *On travaille aussi avec les chasseurs, à travers le réseau loup lynx. Ils sont amenés à donner des informations sur des indices de présence du loup, lorsqu'ils sont en action de chasse. Ils sont formés par l'OFB pour être en capacité de constater des potentielles traces du loup dans le département. Ces informations nous sont très précieuses* », assure-t-elle.

Il existe aussi un comité départemental loup (comme précédemment évoqué), qui réunit l'ensemble des parties prenantes : les syndicats d'éleveurs, les associations de protection de l'environnement, les services de l'État, la fédération des chasseurs, les services de gendarmerie… « *Le préfet a souhaité élargir ce comité aux parlementaires, pour qu'ils puissent eux aussi être sensibilisés à cette thématique et, le cas échéant, s'en saisir lors de leurs travaux* », indique la sous-préfète d'Avallon. « *C'est une instance de partage d'informations et d'échanges, qui se réunit tous les trois mois environ. C'est aussi cette instance qui propose le cerclage (qui détermine les moyens de protection et leurs subventions par l'État en fonction des communes où le risque d'attaque est le plus élevé) qui est ensuite validé au niveau national* ».
Si les diverses actions et moyens de protection mis en place semblent faire diminuer le nombre d'attaques constatées, la présence du loup reste néanmoins une véritable menace pour les éleveurs icaunais.

Christopher Levé

En cas d'attaque ou si vous avez aperçu le loup, contactez les services de l'État (la DDT) au 03 86 48 42 75 ou au 03 86 48 41 21, ou encore à ddt-sea@yonne.gouv.fr.

La semaine prochaine, nous aborderons le second grand dossier à la charge de Madame la sous-préfète d'Avallon : l'agenda rural.

// OVINS

Attaque de troupeau sur la commune de Vaux-d'Amognes

Deux brebis ont été tuées, suite à une attaque, dans la nuit du 19 au 20 avril 2023, sur la commune de Vaux-d'Amognes. Les agents de l'Office français de la biodiversité (OFB) ont réalisé un constat sur place. Après examen, il apparaît que la mortalité est liée à une prédation pour laquelle la responsabilité du loup ne peut être écartée. Il s'agit de la première attaque de ce type enregistrée dans la Nièvre depuis le début de l'année. En 2022, 12 attaques avaient été recensées dans notre département.
Il est rappelé que les éleveurs dont les troupeaux auraient subi une attaque susceptible d'être imputable à un grand canidé sont invités à contacter la préfecture (Tél. : 03 86 60 70 80).

La procédure de constatation sur place par les agents spécialisés de l'OFB est précisée sur le site internet des services de l'État : https://www.nievre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Faune-sauvage/Loup/En-cas-dattaque-de-grand-canide.

Le dispositif d'aides financières à la protection des troupeaux est également détaillé sur ce site : https://www.nievre.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Faune-sauvage/Loup/Aidea-la-protection-des-troupeaux-contre-le-loup.

Communiqué DDT de la Nièvre



// CHAMBRE D'AGRICULTURE

La volonté de voir se développer le don alimentaire

Le jeudi 4 mai, un webinaire était organisé dans le but d'avancer sur la question du développement du don alimentaire en Bourgogne Franche-Comté. Un webinaire où participait la Chambre d'agriculture de l'Yonne, la MSA Bourgogne, ainsi que Solaal, l'association organisatrice de dons entre les agriculteurs ou coopératives et les associations d'aide alimentaire.

Pourquoi ce webinaire était mis en place ? « *Le département de l'Yonne a mandaté le bureau d'études FORS pour réaliser un diagnostic précarité alimentaire sur le territoire. En 2021, les Chambres d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté ont réalisé une enquête auprès des agriculteurs pour identifier des agriculteurs qui font des dons, soit de manière ponctuelle soit de manière régulière, et d'autres qui sont intéressés pour s'investir dans le don ou dans l'achat à bas prix (les agriculteurs vendent leurs produits à bas prix à des associations). Cette enquête complète le diagnostic précarité, c'est pourquoi la Chambre d'agriculture de l'Yonne a été associée à ce webinaire pour savoir si des agriculteurs étaient déjà mobilisés pour faire des dons alimentaires à des structures* », resitue Déborah Colard, conseillère alimentation de proximité à la Chambre d'agriculture de l'Yonne.

De ce diagnostic et de cette enquête est ressorti le fait qu'il était assez chronophage pour les agriculteurs de proposer régulièrement de faire des dons alimentaires, qu'il était compliqué pour eux de connaître les bons interlocuteurs et donc de mettre un système en place.

Pour Déborah Colard, « *c'est là que Solaal (solidarité des producteurs agricoles et des filières alimentaires) a son intérêt* ».

58 millions de repas depuis 2013

Car Solaal, c'est une association qui organise les dons entre des agriculteurs ou des coopératives et des associations d'aide alimentaire. Elle lutte également contre le gaspillage alimentaire et offre des produits frais aux plus démunis.

Depuis 2013, Solaal c'est l'équivalent de 58 millions de repas au bénéfice de 4 millions de personnes démunies en France. C'est aussi 29 000 tonnes de produits donnés par les agriculteurs du réseau, dont 97 % de produits frais. « *C'est une association créée en 2013 par Jean-Michel Lemétayer (président de la FNPL de 1995 à 2002 et président de la FNSEA de mai 2001 à décembre 2010. Il fut le premier président de l'association, ndlr)* », précise Déborah Colard. « *Les deux seules régions françaises où Solaal n'est pas implantée sont la Nouvelle-Aquitaine et la Bourgogne Franche-Comté. La volonté pour eux est de mettre en place des relais dans ces régions* ».

À travers ce projet, la Chambre d'agriculture de l'Yonne souhaite, comme à son habitude, « *valoriser les produits locaux et qu'il n'y ait pas de gaspillage alimentaire. Chez certains agriculteurs, il y a des surplus, des invendus* ». Alors, au lieu que ces produits finissent à la poubelle, pourquoi ne pas en faire don ? « *L'objectif pour tous les participants à ce webinaire est désormais de donner suffisamment d'informations aux agriculteurs pour les inciter à donner* ».



Freepik

Dans l'Yonne comme dans toute la Bourgogne Franche-Comté, la volonté est de développer le don alimentaire provenant de produits locaux.

En attendant qu'une antenne Solaal voit le jour en Bourgogne Franche-Comté, les agriculteurs intéressés peuvent se rapprocher directement des associations à proximité de chez eux, comme la Croix Rouge, les Restos du Cœur, l'épicerie solidaire, et d'autres encore. L'Yonne compte une quarantaine de lieux de distribution alimentaire fixes, ainsi que des distributions itinérantes. Dans le département, 8 500 foyers bénéficiaires sont concernés, soit plus de 23 000 personnes, dont 29 % d'enfants (chiffres Solaal).

Christopher Levé

// EN SAVOIR +

L'enquête de la Chambre toujours disponible

L'enquête mise en place par la Chambre d'agriculture de l'Yonne à destination des agriculteurs qui donnent ou sont intéressés pour faire des dons est toujours disponible. Pour la remplir, rien de plus simple, il suffit de scanner ce QR code suivant : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLSdMLeBK-MA5ReQe7k1yc3awISHr19tBapiok9GQPQ3otuqd15Q/viewform

PLUS D'INFOS SUR WWW.AGRIBOURGOGNE.FR

// DRIVE FERMIER D'AUXERRE

- 10 % sur les commandes à retirer le 26 mai



Pour les commandes à retirer le 26 mai, le drive fermier d'Auxerre offre - 10 % sur le prix final (photo : Chambre d'agriculture de l'Yonne).

Après le succès de l'opération pour les 10 ans du drive fermier d'Auxerre, ce dernier réitère l'offre de - 10 % pour toutes les commandes à retirer le vendredi 26 mai.

Pour bénéficier de l'offre, il suffit de passer sa commande avant le mercredi 24 mai minuit depuis le site internet auxerre.mondrivefermier.fr. L'offre s'appliquera automatiquement en ligne. Ensuite, les commandes sont à récupérer le vendredi, soit à Auxerre au 14 bis rue Guynemer (sur le parking de la Chambre d'agriculture de l'Yonne) de 16 heures à 19 heures, soit à Champs/Yonne au 1 avenue du Dr Schweitzer de 16 h 30 à 18 h 30.

Chaque semaine, des producteurs icaunais proposent leurs produits frais de saison sur le driver fermier d'Auxerre. De quoi profiter toute l'année de produits de qualité en circuit court.

Christopher Levé

// QUETIGNY

C'est quoi, ce végétal ?

Le CFPPA de Quetigny-Plombières vient d'organiser un concours de reconnaissance de végétaux.

Les sélections régionales de reconnaissance des végétaux se sont tenues au CFPPA de Quetigny le 10 mai. Ce concours annuel soutenu par Valhor (l'interprofession française de l'horticulture, de la fleuristerie et du paysage) a attiré plusieurs dizaines de candidats : des stagiaires, des élèves et des apprentis issus de 13 établissements de la région. Ces derniers devaient reconnaître 20 à 40 plantes en 60 à 90 minutes et les nommer en respectant leur nomenclature botanique (famille, genre, espèce, nom commun, cultivar). Différentes catégories étaient constituées selon la filière (aménagements paysagers, productions horticoles, distribution/commerce/vente) et le niveau (3, 4 ou 5) des candidats. Les premiers de chaque classement se sont qualifiés pour la finale nationale du concours, programmée les 6 et 7 décembre à Lyon dans le cadre du salon Paysalia. Le CFPPA et le CFA de Quetigny se sont distingués avec les premières places de Kilian Cugnet, Christine Amblard, Pierre-Damien Remy pour les apprenants et de Frédéric Bisiaux chez les professionnels. Les prix ont été remis par Remy Detang (maire de Quetigny), Xavier Poillot (président de l'Unep, l'Union nationale des entreprises du paysage) et Christophe Dima (représentant de Verdir, anciennement FNPHP, la Fédération nationale des producteurs de l'horticulture et des pépinières). En complément de ce concours se tenait une épreuve spécifique pour les amateurs organisée avec la société horticole de Côte-d'Or, la remise des prix s'est faite quelques jours plus tard lors de l'inauguration de la foire de Bézouotte.

AG



Entre 20 et 40 plantes étaient présentées à chaque candidat.

// ABATTOIR DE COSNE

58 De grandes attentes

Depuis l'assemblée générale de « Cosne Abattoirs du Haut Val de Loire », de nouvelles rencontres laissent espérer un investissement de la part des instances publiques pour pérenniser cet outil…

« Nous avançons pas à pas depuis l'assemblée générale qui a eu lieu mi-février » souligne Cyrille Forest, administrateur de « Cosne Abattoirs du Haut Val de Loire » avant d'ajouter : *« ce qui nous fait espérer qu'il y a des avancées en vue »* tout en nuançant : *« Maintenant, il reste à connaître la hauteur des engagements de chacun »*.

Investissement local

Il détaille que *« plusieurs collectivités souhaitent faire partie du capital de la future société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) tout en s'engageant également sur les volumes (via des commandes régulières) »*. Ainsi, il précise que lesdites collectivités sont : l'agglomération de Nevers, la communauté de communes Cœur de Loire, la communauté de communes Pays Fort Sancerrois Val de Loire, la communauté de communes de Puisaye Forterre et le Conseil départemental de la Nièvre (CD 58). *« À la mi-avril, une réunion de travail regroupant ces instances – présidée par le CD 58 – s'est tenue pour acter les points à traiter. Le souhait des différents acteurs est non seulement de répondre aux normes de sécurité sanitaires, du personnel mais surtout de répondre à une demande forte par l'élargissement de la découpe, la mise sous vide, la préparation de viande hachée ou encore de saucisses »*. Ainsi, trois axes principaux ont été déterminés : la réactualisation des devis datant de 2019 par Cœur de Loire (concernant la réhabilitation et la construction d'un abattoir neuf), l'introduction de nouveaux acteurs dans la future SCIC ainsi que la mise en action de cette dernière autour des statuts existants. Cyrille Forest insiste : *« nous devons désormais déterminer les missions de chacun, et la hauteur de leur investissement dans l'optique d'atteindre 60 % des 7 à 9 millions d'euros nécessaires à la naissance du projet »*.

Vision d'ensemble

En parallèle de ce regroupement, les représentants de « Cosne Abattoirs du Haut Val de Loire » ont profité de la venue de Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture, dans la Nièvre le 3 avril dernier, pour lui transmettre le dossier de réhabilitation de l'abattoir et l'audit mené par la Région sur l'état des abattoirs de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Cyrille Forest stipule : *« Il nous a été assuré que cela donnerait lieu à la création d'une fiche d'action pour les abattoirs d'ici septembre. Nous espérons que les collectivités et l'État ont enfin pris conscience de l'importance de conserver des outils tels que l'abattoir de Cosne, surtout lorsque l'on voit la situation de nos voisins »*. En effet, la Sicaba (Bourbon l'Archambault – Allier) est placée en redressement judiciaire depuis le 1er février 2023 tout comme le Berry Bocage, à (Saint-Amand-Montrond – Cher) lui aussi placé en redressement judiciaire en début d'année. Cyrille Forest conclut : *« lorsqu'on ferme un abattoir en plus des emplois perdus, on met les animaux sur les routes pour de longs trajets et on engendre des friches économiques. Les abattoirs permettent le développement : des circuits courts, de la vente directe des produits carnés, l'alimentation locale et de qualité en lien avec les objectifs de la loi Égalim, de l'approvisionnement de la restauration collective en viande locale et notamment des cuisines communautaires et des restaurants collectifs. Ces outils de proximité sont aussi en accord avec les attentes sociétales concernant les produits carnés d'origine locale de qualité tout en prenant en compte le respect de l'environnement et du bien-être animal. Pour terminer, la conservation et le développement des abattoirs permettent le maintien des élevages en place et développement de futures installations ; en somme leur avenir concentre tout l'avenir de la filière »*.



Photos twitter @MFesneau

Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture, lors de sa venue dans la Nièvre le 3 avril dernier.

Chloé Monget



// EMPLOI

Des pistes pour évoluer

Le 10 mai, le Service de remplacement de la Nièvre tenait son assemblée générale. Entre bilan et analyse, les administrateurs ont ciblé des points à travailler.

C'est au Legta de Challuy que le service de remplacement (SR) organisait son assemblée générale le 10 mai dernier, en présence du président de ce dernier, Ludovic Guyard. La rencontre a démarré par la présentation du bilan 2022 (activités et financier).

Des augmentations

Magalie Bernard, responsable du service emploi 58 précise : *« Nous enregistrons une hausse de 9 % de sollicitation (soit 3 093,5 journées de remplacement en 2022 contre 2 043,10 journées en 2021) due notamment à l'arrivée de nouveaux adhérents (402 en 2022 contre 383 en 2021). Le motif de sollicitation le plus courant est le congé maternité (748 jours environ), et celui connaissant la plus grande augmentation en 2022 est le congé paternité (222 jours sollicités en 2022 contre 123 en 2021), ce que l'on explique par la réforme mise en place par le gouvernement »*.

Des CDI à pourvoir

Ludovic Guyard rebondit : *« Si nous nous réjouissons que le SR soit de plus en plus sollicité, cela met en évidence une difficulté très ciblée pour nos services : continuer à honorer les demandes dans de bonnes conditions pour tout le monde. Pour nous, cela passe obligatoirement par l'embauche de nouveaux CDI »*. Via un graphique, il a été mis en évidence que même en doublant les agents en CDI (actuellement 5 sur les 4 secteurs de la Nièvre), cela ne permettrait pas d'assurer totalement la masse de demandes. Ludovic Guyard insiste : *« pour répondre de manière efficace et pertinente, il nous paraît utile d'envisager des embauches en CDI tout en conservant les CDD pour les pics d'activités »* avant de stipuler que les bons résultats financiers *« autorisent le groupement à envisager cela. Malgré tout, un engagement des adhérents assurant un matelas d'heures de travail pour les CDI est indispensable »*. Pour mémoire, le service de remplacement conclut l'exercice 2022 avec un excédent d'environ 34 000 euros. Le conseil d'administration a également rappelé que deux postes de représentant pour le Secteur 1 (Sud Nivernais) étaient toujours à pourvoir.



« Nous comptabilisons une grande baisse de sollicitation pour les formations Casdar. Une situation qui prouve que les jeunes exploitants ne se forment plus, alors que le service de remplacement est là pour les épauler » **détaille Ludovic Guyard ici à gauche.**

À la loupe

Enfin, l'assemblée générale s'est clôturée sur la restitution d'une étude réalisée par les BTS ACSE 2e année du Legta de Challuy – accompagnés par leur professeur Stéphanie Moulin, en partenariat avec la Chambre d'agriculture - sur le service de remplacement. Entre les jeunes (18-25 ans) et les exploitants (adhérents ou non au SR), les BTS ont mis en évidence que le SR n'était pas forcément bien connu de tous. Pour remédier à cela, des leviers ont été pointés comme la présence sur les réseaux sociaux (Tik Tok et Instagram) ou encore l'organisation d'événements conviviaux. Outre ceci, les compétences des agents ont été soulignées comme devant s'améliorer, ou se spécialiser. Sur ce point, Ludovic Guyard évoque la mise en place prochaine d'une application partagée entre les exploitants et les agents leur permettant de donner des informations de base (où trouver le compteur d'eau, comment mettre en marche le robot de traite, etc.) afin de *« fluidifier et simplifier les échanges »* tout en assurant : *« nous souhaitons une montée en compétences de nos agents et une diversification de leurs connaissances notamment pour les productions laitières avec transformation cela est indispensable pour que notre service reste pertinent »*. Pour les élèves, cette étude leur a permis de *« s'entraîner à l'oral devant un public de professionnel, tout en découvrant un peu plus un service qui peut nous être utile lorsque l'on entrera dans le monde du travail »*.

Chloé Monget

// FDSEA

L'assemblée générale, c'est le 1er juin, à Perrigny

La FDSEA de l'Yonne organise son assemblée générale le jeudi 1er juin, dans la salle polyvalente de Perrigny. Celle-ci débutera à 13 h 15 par une partie à huis clos avec les élections des administrateurs du syndicat. Puis, à 15 h 15, l'assemblée générale officielle ouvrira ses portes, avec pour thématique, cette année, « les attentes sociétales à l'épreuve de la réalité ». Pour en parler, une table ronde, animée par Hélène Hertgen, référence syndicale à la FNSEA, réunira Sébastien Windsor (président de Chambres d'agriculture France), Damien Calandre (représentant du groupe Plukon) et Dominique Vérien (sénatrice de l'Yonne).

La FDSEA souhaite que les participants confirment leur présence avant le mardi 23 mai par mail à fdsea.yonne@fdsea89.fr, par téléphone au 03 86 49 48 10 ou en scannant le QR code situé au dos de l'invitation envoyée aux adhérents.

Christopher Levé



// RECRUE

Camille Fassier rejoint la FDSEA 58

Le service juridique de la FDSEA 58 s'étoffe avec Camille Fassier, juriste en droit social. Embauchée depuis le 1er février en CDI, Camille, 24 ans, est originaire de la Nièvre et a poursuivi ses études à Clermont-Ferrand : *« j'ai une Licence en droit privé, un diplôme universitaire en droit américain et un Master en droit social (Major de promotion) »*. Passionnée de droit depuis ses 13 ans, Camille souhaite, via ce poste de juriste à la FDSEA 58, *« permettre de cibler la ou les règles de droit qui s'adaptent à la situation. Rendre le droit accessible, en faisant le lien entre ce dernier et les problématiques des exploitants afin de trouver, avec eux, les solutions les plus adaptées. Le monde agricole, très souple, ne doit pas être mis en concurrence avec le droit qui peut sembler rigide ; selon moi, ils se complètent ! »*. Pour contacter Camille Fassier : 03 86 93 40 94 ou emploi.fdsea58@fdsea58.fr

Chloé Monget



Camille Fassier est passionnée de moto et de rugby.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// SYNDICALISME

Des réponses attendues sur plusieurs dossiers

Les responsables de la FRSEA et des JA Bourgogne Franche-Comté ont rencontré le préfet de région, Franck Robine, le 11 mai à Besançon. Plusieurs dossiers qui intéressent directement les agriculteurs ont été abordés lors de cette réunion de travail, afin d'apporter des réponses précises aux difficultés rencontrées.

Déclaration PAC

Grâce à la mobilisation de tous, nous avons réussi à avoir un report de date pour la déclaration de la PAC qui est passée du 15 au 31 mai. Ce délai était nécessaire, compte tenu des difficultés rencontrées avec Télépac. Dommage que ce délai ne concerne pas les aides animales, ni la qualité d'agriculteurs actifs. *« Les agriculteurs,* insistait Christophe Chambon, président de la FRSEA BFC, *n'ont pas à être pris en otage entre les anomalies de cette programmation et les contraintes réglementaires. Pour cela, il faudra être vigilant sur le droit à l'erreur. Il devrait s'appliquer à l'ensemble de la déclaration et pas seulement aux éléments surfaciques. Par ailleurs, il faudra trouver des dispositifs d'alerte, comme les SMS, pour que les agriculteurs puissent corriger rapidement une anomalie ».* Franck Robine, le préfet de région, a précisé qu'il est à l'écoute des questions agricoles : *« Ce sont souvent des sujets complexes qu'il faut bien appréhender pour apporter des réponses précises et, pour le droit à l'erreur, nous transmettrons vos demandes au ministère ».*

Conjoncture et actualité

Fabrice Faivre, vice-président de la FRSEA, s'inquiète pour la filière céréalière : *« Nous devrons faire face à l'effet ciseaux, entre les prix des productions végétales avec un prix du blé divisé par deux et des charges qui augmentent fortement. L'autre sujet de préoccupation est l'évolution des pratiques. Dans ce domaine, il n'est pas possible d'avoir des interdictions sans solution. Ne pas tenir compte de ce préalable peut nous conduire à perdre notre souveraineté alimentaire ».* Sur ce sujet, le préfet a indiqué : *« Je serai vigilant, en particulier, sur les autorisations de produits liées à des productions spécifiques de notre région comme la moutarde ».* Sur l'inflation et Égalim, Christian Bajard, président de la FDSEA de Saône-et-Loire, a lancé un message d'alerte : *« Il n'est pas possible que les agriculteurs soient la variable d'ajustement entre les distributeurs et les industriels. Les agriculteurs ne peuvent pas produire à perte. Avec l'augmentation des charges, il est indispensable de prendre en compte les coûts de production des produits agricoles. Des contrôles sont nécessaires pour vérifier l'application de cette loi ».* Le préfet a répondu qu'il transmettra *« aux services concernés, si vous relevez des manquements à la loi ».*

Zones humides en 2024 pour la BCAE2

Luc Jeannin, administrateur FNSEA BFC est revenu, lui, sur les zones humides : *« elles devront être délimitées, en 2024, avec la déclaration PAC dans le cadre de la BCAE2. Ce nouveau zonage ne doit pas être imposé par Paris, entre le ministère de l'Écologie et le ministère de l'Agriculture, il faut une validation locale et régionale en amont ».* Sur ce sujet le préfet confirme : *« Il est difficile d'imaginer une nouvelle carte, sans une validation avec la profession. Nous interrogeons les ministères pour avoir le calendrier précis et la procédure retenue ».*

Insécurité juridique et déclaration simplifiée pour les haies et les cours d'eau

« Le département du Doubs, précisait Florent Dornier, président de la FDSEA 25, *propose une déclaration simplifiée, via internet avec FranceConnect, pour l'entretien des haies et des cours d'eau. Cette procédure est très appréciée par les agriculteurs et réduit les insécurités juridiques liées aux complexités réglementaires ».* La directrice de la Draaf BFC, Marie-Jeanne Fotre-Muller, a proposé que ce sujet soit abordé lors d'une réunion avec les DDT, dans le but d'essayer de généraliser ce dispositif en Bourgogne Franche-Comté.

Plan loup

« Sur le plan loup, insistait le président de la FRSEA BFC, *les choses s'accélèrent. Le nouveau plan loup, ou plutôt plan de sauvegarde de l'élevage, devra être finalisé d'ici la fin de l'été et il est important de faire reconnaître nos spécificités, comme la non-protégeabilité des troupeaux de bovins ou des chevaux, avec des modalités de tirs de défense plus opérationnels pour tous les élevages ».* Christophe Chambon vérifie, auprès des ministères, le calendrier précis pour être prêt à développer nos spécificités dans les propositions à transmettre au préfet coordonnateur.

Formation des exploitants agricoles

Isabelle Bailly, représentante de la FRSEA à la commission formation de la FNSEA, a alerté le préfet sur l'appel à projets pour la rentrée 2024 : *« Les enveloppes baissent de 40 % pour les formations agricoles professionnelles. Plusieurs formations qualifiantes, ouvrant sur des métiers en forte tension, seraient purement et simplement supprimées (BTSA niveau 5, BPREA niveau 4), ainsi que des formations indispensables à l'installation. La Région mettra 98 millions d'euros au lieu de 83, mais il est important de savoir si les crédits d'État seront maintenus ».* Le préfet a apporté des précisions : *« Il y aura bien des lignes budgétaires mobilisées, mais les crédits seront en diminution. Une concertation est à prévoir entre l'État, la Région et la profession pour connaître les formations à maintenir ou ne pas renouveler ».*

Mise en place des aides du Feader gérées par la Région

« Un autre sujet devient préoccupant, a repris Christophe Chambon : *les aides aux investissements du Feader. La situation devient critique. Les dossiers de paiement (acompte ou solde) ne sont pas payés depuis plusieurs mois. La Région s'était engagée à transmettre les coordonnées des personnes pour le suivi des dossiers ; nous attendons toujours ces informations. La Région explique que les difficultés sont liées au nombre important de dossiers à traiter et au manque de personnel ».* Thomas Lemée, secrétaire général des JA BFC, a demandé une réunion d'urgence entre l'État, la Région et la profession pour mettre en place un plan d'actions et débloquer la situation. *« Sur cette question,* répond le préfet, *la réponse est plus complexe. Nous n'avons plus tout le personnel, mais nous allons regarder ce qu'il est possible de faire en concertation avec la Région et la profession ».*

Mesures d'urgence pour la bio

Enfin, il était difficile de faire le point sans évoquer les marchés saturés pour les productions biologiques. Thomas Lemée a demandé que *« les aides à la conversion soient suspendues au bénéfice des agriculteurs ne touchant plus d'aide et concernés par une chute drastique des cours ».* Le préfet transmettra les inquiétudes des responsables pour ces filières fragilisées au ministère et la proposition de réduire l'enveloppe à la conversion pour l'affecter au plan bio.

FRSEA BFC



Lors de la réunion à Besançon avec Franck Robine le préfet de région Bourgogne Franche-Comté (en bout de table), entouré de Marie-jeanne Fotré-Muller, directrice de la Draaf BFC, de Fabrice Faivre, vice-président FRSEA, Christophe Chambon, président FRSEA et Florent Dornier, président FDSEA 25.



// HERD BOOK LIMOUSIN

La race tire son épingle du jeu en Bourgogne Franche-Comté

C'est à Valeille, dans la Loire, que s'est tenue l'assemblée générale de la section du Herd book limousin pour les régions Bourgogne Franche-Comté et d'Auvergne-Rhône-Alpes. Retour sur les principaux chiffres et les projets.



Alors que le nombre de vaches limousines tend à baisser en France (-2,6 %), il augmente pour la section (+0,5 %), pour atteindre 62 940 têtes.



De gauche à droite : Marc Gambarotto, directeur du Herd book limousin et du Pôle de Lanaud, Laurent Bernard, président de la section Bourgogne Franche-Comté Auvergne Rhône-Alpes, Olivier Lasternas, président du HBL, David Delgoulet, chef de service.

La mission principale du Herd-book limousin (HBL) est de certifier la qualité des reproducteurs limousins de race pure (examen des mâles et femelles, mesure des performances, évaluation de la valeur génétique), d'assurer leur suivi généalogique dans le livre de la race et d'attribuer aux meilleurs d'entre eux des qualifications. À Valeille dans la Loire, l'assemblée générale de la section Bourgogne Franche-Comté (BFC) Auvergne Rhône-Alpes (Aura) du HBL, s'est tenue sous la présidence de Laurent Bernard, éleveur dans la Loire. Ce fut l'occasion pour Pierre-Yves Fréry, président de l'Arebli, association ligérienne, d'expliquer que la race Limousine gagne du terrain, tant en nombre de vaches qu'en proportion par rapport aux autres races. Il revenait également sur la relance du concours départemental en août 2022 après la pandémie, sur la participation au comice de Feurs ou encore sur les formations. De son côté, Laurent Michel, éleveur dans l'Isère, annonçait la probable tenue du concours interrégional en 2025 dans son département. Ce rendez-vous itinérant se déroulera cette année à Issoire (Puy-de-Dôme).

Nombre de têtes en hausse

David Delgoulet, chef de service au HBL, présentait les statistiques relatives à la campagne allant du 1er juillet 2021 au 30 juin 2022 pour la section, comparativement à celles du national. Alors que le nombre de vaches limousines tend à baisser en France (-2,6 %), il augmente pour la section (+0,5 %), pour atteindre 62 940 têtes. De même, le nombre de vaches suivies par le contrôle de performances (Bovins croissance) sur le périmètre de la section a augmenté de 9,8 % (6 501 vaches), alors qu'il a baissé de 0,6 % en France. Par contre, le nombre de femelles certifiées a diminué de 10,6 % (-4,8 % sur le plan national). Néanmoins, David Delgoulet précisait que *« les effectifs étant petits, une baisse de quelques unités engendre une variation importante »*. Quant au nombre d'élevages adhérant au HBL, il reste stable sur la section (71 au total), tout comme en France. Le chef de service est intervenu sur la réorganisation du livre généalogique de la race Limousine. Historiquement, un livre « pur-sang » avait été créé. En 2008, il a été fermé. Un livre « race pure » avait été ouvert en parallèle, avec une sous-classe 2 comprenant des animaux avec de légers défauts de qualités de race. Avec l'essor du génotypage, les gènes culard, non désirés dans la race, et sans corne, sélectionnés par certains éleveurs, ont pu être identifiés. Les animaux porteurs de l'un de ces gènes étaient eux aussi inscrits dans la sous-classe 2. La réorganisation du livre généalogique était devenue plus que nécessaire pour apporter de la lisibilité et faire en sorte que chaque éleveur puisse s'y retrouver selon sa sélection. Ainsi, le nouveau livre, qui devrait entrer prochainement en vigueur, comprendra toujours un livre « pur-sang » et un « race pure », mais aussi un livre « sans cornes » et un autre « culard ». David Delgoulet abordait aussi la possible évolution du modèle d'évaluation génétique, portant sur les index Iboval CRsev (informant sur la capacité de croissance jusqu'au sevrage) et ALait (qualités laitières de la mère). Le poids du veau au sevrage est impacté par des effets génétiques, mais aussi par des effets de l'environnement (rang de vêlage, saison de vêlage, sexe, groupe de conduite).

Nouveau mode de calcul

L'effet génétique se décompose en un effet génétique direct (du veau) et un effet génétique maternel. L'ALait et le CRsev sont actuellement calculés à partir du Poids âge type (PAT) à 210 jours (ou le PAT à 120 jours si le PAT 210 jours est inexistant). *« L'indexeur a proposé aux membres du conseil d'administration du HBL d'utiliser le PAT 120 j et le PAT 210 j pour calculer ces deux index. »* Les services techniques du HBL ont donc cherché à mesurer l'impact de ce changement en étudiant l'héritabilité des caractères et leur corrélation. Plusieurs formules de calcul des deux index ont été mises sur la table. Le conseil d'administration s'est positionné en faveur de ces formules, qui devraient prochainement être opérationnelles : CRsev = 80 % PAT 210 J direct + 20 % PAT 120 J direct ; ALait = 80 % PAT120 j maternel + 20 % PAT 210 J maternel. *« L'objectif est d'intégrer dans les formules un peu de précocité des veaux et de persistance laitière des mères »*, précisait David Delgoulet. Le HBL a aussi le souci d'assurer le renouvellement des générations au sein de la structure, tant du côté des adhérents que des administrateurs. *« Nous travaillons sur ce dossier et nous réfléchissons en parallèle à la communication »*, assurait le président Olivier Lasternas, éleveur en Dordogne qui avait fait le déplacement dans la Loire.

Lucie Grolleau-Frécon

// GDS 58

Collecte des déchets de soins vétérinaires

Le calendrier des tournées de récupération des fûts débutera le 12 juin. Pour rappel : aucune autre possibilité de collecte n'est prévue pour 2023. De plus, les fûts doivent être remis fermés (inscrire votre numéro d'élevage). Un bon de prise en charge sera délivré et devra être conservé. Il sera possible d'acquérir un nouveau kit (fût de 50 l et petit fût) moyennant 34 euros TTC à l'occasion de ces ramassages. La facture acquittée sera adressée ultérieurement par la Société Proserve Dasri, seuls les règlements par chèque seront acceptés. Pour tout renseignement complémentaire, GDS : 03 86 90 18 90.

Voici la liste des dates et horaires :

• Lundi 12 juin :
- Alligny-Cosne, Coopérative Cap. Nièvre, Suchet de 08 h 00 à 08 h 45.
- Clamecy, Coopérative Cap. Nièvre, route de Varzy de 09 h 15 à 10 h 45.
- Corbigny, Sicagemac, route de Saint-Saulge de 12 h 00 à 13 h 45.

• Mardi 13 juin
- Montsauche, parking près du Crédit Agricole de 08 h 00 à 09 h 00.
- Château-Chinon, parking municipal Jean Sallonnyer de 09 h 45 à 10 h 45.
- Moulins-Engilbert, Sicafome, 29 Route de Chatillon de 11 h 15 à 13 h 00.
- Chatillon, Coopérative Cap. Nièvre, route d'Aunay de 14 h 00 à 15 h 30.
- Guérigny, Coopérative Cap. Nièvre, ZI Villemenant de 16 h 15 à 17 h 00.

• Mercredi 14 juin
- Sermoise, GDS, ZA du Clos Ry de 08 h 00 à 09 h 30.
- Decize, parking Gamm Vert, route de Champvert de 10 h 15 à 11 h 45.
- Cercy-la-Tour, Coopérative Cap. Nièvre, route de Decize de 12 h 15 à 13 h 45.
- Luzy, gare - coopérative agricole Téol de 15 h 00 à 16 h 15.

GDS 58



ÉLEVAGE

// ÉLEVAGE LAITIER

21 Mieux vaut tard que jamais

Régis Neugnot a rejoint la ferme familiale après de nombreuses expériences professionnelles.

« Ne t'installe pas tout de suite, va voir un maximum de choses avant de revenir »: ce genre de conseils va parfois bon train dans les familles agricoles. Régis Neugnot a suivi ce chemin, mais en écoutant sa propre intuition. *« L'idée était de toucher à tout ce qui m'attirait, avec un double objectif de formation et d'ouverture d'esprit. Aussi et surtout, je voulais être sûr de m'installer au bon moment sur la ferme »*, confie le jeune Côte-d'orien. Celui-ci a multiplié les contrats professionnels après un Bac STAE à Quetigny et un BTS productions animales à Dannemarie. Son parcours est aujourd'hui aussi riche que varié, malgré ses 38 ans: *« j'ai tout d'abord travaillé à CER France en tant qu'assistant comptable, j'ai ensuite rejoint Néolait avec une mission de technico-commercial. Durant de plus courtes durées, j'ai travaillé dans plusieurs fermes mais aussi dans le bâtiment, en charpente, en couverture ou encore en maçonnerie. En 2008, j'ai tenté l'Enesad, l'école d'ingénieur agronome à Dijon, désormais nommée l'Institut Agro, mais j'ai arrêté au bout d'un an: en effet, j'étais sorti du milieu scolaire depuis trop longtemps pour aller au bout! »*.

« La passion l'a emporté »

Régis Neugnot a ensuite rejoint Côte-d'Or Conseil Élevage (aujourd'hui Alysé) en tant que conseiller traite pendant quatre ans. Une autre expérience s'est ajoutée sur son CV avec le Service de remplacement Côte-d'Or.

Entre-temps, l'habitant du village de Genay a effectué deux saisons d'alpage en Suisse et en Savoie… *« En 2019, mon père se posait de plus en plus la question de la retraite. De mon côté, l'envie de revenir sur la ferme se faisait ressentir. Le moment était venu! J'ai commencé par le statut de salarié. Depuis le 1er janvier dernier, je remplace mon père à la tête de l'exploitation. Oui, j'ai mis du temps, presque 15 ans! J'ai toujours eu des doutes sur ma capacité et mon envie de m'installer, mais la passion l'a finalement emporté, j'ai l'élevage dans le sang… »*.

En phase de transition

Pierre Neugnot, le père de Régis, continue de travailler sur l'exploitation. *« Mon installation est toute fraîche et je compte encore sur lui pour m'épauler. Nous sommes en mode transition! »*, souligne le jeune chef d'exploitation, qui profite de l'occasion pour présenter sa ferme: *« le troupeau est composé de 85 vaches laitières, des Prim'Holstein mais avec aussi une dizaine de Jersiaises. La production s'élève aux environs de 8000 litres par vache et par an. Nous ne sommes pas sur un système très productif, nous travaillons beaucoup avec du pâturage local et avec de la luzerne que nous achetons à des producteurs céréaliers »*.

La ferme est engagée dans un cahier des charges *« C'est qui le Patron?! »* depuis 2018, au plus grand plaisir de Régis Neugnot: *« la CLCO et son travail sur la valorisation du lait avec la luzerne est à l'origine de ce débouché. Aujourd'hui, quatre élevages de la coopérative, dont le nôtre, sont engagés dans cette aventure. Pour ceux qui ne connaissent pas, « C'est qui le Patron?! » est une marque de consommateurs. Leur cahier des charges correspond à nos valeurs puisque nous travaillons sans OGM, sans huile de palme, le tout avec des fourrages locaux et, comme je l'ai dit précédemment, sans pousser nos vaches. Les bienfaits de la luzerne ont été démontrés par Vitagora. C'est une véritable aubaine d'avoir trouvé ce débouché, celui-ci nous permet de vendre 200000 litres annuels avec une belle plus value. Au départ, notre prix de base était garanti à 39 centimes le litre, il est actuellement à 54 centimes. Les consommateurs votent eux-mêmes les augmentations de prix, ils ont été très réactifs au moment où les charges ont commencé de flamber… C'est très appréciable. Le lait, collecté par Eurial, est transformé en yaourts à Jouy, dans l'Yonne. Les produits sont ensuite écoulés dans l'agglomération dijonnaise et dans plusieurs points de vente en région parisienne. Depuis peu, des supermarchés locaux sont recherchés pour accueillir ces produits… Avis aux amateurs, le message est passé! »*.



L'éleveur de 38 ans s'est installé en début d'année à Genay, près de Semur-en-Auxois.

Une fromagerie en projet

L'installation de Régis Neugnot est notamment couplée à un projet de fromagerie: *« les dossiers sont en cours de rédaction. L'idée est de pouvoir transformer une partie de notre lait. Oui, tout cela va demander de la main-d'œuvre, mais je compte justement embaucher, je ne pourrai pas faire autrement! »*. Le jeune éleveur a également intégré *« Les fermes de l'Auxois »*, un collectif d'agriculteurs venant de lancer « Les petits casiers » à Semur-en-Auxois. Ces distributeurs permettent de se procurer de bons produits frais, à toute heure: *« j'ai financé moi-même un distributeur de lait à côté de ces casiers, tout est en route depuis début février. Dans mon cas, je vends actuellement entre 20 et 25 litres de lait chaque jour, mon objectif étant d'arriver à 30 litres pour être rentable. Mon but, avec ce distributeur, est aussi de me faire connaître en vue de ma future fromagerie à Genay »*.

AG

// SALERS

Une race qui suscite un intérêt croissant

L'association des éleveurs de Salers de Bourgogne Franche-Comté, présidée par un éleveur de Côte-d'Or, a fait une halte dans le Doubs. Lors de son assemblée générale à Chemaudin, près de Besançon, une quarantaine d'éleveurs venus de la grande région mais aussi du bassin historique de la race ont participé aux échanges avant de visiter une ferme impliquée dans cet élevage.

Au milieu des verts pâturages de Bourgogne et de Franche-Comté, on ne trouve pas seulement des montbéliardes et des charolaises. Il arrive de rencontrer de massives vaches rousses aux longues cornes en forme de lyre qui valorisent également l'herbe. Le cheptel Salers de Marco et Claudia Beeli étaient à l'honneur le 27 avril. À Chemaudin, à quelques encablures de Besançon, le jeune couple associé au sein du Gaec de la Potte a accueilli une quarantaine de participants à l'occasion de l'assemblée générale des éleveurs de Salers de la grande région. *« Nous sommes entrés dans l'association il y a deux ans. Rapidement, on s'y est sentis bien. Petits troupeaux ou élevages plus conséquents, c'est le même traitement »* assure Marco Beeli. Comme lui, plusieurs jeunes administrateurs ont fait leur entrée dans l'association il y a deux ans. Un renouvellement préparé par l'ancien président et ses équipes pour finalement passer le relais en 2022 à un éleveur plus jeune. Désormais, Guillaume de Gevigney préside le conseil d'administration. Éleveur en Côte-d'Or, à Montagny-lès-Beaune, l'homme est à la tête d'un cheptel salers de 70 mères nourricières. *« Les vêlages se font du 15 septembre au 1er novembre. Les femelles partent à la reproduction, quelques-unes sont vendues à d'autres élevages. Les mâles partent en Italie ou sont destinés à la reproduction »* explique le président de l'association. L'élevage de Guillaume de Gevigney est inscrit au Herd-Book Salers. La démarche de sélection dans laquelle il s'est inscrit lui offre des perspectives de valorisation de son cheptel en vente d'animaux vivants à d'autres éleveurs en plus de la valorisation bouchère.

Volonté de promotion

Les participants de l'assemblée générale venus de toute la BFC, mais aussi des bassins historiques de production comme le Cantal, la Haute-Loire ou la Corrèze, partagent la même passion pour la race. Ils ont également en commun la volonté de la promouvoir. *« Depuis quelques mois, le marché de la viande bovine est plutôt bien orienté. Même si les charges ont largement augmenté, nous sommes aujourd'hui dans une situation assez favorable. Pourtant, la viande salers qui a bien des atouts à faire valoir est encore mal connue. Nous devons faire plus pour nous démarquer des autres »* affirmait un participant bourguignon. *« Nous avons eu une belle campagne de pub lors du Salon de l'agriculture. La vache égérie « Ovalie » (de race salers) et ses jumelles ont suscité l'engouement. Les organisateurs nous disent que les demandes officielles de visites ont augmenté de plus de 35 % par rapport aux autres années »* souligne un éleveur, membre du groupe salers évolution, organisme de sélection (OS) de la race et notamment chargé de la promotion.

Bonne valorisation de l'herbe

C'est sans compter sur la rencontre avec la délégation des bouchers de Paris, toujours lors du dernier Salon de l'agriculture, qui a officiellement demandé aux professionnels de la filière de leur fournir une liste d'éleveurs chez qui s'approvisionner. Viande persillée et goûteuse, race qui valorise très bien l'herbe, vêlage sans aide dans 99 % des cas, fertilité, qualité maternelle… la salers a de nombreux atouts. *« Nous avons de belles perspectives. Les associations locales font vivre la race. L'organisme de sélection s'appuie sur leurs réflexions pour la faire évoluer. Nous devons étoffer notre réseau pour être en mesure de répondre aux demandes du marché avec les atouts que nous saurons mettre en avant »* affirmait en conclusion Guillaume de Gevigney.



Au centre, le Côte-d'Orien Guillaume de Gevigney, président de l'association des salers de BFC.

Séverine Vivot

// COLLOQUE OCP

21 Le champ des possibles du désherbage

Le colloque Objectif cultures propres organisé le 11 mai en Côte-d'Or ambitionnait d'explorer de nouvelles voies de désherbage, prenant en compte les contraintes croissantes liées au respect de l'environnement. La manifestation offrait un large panorama des pistes envisageables mais aucune n'est suffisante en elle-même. La clef est dans la combinaison de plusieurs leviers.



Le forum au champ permettait le partage d'expériences avec des agriculteurs qui mettent déjà en œuvre certaines des solutions présentées au colloque.



De nombreuses bandes de démonstration apportaient des éléments de comparaison entre différents types de rotations ou de travail du sol.



Le désherbage mécanique était aussi largement abordé.

Il aura fallu jongler entre les averses mais le colloque Objectif cultures propres (OCP) aura tenu ses promesses. Organisé le 11 mai à Corcelles-lès-Cîteaux, par Arvalis, la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Terres Inovia, Alliance BFC, la Chambre d'agriculture de Bourgogne Franche-Comté, avec le soutien de nombreux partenaires, de la Région BFC et de l'agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse, il abordait un enjeu complexe: participer à l'émergence de voies alternatives de désherbage des cultures, en tenant compte de la restriction croissante des possibilités de recours aux herbicides chimiques. C'est possible comme l'a démontré cette manifestation qui a rassemblé plus de 300 participants.

Prolongement d'un groupe de travail

Sur une parcelle du Gaec de la Sans-Fonds, des bandes de démonstration présentaient les résultats de plusieurs expérimentations. Des engins agricoles étaient aussi présents pour des démonstrations de désherbage mécanique. Le colloque prolongeait le travail déjà réalisé par le groupe de travail OCP (1) constitué en 2017 et qui a produit de nombreux documents sur ces problématiques. La notion de « cultures propres » s'entend de deux manières: éviter le salissement des parcelles par des adventices afin de répondre aux cahiers des charges exigeants des filières, et assurer cette lutte contre le salissement par des moyens qui, eux-mêmes, permettent de réduire les Indicateurs de fréquence des traitements phytos (IFT). Ce colloque, par la diversité des solutions qu'il présentait, traduisait un message essentiel: la réponse unique n'existe pas, les solutions ne résidant que dans des combinaisons de leviers. D'où l'intérêt du panel présenté le 11 mai. Chacun pouvait y puiser des sources d'inspiration. Jérôme Fabre, directeur régional Grand Est chez Arvalis l'affirmait: *« certains agriculteurs se sentent désarmés face aux contraintes de désherbage. Le choix des solutions possibles se réduit. Il faut donc activer d'autres leviers agronomiques, communiquer et former en ouvrant le champ des possibles et il faut s'approprier ces nouvelles contraintes »*. Le colloque proposait un parcours pédagogique illustrant plusieurs types de rotations afin d'en démontrer les effets sur le salissement. L'allongement des rotations peut être un levier intéressant à condition d'être dans des conditions de terres relativement profondes.

Une approche d'abord agronomique

Autres leviers envisageables: le recours au labour (voir encadré), et le décalage des dates de semis. *« Le ray-grass ou le vulpin,* expliquait Mickaël Mimeau, d'Alliance BFC, *sont des graminées qui ont des dates de levée préférentielles, jusqu'à début octobre, et nous avons remarqué qu'en semant un peu plus tard, on peut détruire les premières levées de ces adventices. La dynamique de levée des mauvaises herbes est nettement ralentie. Il est alors plus facile d'avoir une bonne efficacité avec les produits herbicides. L'approche aujourd'hui, c'est d'abord de mettre en œuvre les leviers agronomiques et, dans un second temps, de recourir aux produits phytos, si nécessaire »*. Les visiteurs pouvaient découvrir différentes innovations avec des solutions déjà opérationnelles: désherbage ciblé, robots, broyeurs inter-rang… Un forum au champ permettait au public présent de bénéficier de retours d'expériences de plusieurs agriculteurs qui ont mis en œuvre certaines des solutions présentées et qui pouvaient, en toute objectivité, dire ce qu'ils en pensaient. Dans le domaine des solutions technologiques très sophistiquées on pouvait notamment découvrir un boîtier électronique équipé d'un système de capteurs, capable de localiser et reconnaître les adventices. Le boîtier produit une carte de la parcelle qui va ensuite servir à piloter de manière intelligente le pulvérisateur, afin qu'il n'envoie le produit que sur des zones bien précises. Une solution qui, sur les tests auxquels elle a été soumise, montre une réduction de l'ordre de 75 à 95 % des quantités de produits phytos, en fonction du taux de salissement présent sur la parcelle. Pour l'instant, cette solution n'est proposée que sur de gros automoteurs, elle est donc encore relativement onéreuse mais, à terme, en fonction des surfaces concernées, l'économie générée sur l'utilisation des produits phytos pourrait la rendre économiquement intéressante. Les progrès des pulvérisateurs en termes de précision associés à la puissance de l'intelligence artificielle qui reconnaît les herbes à éliminer font que ces technologies évoluent très vite.

Berty Robert

(1) Le groupe de travail OCP est constitué d'Arvalis BFC, Terres Inovia Nord et Est, Alliance BFC, Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, Chambre d'agriculture BFC, Soufflet Agriculture, Axéréal, Bourgogne du Sud, Seineyonne, SAS Bresson, Terre Comtoise, Interval, SAS Ruze, les Chambres d'agriculture de la Nièvre, de Saône-et-Loire, de l'Yonne, du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, d'Agronov et d'Inrae.

Le labour: un levier à utiliser à bon escient

Le labour permet d'enfouir des graines à une profondeur où elles ne seront plus capables de germer. Au-delà de 5 centimètres de profondeur d'enfouissement, il va être compliqué pour un certain nombre d'adventices de germer. Une exception toutefois: la folle-avoine qui est capable de germer à plus de 20 cm de profondeur. Le labour peut néanmoins avoir un effet bénéfique face à un grand nombre de mauvaises herbes. Un second facteur doit être pris en compte: le Taux annuel de décroissance (TAD) ou pourcentage de graines qui vont perdre leur aptitude à germer au bout d'un an. Par exemple, la folle-avoine ou le brome stérile affichent un TAD de 100 % en un an, ce qui signifie que la quasi-totalité du stock de graine a théoriquement disparu au bout de 12 mois. Pour les graminées de type vulpin ou ray-grass, ce niveau de « neutralisation » prendra plus de temps: entre 3 et 5 ans. *« C'est la raison pour laquelle,* explique Diane Chavassieux, ingénieure chez Arvalis, *nous conseillons de ne pas pratiquer de labour tous les ans, sinon, on prend le risque de remonter à la surface des graines encore en capacité de germer. L'idéal, c'est un labour tous les 3 à 4 ans »*. Idéalement le labour peut intervenir après un échec de désherbage: toutes les semences produites vont être enfouies dans le sol. Il peut être bon de pratiquer un labour précoce afin de mettre en œuvre ensuite un faux semis permettant de réduire le stock de mauvaises herbes en faisant germer les adventices et les graminées. Cette solution doit intervenir dans une conduite culturale raisonnée car elle n'est pas forcément la solution pertinente dans toutes les configurations.



// CONCOURS NATIONAL DES CRÉMANTS

On ne badine pas avec les crémants de Bourgogne !

La 32e édition du Concours national des crémants a eu lieu le 4 mai, à Mâcon, dans la Cité des Climats et vins de Bourgogne, fraîchement ouverte au public. Les huit appellations françaises ont récompensé les meilleurs crémants de chaque région de production. Après une très belle année 2022, les acteurs de la filière espèrent continuer sur cette lancée.



Crédit

Agnès Vitteaut, présidente de l'Union des producteurs et élaborateurs de crémant de Bourgogne, a lancé la 32e édition du Concours national des crémants.

Avec 102,3 millions de cols vendus en 2022, la filière des crémants est en avance sur ces objectifs, Elle prévoyait de dépasser la barre symbolique des 100 millions de cols seulement en 2025. Cette hausse de 5,8 % en un an, s'explique par la bonne récolte 2022 (plus de 810 000 hectolitres). Du fait de la crise sanitaire, le choix avait été fait de décentraliser le concours et de désigner huit villes hôtes pour accueillir l'événement. C'est la cinquième année que l'organisation se déroule ainsi. Agnès Vitteaut, la présidente de l'Union des producteurs et élaborateurs de crémant de Bourgogne (UPECB), a souligné l'inscription de l'Union parmi les « grands fondateurs » de la Cité des Climats et vins de Bourgogne. Cela montre tout le poids et la visibilité de la filière, au sein du territoire et au-delà de ses frontières. Dans le jury (50 personnes), on ne retrouvait que des professionnels (œnologues, cavistes, sommeliers…), répartis de manière aléatoire, sans qu'ils puissent tomber sur leurs propres échantillons. Au total, 122 échantillons ont été dégustés, classés par qualité (blanc de blancs, blanc de noirs, millésimé etc.).

Concours et découverte de la Cité des vins

Chaque table comportait au minimum cinq dégustateurs, pour douze à quatorze échantillons. Le « président » se devait de rédiger la fiche synthétisant les évaluations individuelles. Les notations allant 0 à 20, Agnès Vitteaut avait, dès le départ, encouragé les participants : *« lâchez-vous ! »*. La médaille de bronze correspond à une note finale égale à 13 ou 14 ; l'argent de 15 à 17 et l'or, supérieure à 17.

Après la dégustation, un joli programme attendait les participants : déjeuner à la Maison des vins agrémenté de quelques bouteilles de crémant, suivi de la visite de la Cité de Mâcon et de son musée, par petits groupes. Dès 2024, le concours ne sera plus décentralisé. Il y aura, donc, de nouveau, unité de lieu pour cet évènement et le congrès. Hésitations sur la ville choisie obligent, Édouard Cassanet, qui anime désormais la Fédération nationale des producteurs et élaborateurs de crémants, ne peut encore rien nous révéler. Pour rappel, le Luxembourg fait aussi partie des destinations potentielles. Enfin, Édouard Cassanet souhaite *« faire davantage vivre le site internet de l'appellation »*, qui sert également pour les commandes en ligne.

Cédric Michelin

La Bourgogne Franche-Comté accueillera le concours national des Crémants en 2025

La Bourgogne Franche-Comté s'était portée candidate pour accueillir l'édition 2025 du Concours national, et a été choisie. Ce seront également les cinquante ans de l'appellation, *« occasion de doublement marquer le coup »*, explique Pierre du Couëdic, délégué général au sein du syndicat représentant l'ensemble de la filière. C'est bien en 1975 que le nom et le cahier des charges avaient été modifiés, afin de garantir une production de plus grande qualité.

Le palmarès des crémants de Côte-d'Or et de l'Yonne

Médailles d'or :
- blanc brut Veuve Ambal Grande réserve
- rosé brut Veuve Ambal Grande cuvée
- blanc brut Veuve Ambal Tradition
- rosé brut Veuve Ambal Excellence
- blanc brut Louis Bouillot Perle de vigne
- blanc brut Louis Bouillot Perle d'ivoire
- rosé brut Louis Bouillot Perle d'aurore
- crémant cuvées spéciales Louis Bouillot Grands terroirs Chenovre 2017
- crémant cuvées spéciales Louis Bouillot Millésime Prestige 2018
- blanc de noirs brut Louis Bouillot Perle de nuit
- crémant cuvées spéciales Jean-Charles Boisset JCB n°39
- rosé brut De Vergy
- blanc brut Charles de Fère Grande cuvée
- blanc brut Chevalier

Médailles d'argent :
- blanc brut Cave des Hautes-Côtes Victorine de Chastenay
- crémant cuvées spéciales Dominique Gruhier Vigneron crémant de Bourgogne extra brut
- blanc brut Veuve Ambal Grande cuvée
- blanc brut Louis Bouillot Perle de jade
- blanc de noirs brut Louis Bouillot Perle de nuit
- blanc brut millésimé Louis Bouillot 2019
- rosé brut Jean-Charles Boisset JCB N°69
- blanc brut De Vergy
- blanc brut Chevalier
- rosé brut Chevalier

Médailles de bronze :
- blanc de noirs brut Veuve Ambal
- rosé brut Chevalier
- blanc brut millésimé François Martenot brut Prestige



// ENTREPRISE SIRUGUE

21

Une bien belle journée

Les Établissements Sirugue ont organisé une grande porte ouverte à Esbarres. Découverte du site de production, échanges, dégustations, jeux et animations étaient au rendez-vous.



Laurent Berizzi, Agrilearn

Sous un grand chapiteau avec les nombreux visiteurs et Denis Sirugue, directeur général.

Du monde, beaucoup de monde ! Les Établissements Sirugue n'avaient plus organisé un tel événement depuis 2016 et leur 60e anniversaire. *« Nous avons accueilli 600 personnes le 21 avril. Des clients, partenaires et fournisseurs étaient venus de toute notre zone d'activité, c'est-à-dire de l'ensemble de la Bourgogne Franche-Comté, mais aussi de l'Ain et des Vosges »*, se félicite Mathieu Sirugue.

Ce grand rendez-vous initialement programmé en 2021 avait fait l'objet d'un inévitable report, comme l'indique l'adjoint de direction : *« à la base, nous voulions fêter nos 65 ans d'existence mais le covid en avait voulu autrement… Plutôt qu'un nouvel anniversaire, nous avons décidé de consacrer cette journée à la découverte de notre site de production, qui s'est considérablement agrandi »*.

L'usine d'Esbarres est effectivement passée d'une capacité de 100 000 à 120 000 tonnes d'aliments. Cette *« nouvelle donne »* permet aux Établissements Sirugue de répondre à une demande terrain en constante augmentation dans l'ensemble de ses filières. La société spécialisée dans la nutrition animale enregistre ainsi une progression de +20 % en porcins depuis deux ans, pour atteindre désormais les 38 000 tonnes dans cette production. L'activité ruminants tutoie aujourd'hui les 48 000 tonnes, elle qui n'était *« qu'à »* 40 000 il y a trois ans. La partie volailles, elle, continue *« son bonhomme de chemin »* avec des volumes avoisinant 35 000 tonnes. *« La seconde et dernière phase de nos travaux de notre usine consiste désormais à passer à un total de 150 000 tonnes. Initialement, le chantier était prévu en 2025-2026 mais nous allons peut-être l'avancer »*, informe Mathieu Sirugue.

Spécialiste de trois espèces

Il y a 20 ans, aucun aliment de cette entreprise familiale n'était consacré aux ruminants. Cette filière occupe aujourd'hui la première place dans ses débouchés. *« La grippe aviaire, à l'époque, nous avait incités à nous diversifier pour pérenniser notre entreprise. Travailler sur nos trois espèces actuelles était notre volonté, nous y sommes arrivés avec l'implication de nos équipes et la confiance accordée par notre clientèle »*, poursuit Mathieu Sirugue. Porcins, volailles et ruminants sont *« assez complémentaires »* selon ce dernier : *« les objectifs et leurs cahiers des charges sont différents, mais ces trois productions se marient très bien avec notre outil. D'un point de vue logistique, elles nous permettent d'optimiser d'autant plus les transports pour limiter les coûts »*. Le fils de l'actuel directeur profite de l'occasion pour glisser un mot sur la conjoncture : *« une baisse est en train de s'amorcer sur les matières premières, je pense particulièrement aux cours du blé. Ils reviennent à des niveaux similaires à ceux que nous connaissions avant le début de la guerre en Ukraine. Ce phénomène commence à se faire ressentir, notamment sur l'alimentation des porcins et de la volaille dans laquelle les céréales représentent environ 80 % de la composition »*. Les coûts de l'énergie sont quant à eux toujours aussi inquiétants : *« les nouveaux contrats d'électricité affichent des tarifs trois ou quatre fois plus importants qu'avant… Le gaz et le carburant sont toujours très élevés eux aussi. Nous tentons de nous adapter en réalisant des investissements périphériques sur notre site. Nous réfléchissons par exemple à des changements de moteurs, moins énergivores, le chantier est en cours. Même chose pour notre chaudière actuelle, qui consomme également beaucoup. Des variateurs sur nos presses seraient en mesure d'arrêter les coupures entre chaque changement de lot, ils pourraient nous être bénéfiques… Toutes les idées sont les bienvenues pour freiner ces hausses de prix »*.

AG

// LYCÉE AGRICOLE

89

« Longue vie à La Brosse »

Le vendredi 12 mai, plus de 200 personnes étaient présentes à La Brosse, pour fêter les 140 ans d'existence de l'établissement. Des élus, des élèves, ainsi que des anciens brossards, tous les ingrédients étaient réunis pour mettre à l'honneur un lieu mythique, ses formations et ses formateurs.



Pierre Mathis, le directeur de La Brosse, a inauguré les discours.

« *Je tiens à remercier, à titre posthume pour certains, toutes les équipes pédagogiques qui ont œuvré, depuis 140 ans, et œuvrent encore aujourd'hui dans les différentes structures de La Brosse. Et qui, par leur dévouement et leur passion, ont formé et accompagné des milliers de femmes et hommes dans leurs futures vies d'adulte, pour en faire des acteurs d'une agriculture plurielle et novatrice, capable de relever les défis de demain* ».

À travers ces mots, Jean-Baptiste Thibaut, président de l'EPL des Terres de l'Yonne, résume parfaitement le travail effectué au lycée La Brosse depuis l'ouverture de l'établissement, le 30 octobre 1882.

Et en 140 ans, le moins que l'on puisse dire, c'est que La Brosse a évolué. Mieux, elle s'est adaptée. « *Lors de sa création, le lycée accueillait une trentaine de jeunes hommes, avec comme directeur, Émile Thierry, homme du Tonnerrois et vétérinaire de formation. L'objectif était de faire de ces jeunes de bons agriculteurs praticiens, avec un certain degré d'instruction qui leur permettrait, s'ils le souhaitent, de poursuivre des études supérieures* », rappelle Jean-Baptiste Thibaut.

« *Depuis, le monde agricole a connu des évolutions significatives : explosion de la mécanisation, agrandissement des fermes, augmentation des rendements et de la productivité, diminution de la main-d'œuvre familiale avec une augmentation du salariat, développement des coopératives et de l'industrie agroalimentaire, apparition des syndicats et des structures de développement, et également une féminisation de plus en plus importante des métiers de l'agriculture. Avec, en corollaire, un niveau d'étude de plus en plus élevé des agriculteurs* ».

La Brosse a aussi su faire face aux enjeux apparus ces dernières années, comme le réchauffement climatique, une attente sociétale importante pour le respect de l'environnement, ainsi qu'une baisse de compétitivité de notre agriculture qu'il ne faut pas négliger.

« Des décennies d'accompagnement »

Pour Pierre Mathis, le directeur de l'établissement, « *La Brosse a su devenir une marque forte, qui n'est pas limitée au monde agricole, sur laquelle nous pouvons et devons construire notre avenir. Cela est le résultat d'un travail et d'un investissement fort, en tout premier lieu dans l'agriculture icaunaise* ». Ce sont aussi, « *des décennies d'accompagnement de l'agriculture et des agriculteurs icaunais, des décennies de formation de futurs exploitants, que ce soit dans le cadre de la formation initiale, de la formation continue ou de l'apprentissage. Cela dans un milieu mouvant, en continuelle évolution, avec des challenges à relever et de nouvelles orientations à mettre en œuvre* ».

Au niveau des élèves, l'évolution est aussi présente. « *Il y a aujourd'hui, 320 élèves, dont 43 % de filles. C'est une belle évolution. La proportion d'enfants d'agriculteurs a également considérablement évolué, passant de pratiquement 100 % dans les débuts, à 27 % actuellement. Comme quoi l'enseignement agricole attire désormais un large public* », reprend Jean-Baptiste Thibaut. Sans compter les 300 élèves du CFPPA et du CFA, ainsi que les 250 élèves du lycée Albert Schweitzer de Champs/Yonne, c'est une multitude de jeunes formés chaque année grâce à l'enseignement agricole icaunais.

Nul doute que des centaines d'élèves passeront encore les portes de l'établissement lors des prochaines décennies. Alors, comme l'a si bien dit Pierre Mathis, « *longue vie à La Brosse* ».

Christopher Levé

// AGRI 89

Le négoce a fêté ses 30 ans

Le mercredi 10 mai, le négoce Agri 89, basé à Monéteau, fêtait ses 30 ans, à Appoigny. L'occasion pour la famille Moreau de remercier leurs fidèles, mais aussi de parler d'agriculture et de ses transformations.



Joël et Alexandre Moreau (de gauche à droite).



Frédéric Portebois, de Syngenta, a présenté le système Easy Connect.

Il y a des anniversaires qu'il faut fêter et le trentième en fait évidemment partie. Le mercredi 10 mai, le négoce Agri 89, basé à Monéteau, fêtait ses 30 ans en présence de bon nombre de fidèles et d'amis de la famille Moreau, les créateurs et gérants.

Mais l'objectif n'était pas seulement de trinquer ensemble, c'était aussi de parler bien évidemment d'agriculture et de ses transformations, à travers différentes interventions : sur l'agriculture de précision, l'activité microbienne des sols ou encore l'agrivoltaïsme. « *Dans les évolutions que l'on voit de l'agriculture aujourd'hui, avec l'agriculture de précision, la recherche de l'adaptation de cultures au changement climatique, on voulait parler de thématiques qui intéresseraient le plus de monde possible, et qui soient complémentaire les unes avec les autres* », explique Alexandre Moreau. « *La thématique centrale, c'était de parler de l'agriculture de demain, où une plante serait mieux nourrie, ce qui permettrait d'utiliser peut-être moins de produits phytos. Cela passe par la gestion des sols* ».

Pour Joël Moreau, l'idée était de ne pas faire « *du classique* », « *on voulait trouver des sujets différents de ce que l'on peut entendre ailleurs. Le sol, c'est la base de tout. Il y a bien sûr l'eau, le soleil, le climat. Mais le sol, si on le néglige, on ne produira plus correctement. Les gens en prennent de plus en plus conscience* ».

Le sol avant tout

Parmi les intervenants, Laurent Maillard, de l'agence Be Api. Ce dernier a parlé du sujet de l'agriculture de précision. « *Nous, on réalise tout ce qui est diagnostic de sol, aussi bien de la fertilité que le potentiel de sol. Cela permet à l'agriculteur de faire de la modulation intraparcellaire. L'objectif à travers cela ? C'est de mettre la bonne dose d'engrais au bon endroit. D'optimiser pour la rentabilité économique de l'exploitation et pour préserver l'environnement* ».

Autre intervenant : Bruno Bourrié, conseiller et expert en agronomie, mandaté par la société Agronutrition (qui vend des solutions de minéralisation et de solubilisation du phosphore du sol), venu aborder la thématique de l'activité microbienne des sols.

Lors de son intervention, le conseiller a fait un état des lieux sur les sols de la région, d'un point de vue fertilité globale des sols, dans le but de faire ressortir les facteurs limitants principaux de la région, « *à savoir des teneurs à matières organiques faibles et des teneurs en phosphore faibles* ». Bruno Bourrié a également parlé du sujet des micro-organismes dans le sol, « *parmi lesquels les micro-organismes qui sont en capacité soit de minéraliser soit de solubiliser du phosphore, à partir de celui du sol* », conclut-il.

Christopher Levé

Un bouchon innovant pour éviter le contact avec les produits phytos

Outre les interventions, une présentation a aussi eu lieu lors de cette journée anniversaire. Celle du système Easy Connect, avec les bidons EvoPac, un système de transfert des produits phytos dans le pulvérisateur grâce à un nouveau bouchon. Pour en parler, Frédéric Portebois de Syngenta (entreprise de production de produits phytos) était sur place. « *Quand on travaille, on veut éviter qu'il y ait un contact entre l'agriculteur et les produits phytos, lors du remplissage des pulvérisateurs. Ainsi, on a mis en place un système de transfert direct. Pour cela, il faut un bouchon adapté (que l'on pose sur le bidon de produit phyto) qui est composé d'une membrane. Pour cela, une machine est utilisée pour permettre le décollement de la membrane et ainsi l'écoulement du produit, dans cette même machine, qui le transfère ensuite dans le pulvérisateur. Grâce à la machine, il est aussi possible de rincer le bouchon et le bidon, pour éviter que du produit s'écoule. Et si l'agriculteur n'a pas besoin de la totalité du contenu du bidon, la machine rabaisse la membrane ce qui consolide à nouveau le bidon* ». Syngenta conseille toutefois de porter les EPI (équipements de protection individuelle) pour garantir une sécurité optimale. Pour s'offrir l'équipement complet (machine + bouchon), il faut compter 3 000 euros. Ce produit arrivera prochainement sur le marché, courant 2023 ou 2024.

// ENTREPRISES

À Corbigny, Buchez a mis les petits plats dans les grands

Du 12 au 14 mai, l'entreprise de matériel agricole, siège du groupe Buchez dirigé par Olivier Dubreuilh, a fait le plein de visiteurs, à l'occasion de ses portes ouvertes. En vedette, les derniers produits des gammes Valtra ou Fendt.



Les portes-ouvertes de Corbigny mettaient aussi largement en lumière la gamme Fendt.



De gauche à droite : Olivier Dubreuilh, dirigeant du groupe Buchez, Éric Gagnepain, responsable commercial, et Damien Bras, manager régional pour AGCO, présentent le trophée remis au groupe Buchez pour ses performances commerciales sur la marque Valtra.

Avec trois jours de portes ouvertes, du 12 au 14 mai, Buchez n'a pas fait les choses à moitié à Corbigny. En vedette était présenté le nouveau tracteur Série Q de la marque finlandaise Valtra. Avec cette marque, le groupe Buchez a d'ailleurs réalisé d'excellents résultats commerciaux au cours des douze derniers mois, avec la plus grosse progression de parts de marché de tous les distributeurs français, grâce aux concessions de Corbigny et Autun, en Saône-et-Loire. La marque était d'ailleurs représentée lors de ces portes ouvertes par Damien Bras, manager régional AGCO, groupe distributeur de la marque, et inspecteur commercial du secteur. Le cocktail organisé le 12 mai au soir (et qui, l'an dernier, avait attiré 600 participants !) permettait aussi de mettre l'accent sur la marque et sur cette nouvelle série de tracteurs. « *Au-delà de cet aspect,* précisait Olivier Dubreuilh, dirigeant du groupe Buchez, *les portes ouvertes fournissaient aussi l'occasion de présenter la gamme Fendt* », deuxième marque distribuée par la concession de Corbigny. Le 700 Gen 7 était ainsi particulièrement mis en lumière, avec sa gamme de puissances allant de 203 à 303 chevaux.

Un moment fort

Par ailleurs, de nombreuses marques de matériels étaient présentes ainsi que des fournisseurs, signe que l'entreprise soigne particulièrement ce niveau de relations professionnelles. « *C'est l'occasion de cultiver les liens humains,* poursuivait Olivier Dubreuilh, *et c'est une dimension importante de notre métier. On montre qu'on joue le jeu envers nos fournisseurs en leur apportant une visibilité* ». À l'occasion de ces portes ouvertes, l'accent était également mis sur le magasin, avec des promotions sur tous les produits proposés durant les trois jours. Les visiteurs pouvaient aussi découvrir les derniers matériels de fenaison – un gros secteur pour cette concession – avec les marques Kuhn et Fendt et le matériel lié à l'élevage. Par ailleurs, Buchez poursuit ses activités en direction des établissements scolaires d'enseignement agricole, afin de faire la promotion de ses métiers : ainsi, des enseignants du lycée agricole de Marzy sont venus découvrir la structure.

La concession de Corbigny, c'est un peu le « cœur » du groupe Buchez, avec une vingtaine de salariés, dont huit à l'atelier, mais aussi tout l'administratif du groupe. Buchez commercialise 25 tracteurs Valtra par an et près de 30 tracteurs Fendt. « *Ces portes ouvertes,* concluait Olivier Dubreuilh, *sont un moment fort que l'on consacre à notre clientèle et à nos fournisseurs. L'organisation représente un gros travail pour toutes nos équipes. On conjugue la convivialité et l'efficacité professionnelle* ».

Berty Robert

// FORMATIONS

À la rentrée, laissez-vous tenter

Plus de 1 200 stagiaires ont été accueillis en formation l'an passé à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or. Des sessions, toujours plus enrichissantes les unes que les autres, sont régulièrement proposées.

Les années covid sont enfin derrière nous : les formations en *«présentiel»* repartent de l'avant ! La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or souhaite retrouver son rythme de croisière en attirant un maximum d'agriculteurs dans ses différentes sessions. Un nouveau catalogue de formations est en cours d'élaboration, la Chambre d'agriculture communiquera sur sa publication à la rentrée.

Les élus de la Chambre le rappellent dès à présent : le panel de formations est très varié et en lien avec les besoins du terrain. Des intervenants de qualité apportent une plus-value à chaque rendez-vous. Des méthodes pédagogiques orientées vers l'action du stagiaire sont appliquées, des visites d'exploitations permettent d'expérimenter les apprentissages à la moindre occasion.

« *Faites nous part de vos attentes* »

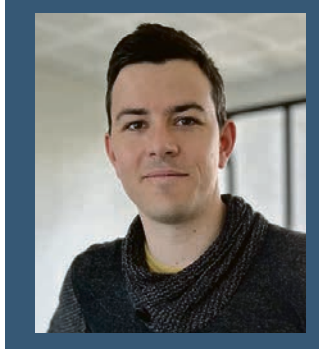
Zoom en élevage



Céline Faubladier, arrivée à l'antenne de Créancey en novembre 2022, organise et coanime des formations à destination des éleveurs. *« Une vingtaine de thématiques leur sont proposées chaque année, certaines en partenariat avec les OP comme le GDS et Alysé »*, présente l'ingénieure agronome originaire du village de Saint-Thibault. La salariée de la Chambre invite les éleveurs à faire part de leurs attentes : *« nous avons déjà un programme établi, régulièrement renouvelé, mais toutes les nouvelles idées sont bien sûr les bienvenues ! Il ne faut surtout pas hésiter à nous contacter »*. Une récente édition de Terres de Bourgogne a mis l'accent sur une formation dédiée à l'insémination par l'éleveur : *« cette thématique avait été demandée par un éleveur bovin, avec l'objectif de pouvoir inséminer soi-même ses vaches… Nous avons monté cette formation avec un intervenant spécialiste de la reproduction. L'ensemble des stagiaires était ravi : ce bel exemple en appellera certainement d'autres ! »*. Céline Faubladier souligne les nombreux enjeux de la formation : *« il y a toujours quelque chose à gagner : une prise de recul sur ses pratiques, un gain en confort de travail, une baisse des charges… Savoir se libérer quelques heures de son travail sur la ferme pour aller en formation est toujours bénéfique. Nos rendez-vous permettent aussi et surtout aux éleveurs d'échanger entre eux sur diverses problématiques, il n'y a rien de plus puissant ! »*.

Thomas Michaut, responsable formations

Rencontre



Thomas Michaut, 36 ans, remplace Élise Bartoletti depuis la fin d'année 2022 et coordonne les différentes formations de la Chambre d'agriculture. Ce nouveau salarié fait part de nombreux changements opérés ces derniers mois : *« Notre équipe a été considérablement renouvelée. Un ou une responsable de formation est désormais en place pour chaque pôle : Céline Faubladier pour l'élevage, Hector Mussillon aux productions végétales saisonnières, Marie Monique à la viticulture, Corine Garnier-Penning pour la valorisation des ressources locales et les compétences transversales comme le management et la communication. Enfin Anne Hermant s'occupe des sujets environnement. Marine Rouèche gère Certiphyto et remplace Corinne Delage qui part en retraite. En ce qui me concerne, je m'occupe de l'installation, de la transmission et de la coordination globale de l'équipe »*.



L'équipe des responsables et des assistantes de formation avec, de gauche à droite et de haut en bas : Marine Rouèche, Anne Hermant, Corinne Delage, Céline Faubladier, Laetitia Pernet, Marie Monique, Hector Mussillon, Pauline Bouley, Corine Garnier-Penning, Marielle Clémencet, Céline France et Rachel Cornetet.

// ENSEIGNEMENT

Les pour et les contre de l'agriculture de demain

Théo Garnier et Augustin Monot, élèves à Quetigny, ont enfilé le costume de journaliste pour aller à la rencontre d'étudiants du lycée agricole qui préparent leur grand oral de juin, sur des questions liant société et agriculture.

Jusqu'à une date récente, les élèves du lycée agricole de Quetigny devaient présenter un rapport en lien avec le stage qu'ils avaient dû effectuer en exploitations agricoles. Mais depuis la réforme du Bac de 2020, le ministère de l'Agriculture a mis en place ce que l'on nomme la Question socialement vive (QSV) : un grand oral que les élèves travaillent tout au long de l'année de terminale.

Cette QSV fait écho à des débats de société et présente les enjeux de l'agriculture d'aujourd'hui. Les élèves l'abordent en traitant le sujet de leur choix mais en exprimant le pour et le contre et en s'appuyant sur plusieurs sources. Théo Garnier et Augustin Monot, deux élèves du lycée, ont ainsi questionné Mila, Anaëlle et Nino, étudiants en terminale Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant (STAV) Productions animales sur leurs QSV, quelques semaines avant leur grand oral qui interviendra en juin. Pour Mila, la question porte sur le respect du bien-être des chevaux en club équestre : *« J'y parle d'expériences vécues dans les différents clubs mais aussi de ce que j'ai trouvé en faisant des recherches. Pour répondre à cette question, j'ai fait un sondage et interviewé des acteurs du monde équin »*.

Sondages et points de vue contradictoires

Pour sa part, Anaëlle s'est penchée sur les circuits courts. Logique pour elle qui veut travailler avec les acteurs du territoire : *« J'ai de la famille qui travaille dans ce domaine. Avec les problèmes géopolitiques et le manque de rémunération de certains agriculteurs, le contexte actuel est très incertain. J'ai décidé de sonder du personnel du lycée et j'ai interviewé un professeur d'agronomie qui ne se nourrit que par des circuits courts. Lors de mon stage de 1re bac techno, j'étais allée dans une exploitation agricole qui fait de la vente directe. Pour moi, c'est un enjeu de l'agriculture de demain »*. Quant à Nino, il s'est demandé si l'élevage aurait toujours sa place dans l'agriculture de demain : *« je suis fils d'agriculteur dans une ferme en polyculture-élevage. L'agriculture est ma passion et j'ai le projet de m'installer sur l'exploitation familiale. Avec les différents types d'agriculture qu'on trouve sur la planète, la question de l'élevage est un véritable enjeu. Pour répondre à la question, je vais m'appuyer sur des expériences vécues durant mon stage pendant l'année de 1re mais aussi sur les deux extrêmes de l'agriculture avec les gros élevages en Bretagne et les grandes plaines céréalières de Beauce. Je veux montrer le juste milieu »*.

Théo Garnier, Augustin Monot



Mila, Annaëlle et Nino, les trois étudiants en Stav interviewés par Théo et Augustin.

// LEGTA DU MORVAN

58 Des mois bien remplis

Les événements se bousculant, le Legta du Morvan revient sur les faits marquants pour les élèves ces derniers mois ; montrant que l'agriculture, l'enseignement et la culture sont étroitement liés.



Legta du Morvan

Le jugement de bétail du Legta du Morvan avec les Parthenaises.

Suite à la participation d'une quarantaine d'élèves au concours de jugement de bétail du Legta du Morvan (avec jugement de vaches Parthenaises) courant janvier, la remise des prix s'est déroulée le 4 avril dernier au Legta. Celle-ci s'est tenue en présence des partenaires du lycée et des exploitants ayant accueilli le jugement : Robert et Maxime Petit (ce dernier est un ancien élève du lycée), associés du GAEC de La Ruchette à Arleuf. Catherine Blin, professeur de zootechnie et organisatrice de ladite remise des prix insiste : *« Chaque année, ce concours est un moment attendu des élèves qui font de leur mieux pour accéder aux premières places de classement »*.

Madison, élève de première Bac Pro CGEA, a réussi ce défi, puisque même si elle n'est pas issue du milieu agricole son jugement lui a permis de décrocher la première place, suivie par Julie Gauthier, élève de seconde PA, une habituée des podiums !

Les femmes sont là

En effet, pour rappel, Julie passionnée par l'élevage mais également sportive s'était déjà qualifiée le 28 janvier à la finale du championnat de France du cross-country des lycées professionnels à Dijon. Catherine Blin les a félicitées tout en rappelant que les femmes dans le secteur agricole sont de plus en plus actrices. D'ailleurs Mesdames Blin et Veyne (professeur d'ESC), et des élèves du lycée agricole ont assisté le 26 avril à Château-Chinon au spectacle théâtrale : « Héroïnes… la place des femmes dans le monde agricole ». Pour mémoire, cet événement regroupait un spectacle et une exposition de 8 portraits d'agricultrices nivernaises. Durant la soirée, Madame Blin a échangé avec Cécile Houde, une des agricultrices présentée et elles ont programmé une visite de son exploitation avec les secondes PA fin mai.

Une passion aux multiples facettes

Catherine Blin souligne : *« ce métier nécessite, certes de la passion, mais des compétences complémentaires : la technique, le sens de l'observation, l'anticipation et la gestion. Il faut être curieux de ce qui se fait en dehors de son territoire et cela commence par les stages et les visites ou encore les salons. En plus, il faut approfondir sa culture générale et poursuivre les formations au cours de votre carrière professionnelle ; idéales pour ne pas rester isolé dans votre exploitation, pour être innovant et actif dans le monde professionnel »*. Le dernier défi pour le Legta du Morvan, et aussi celui de Challuy (puisqu'ils se sont alliés pour créer une équipe junior), est le championnat de France de rugby des lycées agricoles avec la finale nationale des 12 et 13 mai au lycée agricole de Brioude-Bonnefont (43).

Catherine Blin (Legta du Morvan)

Classement du jugement de bétail

Les dix premiers élèves sont :

1. Madison Maillet (Bac Pro 1),
2. Julie Gauthier (S^de PA),
3. Louis Lauferon (S^de PA),
4. Lucas Martinet (Bac Pro 1),
5. Océane Louis (Bac Pro 1),
6. Louis Fléty (Bac Pro 1),
7. ex aequo Quentin Meulé (Bac Pro 1) et Tom Bussy (S^de PA),
9. Grégory Martin (Bac Pro 1),
10. Sarah Rieb (Bac Pro 1).

// EPL DE PLAGNY

58 Une seconde porte ouverte

Après le succès des portes ouvertes organisées courant mars, l'EPL de Plagny organise une seconde édition du 19 au 20 mai, avec les tomates greffées à l'honneur !

Le vendredi 19 et samedi 20 mai, l'EPL de Plagny (Boutique Gourmande et le Jardin des Athénées) convie le public pour une seconde porte ouverte. Gaëtan Lebrun, nouveau directeur du site, pointe : *« La fréquentation de la première édition a été telle qu'une seconde édition était indispensable ! Pour rappel, nous avons accueilli environ 240 personnes en trois jours – contre 300 approximativement pour un mois »*.

Au programme

Si Gaëtan Lebrun se félicite de cet engouement, il insiste : *« cela n'aurait pas été possible sans tout le travail de communication effectué par l'équipe du Legta, du CFA et du CFPPA de Challuy, ainsi que tous les apprenants et apprentis. Il y a eu une véritable cohésion afin de faire connaître localement notre structure »*.

Pour cette seconde édition, les plants de tomates greffés seront en promotion (2 achetés = 1 offert – diverses variétés possibles) : *« ces plants ont l'avantage d'être plus productifs et plus résistants aux maladies que des plants normaux. Certes l'investissement de départ est plus important, mais il est vite rentabilisé »*. En plus de cela, le Jardin des Athénées proposera à la vente des géraniums, des plantes à massif, des vivaces, des plants de légumes et aromatiques. Pour les gourmands, la boutique proposant les produits des divers EPL de la Nièvre sera elle aussi ouverte.



L'offre sur les plants de tomates greffées est valable sur toutes les variétés comme l'Ananas ou la Maestria.

Rendez-vous au 128 route de Lyon (Sermoise), les 19 et 20 mai de 9 h 30 à 12 heures et de 14 heures à 18 heures.

Chloé Monget

Renseignements : 03 86 37 56 07 ou 06 85 45 55 40.

// COMICE AGRICOLE

58 Bal de la reine à Château-Chinon



Photo : Comité du comice de Château Chinon

La reine, Lise Boulenger (au centre) ; la 1re dauphine, Anaëlle Perruchot (à gauche) ; et la 2e dauphine, Faïs Bernard (à droite).

« C'est le coup d'envoi des festivités pour le comice ! » s'exclame Jean-Michel Dupuis, président du comice, suite au bal de l'élection de la reine le 29 avril dernier. Il poursuit *« Tout s'est très bien déroulé, avec un engouement toujours des plus importants. Cette édition est un franc succès. Cela prouve qu'il y a toujours un attachement pour cet événement qui est pour nous un beau moment pour réunir acteurs agricoles et ruraux dans un but commun : le rayonnement de nos campagnes tout en créant du lien social »* . Il tient d'ailleurs à saluer l'engagement de tous les partenaires et bénévoles dans l'organisation de cette rencontre : *« Que ce soit les artisans et commerçants du canton, Jérôme Gauthier (Cher) pour l'animation musicale, les Jeunes Agriculteurs ou encore les collectivités, sans eux, rien n'aurait été possible ; un grand merci donc ! »*. Pour rappel, la reine est Lise Boulenger (23 ans, Blismes), la 1re dauphine est Anaëlle Perruchot (16 ans révolus, Montigny-en-Morvan), et la 2e dauphine est Faïs Bernard (16 ans révolus, Château-Chinon Ville). Jean-Michel Dupuis conclut : *« pour rajouter encore une dimension de lien entre les mondes la Reine est fille d'exploitant agricole et secrétaire des JA du canton ! Tout un symbole ! »*.

Chloé Monget

Le comice du canton de Château-Chinon aura lieu les 11,12,13 août.

ENVIRONNEMENT

// RESSOURCES EN EAU

21 Ça s'active dans le Châtillonnais !

« Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais » vient de voir le jour. Cette association va œuvrer pour la préservation de la ressource en eau aux sources de la Seine. La Métropole du Grand Paris est dans « l'affaire » et va financer des projets.



Vincent Lavier, ici aux côtés de Patrick Ollier (ancien ministre du gouvernement de François Fillon).

Un projet territorial intitulé « Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais » a été lancé le 11 mai, il regroupe la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, l'Epage Sequana, le Parc national de forêts, l'EPTB Seine Grands lacs, les collectivités territoriales locales et des représentants du monde agricole. La préservation de la ressource en eau aux sources de la Seine est au centre des réflexions. Des aides nommées PSE (Paiements pour services environnementaux) seront à disposition pour rémunérer les agriculteurs. Une convention est en cours d'élaboration avec la métropole du Grand Paris, visiblement prête à mettre *« l'argent qu'il faudra »* pour mener à bien le projet. Celui-ci concerne plus de 90 communes et 380 exploitants situés sur le territoire de l'Epage Sequana, au sein de la région agricole du Châtillonnais.

Douze millions d'euros sur sept ans

Le développement de pratiques et cultures à « bas niveau d'impact » permettra de répondre à des enjeux de prévention des inondations et des étiages sévères, de préserver la quantité et la qualité de l'eau ainsi que la biodiversité associée. Il s'agira également, selon l'association, *« d'agir de manière préventive afin d'éviter des coûts importants de traitements des eaux et limiter les inondations sur les territoires situés en aval de la Seine (Troyes, Paris) »*. Au total, 5 854 ha de surfaces sous contrat sur sept ans, avec un budget de 12 millions d'euros, devront permettre d'atteindre plusieurs objectifs. Dans un premier temps, il faudra identifier les pratiques vertueuses des agriculteurs afin qu'elles soient soutenues financièrement, puis développer toutes les actions qui permettront de répondre aux objectifs désignés, toujours en prenant soin de rémunérer à leur juste niveau les services rendus. Vincent Lavier a été élu président de l'association EADC lors cette même journée du 11 mai, consacrée à l'assemblée générale constitutive. Plusieurs réunions avaient précédé ce rendez-vous, comme l'a rappelé le président de la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or : *« Des agriculteurs ont participé activement à ces différents groupes de travail, il semble y avoir une belle motivation sur le terrain. Notre projet ne reposera que sur des démarches volontaires, nous tenons à le rappeler. Un certain nombre de choses sont déjà réalisées sur le territoire : nous allons essayer de les faire entrer dans le dispositif »*.

Aurélien Genest

Témoignages

- **Patrick Ollier (président de Seine Grands Lacs et de la Métropole du Grand Paris) :** *« Je me réjouis de la création de l'association Eau et Agriculture Durables du Châtillonnais qui est l'aboutissement de plusieurs années de coconstruction sur le territoire. L'engagement de la Métropole du Grand Paris et de Seine Grands Lacs dans la mise en œuvre de ce projet vient renforcer la solidarité entre nos territoires ruraux et urbains ».*
- **Philippe Vincent (président de l'Epage Sequana) :** *« L'objectif avec cette association est de déployer de manière coordonnée différents outils pour travailler à la préservation de la ressource en eau : les paiements pour services environnementaux pour favoriser l'adoption de pratiques agricoles bas intrants et le développement de filières pour valoriser économiquement les productions du territoire ».*
- **Vincent Lavier (président de la Chambre d'agriculture et de la nouvelle association EADC) :** *« Sur nos territoires ruraux, les enjeux de préservation de la ressource en eau et de développement agricole sont très fortement liés. Avec cette association nous souhaitons apporter une réponse innovante et coconstruite avec les exploitants agricoles afin de contribuer à la préservation de la ressource, valoriser les pratiques vertueuses, pérenniser l'activité agricole et créer de la valeur ajoutée sur le territoire ».*
- **Nicolas Schmit (président du Parc national de forêts) :** *« Le territoire du Parc national de forêt est un territoire d'exception, c'est aussi un territoire d'innovation. Avec l'association EADC, le Parc national continue à construire une réponse innovante conciliant la protection de l'environnement et le soutien à l'économie agricole locale ».*

// ENSEIGNEMENT

58 Une plantation de haie concrète pour les élèves du Legta du Morvan

Des élèves de terminale du Legta de Château-Chinon ont participé à l'implantation d'une haie chez un agriculteur. C'était la traduction concrète d'un projet mené par trois élèves de BTS du CFPPA du Morvan.

C'est dans le cadre d'un Projet d'initiative et de communication (Pic), qui permet aux étudiants de mettre en œuvre les connaissances acquises tout au long de leurs études, de développer la capacité de communication, de création et d'expression et de travailler en équipe, qu'une opération de plantation de haie s'est tenue récemment, sur une parcelle d'un agriculteur nivernais. À l'origine de l'action, on trouve trois élèves de BTS Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole (Acse) du CFPPA du Morvan, à Château-Chinon : Antoine Hénard, Eymeric Martin et Simon Picard. Le projet avait pour but de faire venir des élèves de terminales du Legta du Morvan chez un agriculteur afin d'y implanter une haie avec l'objectif de couper le vent. L'agriculteur qui a été sollicité pour ce projet était Christophe Coichot, et il est installé sur la commune de Frasnay-Reugny, près de Saint-Benin-d'Azy, dans le centre de la Nièvre. Le jour prévu pour la réalisation du projet, Antoine Hénard et Eymeric Martin ont accompagné les élèves de classes de terminales et deux accompagnateurs du lycée jusqu'au site de l'exploitation (Simon Picard, pour sa part, était déjà présent sur place).

Pédagogie de la haie

Christophe Coichot a accueilli l'ensemble du groupe en présentant son exploitation dans sa globalité. Il a ensuite donné la parole aux trois élèves de BTS à l'origine du projet afin qu'ils présentent ses intérêts et les raisons qui ont motivé ses initiateurs à organiser cette intervention. L'implantation de haie comportait une soixantaine de pieds de diverses essences telles que du charme, du troène, du chêne, du saule, des épines noires et du cornouiller. Le terrain prévu pour l'implantation avait fait l'objet d'une préparation en amont. Chaque élève a eu la mission de planter entre quatre et cinq arbres chacun, tout en bénéficiant d'explications fournies par Christophe Coichot sur la manière d'implanter les différentes essences, sur les raisons qui faisaient que l'on devait privilégier telle ou telle essence, ou encore sur le développement futur des arbres. Un véritable cours pratique à ciel ouvert et riche en pédagogie ! Ce moment a pris fin sur un pot de l'amitié offert par le CFPPA du Morvan.

Berty Robert



Cette implantation de haie a concrétisé le Projet d'initiative et de communication (Pic) d'Antoine Hénard, Eymeric Martin et Simon Picard, trois étudiants de BTS Acse au CFPPA du Morvan.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// CERTIPHYTO Renouvellement DENSA (Exploitants)

• Dernières sessions le 24 mai à Bretenière ou 26 mai à Darcey

Laetitia Pernet – 03 80 68 66 19
laetitia.pernet@cote-dor.chambagri.fr

// ACTE: Cession et transmission d'entreprise agricole

• 25 mai à Créancey

Amélie Fercoq - 03 80 68 66 84
amelie.fercoq@cote-dor.chambagri.fr

// Formation aux Gestes qui sauvent (GQS)

• En juin

Groupama organise de nombreuses sessions Gestes qui sauvent (GQS), de mai à octobre. Elles sont ouvertes à tous, dès 10 ans. Toutes les sessions ont lieu au sein des casernes des pompiers des communes concernées selon les horaires précisés sur le site internet de Groupama : https://www.groupama.fr/regions/grand-est/inscription-gestes-qui-sauvent/. Les inscriptions se font sur le même site. En juin les sessions suivantes sont prévues : samedi 3 juin à Seurre de 8 h 30 à 10 h 30 et de 10 h 30 à 12 h 30, à Fontaine-Française de 8 h 30 à 10 h 30 et de 10 h 30 à 12 h 30, à Châtillon-sur-Seine de 8 h 30 à 10 h 30 et de 10 h 30 à 12 h 30, à Nuits-Saint-Georges de 8 h 30 à 10 h 30 et de 10 h 30 à 12 h 30. Le 6 juin à Dijon de 17 heures à 19 heures.

// Hygiène sanitaire pour les produits carnés et les œufs (HACCP)

• 5 et 6 juin à Créancey

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Communiquer efficacement dans toutes les situations

• 7 juin à Bretenière

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Être autonome pour la vérification générale périodique des engins et accessoires de levage (VGP)

• Le 25 mai

La vérification Générale Périodique (VGP) des matériels et accessoires de levage est une obligation inscrite au Code Du Travail. Toute entreprise doit pouvoir présenter les rapports si nécessaire (cf : Arrêté du 1er et 2 mars 2004 et de l'article R4323-24). Lieu : à définir.

Renseignements et inscriptions : Chambre d'agriculture de la Nièvre – Centre de formation -03 86 93 40 37

// Action Courte Qualifiante Conduite et Maintenance de l'Enjambeur

• jusqu'au 26 mai

La formation, proposée par le LEGTA Nevers-Cosne antenne de Cosne, a une durée de trois mois est à destination des personnes connaissant le travail de la vigne (à pied). Les cours présenteront : la sécurité, la prise en main des engins, la prise de rang sur parcelle pédagogique, la conduite, puis l'attelage des outils, la soudure, les réglages, le travail du sol, le rognage, le pulvérisateur, le Certiphyto, etc.

Renseignements : cfppa.nevers@educagri.fr ou 03 86 26 67 67.

L'AGENDA PRO'

CÔTE D'OR

// Rencontre sur l'agriculture urbaine

• Jeudi 25 mai

L'Institut Agro Dijon organise des Rencontres franco-allemandes autour de l'agriculture urbaine, dans le cadre d'Agritech World Tour 2023 jeudi 25 mai à partir de 16 heures à La Vapeur, 42 avenue de Stalingrad, à Dijon. Dans un territoire fortement urbanisé, avec une société post-Covid où le critère d'achat du local devient fort, comment évoluent les pratiques agricoles ? Agriculteurs, entreprises, architectes, élus, experts échangent et répondront aux questions. Venez échanger avec des étudiants français et allemands

// Assemblée générale de la FDSEA

• Vendredi 26 mai

L'assemblée générale de la FDSEA de Côte-d'Or se tiendra vendredi 26 mai à Sombernon, à partir de 13 h 45 pour les adhérents et 15 heures pour la partie publique. « Comment concilier enjeux alimentaires, énergétiques, climatiques et économiques ? » : sera la question posée lors d'une table ronde qui réunira Arnaud Rousseau, président de la FNSEA, Anne-Catherine Loisier, sénatrice, Benoît Bordat, député, et Gérard Clémencin, représentant UFC Que Choisir. Renseignements et inscriptions : 03 80 68 67 67.

NIÈVRE

//Rencontre atelier de découpe

• Le 23 mai

Les producteurs, agriculteurs et éleveurs sont conviés à découvrir l'entreprise La Fermille, ses activités et ses services qui composeront l'atelier de découpe de Saint Benin d'Azy, le 23 mai à partir de 17 h 30 à la salle des fêtes de Saint-Benin d'Azy. Pour rappel, cet atelier de découpe est à l'initiative de 6 producteurs nivernais.

//Visite d'essais céréales d'hiver

• Le 30 mai

La Chambre d'agriculture et les GDA Centre Nivernais et Bourgogne nivernaise organisent une visite des essais céréales d'hiver. Le rendez-vous est fixé sur une parcelle à Alluy à 9 h 30 où les essais de variétés blés tendres d'hiver seront présentés. Les orges d'hiver seront aussi abordés. La rencontre se poursuivra sur un essai de désherbage d'automne blé tendre d'hiver (cible vulpin) à Billy-Chevannes.

Renseignements : Cédric Zambotto au 06 77 15 59 81.

YONNE

// Commande de fioul « gros volumes »

• Lundi 22 mai

Les moissons approchant, un appel d'offre pour une commande de fioul « gros volumes » est organisée par la FDSEA de l'Yonne. Les commandes doivent parvenir au plus tard le lundi 22 mai à midi, avec la mention « gros volumes ».

Contact : Véronique Léger (FDSEA de l'Yonne) au 03 86 49 48 20.

// Essais fongicides et fertilisation sur blé et orge

• Mardi 23 mai

À Brienon-sur-Armançon.

Contact : Marie Bouillé, conseillère grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 30 62 99 69.

// XP'bio 89 : visite d'essais variétés bio, blé d'hiver, blé de printemps, orge de printemps, lentille, lin (désherbage) et cultures associées

• Mercredi 24 mai

À Migennes, lieu-dit Chaumançon.

Contact : Marie Bouillé, conseillère grandes cultures à la Chambre d'agriculture de l'Yonne, au 06 30 62 99 69.

RÉGION

// La MSA informe sur la déclaration de revenus

En 2023, pour la déclaration des revenus de l'année 2022, vous n'avez qu'une seule déclaration à remplir. Vous devez vous connecter à votre espace particulier, sur impots.gouv.fr, muni de votre numéro fiscal et de votre mot de passe, puis sélectionner « Déclarer ». En plus de votre déclaration de revenus habituelle, un volet « social » vous sera automatiquement proposé. Vous devrez alors le compléter et le valider. La MSA recevra de l'administration fiscale l'ensemble des données nécessaires au calcul des cotisations et contributions sociales. Retrouvez toutes les informations sur bourgogne.msa.fr.

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Une nouvelle évolution de la grille nationale des salaires

Aux termes de longues négociations, une nouvelle grille des salaires a été signée par les partenaires sociaux. Elle sera applicable au 1er jour du mois qui suivra la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.
Toutefois, la FNSEA invite les adhérents, quand ils le peuvent, à ne pas attendre et à l'appliquer dès à présent.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,27
12 - 16	2	11,36
17 - 24	3	11,53
25 - 35	4	11,77
36 - 51	5	12,29
52 - 73	6	12,87
74 - 104	7	13,62
105 - 143	8	14,56
144 - 196	9	15,76
197 - 270	10	17,46
271 - 399	11	19,86
400	12	22,70

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 110,26 (indice 2022)}}{\text{106,48 (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

16/05/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 470 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,67	3,76	3,71	0,10
		350-400	3,63	3,79	3,71	-0,03
		400-450	3,57	3,65	3,63	-0,08
	R	250-300	3,48	3,68	3,62	0,09
		300-350	3,42	3,60	3,50	
		350-400	3,31	3,56	3,42	-0,20
		400-450	3,30	3,30	3,31	-0,18
F	U	250-300	3,19	3,29	3,25	-0,19
		300-350	3,19	3,35	3,27	-0,05
		350-400	3,18	3,29	3,21	-0,08
	R	250-300	2,66	3,03	2,73	
		350-400	3,11	3,13	3,13	-0,02

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 148 - Vente : 96 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3,50	3,50	3,50	-0,16
		450-500	3,49	3,58	3,57	-0,01
	R	450-500	3,02	3,29	3,05	
F	U	400-450	3,16	3,16	3,16	0,16

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 242 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	- 5 ans	3,11	3,72	3,30	-0,26
	U	24 à 36 mois	2,88	3,26	3,11	0,07
		- 5 ans	2,86	3,16	2,99	0,00
		5 à 10 ans	2,85	3,05	2,92	0,02
	R	- 5 ans	2,66	2,88	2,80	0,09
		+ de 10 ans	2,30	2,67	2,52	0,00

OBSERVATIONS

Effectif global : 860 - Taux de vente : 95 %

Broutards, taurillons : Les acheteurs sont plus ou moins présents avec cette semaine de l'ascension. La qualité est très hétérogène ce qui se ressent sur les cours, néanmoins les très bons lots se négocient très rapidement à des tarifs attractifs.
Laitonnes, génisses de 2 ans : Idem que dans les mâles
Vaches / génisses de 30 mois : Des jolis apports avec des acheteurs au rendez-vous. La vente est active et les cours sont reconduits.
Taureaux : Vente plus lente, moins de demande cette semaine.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

15/05/2023

Effectif : 124

Broutards :	(220 - 425 kg)	780 - 1510	3,16 - 3,67
Laitonnes :	(245 - 410 kg)	800 - 1210	2,88 - 3,48
Génisses 24 - 36 mois :	(425 - 600 kg)	1200 - 1900	2,52 - 3,17
Vaches :		1300 - 2530	

Cours facilement reconduits en broutards et laitonnes.
Vente rapide et globale en génisses et vaches à des tarifs fermes.

Bovins gras : 2

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

15/05/2023

Effectif : 108

Agneaux laitons	156 - 200	(4,00 - 4,44)
Brebis	35 - 130	(0,52 - 1,41)

Meilleure demande en bons agneaux à des tarifs plus fermes.
Cours fermes en brebis.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

15/05/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 381 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	3,98	4,17	4,05	-0,04
		de 44 à 50 kg	3,93	4,00	3,97	-0,04
	R	de 32 à 38 kg	3,86	3,98	3,92	-0,07
		de 38 à 44 kg	3,83	4,03	3,92	0,02
		de 44 à 50 kg	3,81	3,89	3,84	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 162 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		M	1,08	1,41	1,29	-0,24
F	U	+ de 60 kg	1,36	1,46	1,40	-0,40
	R	+ de 60 kg	1,18	1,31	1,23	-0,11

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 7 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	27	49	38	

OBSERVATIONS

Effectif global : 550 - Taux de vente : 100 %

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

10/05/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 179 - Vente : 90 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,45	3,72	3,55	-0,12
		350-400	3,33	3,57	3,42	-0,24
		400-450	3,41	3,49	3,43	-0,15
F	U	300-350	2,94	3,13	3,00	-0,16

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 60 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	5 à 10 ans	2,64	2,95	2,77	0,05
		+ de 10 ans	2,61	2,83	2,66	0,08

OBSERVATIONS

Effectif global : 239 - Taux de vente : 89 %

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

10/05/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 260 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,66	4,16	3,92	-0,39
		de 38 à 44 kg	4,05	4,33	4,24	0,00

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 154 - Vente : 93 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	0,78	1,28	1,02	0,02
		+ de 60 kg	1,38	1,96	1,70	-0,06

OBSERVATIONS

Effectif global : 418 - Taux de vente : 97 %

Agneaux : Les cours sont baissiers mais les bons lots d'agneaux se valorisent tout de même à des prix raionnables.
Brebis : Vente rapide dans les bonnes brebis.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

15 Mai 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Reconduction des prix sur l'ensemble des catégories. Marché plus tendu sur le marché des mâles.

Bovins maigres : Les cours sont reconduits pour les mâles, la pression se maintient sur le marché des femelles.

POLITIQUES

Lors d'une visite à Dunkerque le 12 mai, Emmanuel Macron a réaffirmé qu'il ne fallait plus «ajouter» de normes environnementales supplémentaires au « Green Deal » qui inclut dans le secteur agricole la stratégie « De la ferme à la table ». Devant les acteurs de l'industrie française la veille, le président de la République avait appelé à «une pause réglementaire européenne», estimant que les normes environnementales de l'Union européenne étaient déjà plus strictes qu'ailleurs et qu'il fallait désormais de la «stabilité».

ENVIRONNEMENT

L'ANSES, dans une communication du 11 mai, annonce qu'a été mis en place une surveillance sanitaire en France par rapport à un nouveau virus transmissible aux bovins par des piqures de moucherons, la Maladie Hémorragique Epizootique (MHE).
Présente en Asie et Afrique, cette maladie, décrite comme proche de la FCO, a fait l'objet de détection de cas très ponctuels au sud de l'Italie et de l'Espagne fin 2022.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

La FNB s'associe à l'appel de la FNSEA et des Jeunes Agriculteurs sur l'opération de stickage lancée en magasins, afin de faire prendre conscience aux consommateurs que sous justificatif de prix bas, la grande distribution ouvre les bras à l'import de viandes et met en péril le travail réalisé depuis plus de 5 ans, sur la souveraineté alimentaire et le prix en marche avant !
Totalement contraire à l'esprit d'EGALIM 1 et 2, ce jeu dangereux pourra certes, asseoir encore et toujours de belles marges à la grande distribution, mais ne fera détruire encore et toujours de la valeur à la ferme France!

FAIT DE LA SEMAINE

Une conférence sur le thème « L'élevage a de l'avenir ! » a été organisée le 11 mai à BRIOUDE (43) . Son lycée agricole accueillait la finale nationale du championnat de rugby des lycées agricoles, sous l'égide du ministère de l'agriculture. L'occasion de porter les atouts de l'élevage devant les jeunes , avec l'intervention notamment de l'INRAE et de Jérémy Decerle pour le Parlement européen.

CARTON ROUGE

A Michel Edouard Leclerc! En interview sur BFM TV, il n'a pas manqué de demander clairement de pouvoir s'approvisionner à l'étranger pour « acheter moins cher » ! Comment les distributeurs peuvent-ils brandir, sur une chaine grand public, la menace de l'import pour mieux faire baisser les prix payés aux éleveurs français, dans un contexte de décapitalisation forte en viande bovine ?! Et tout cela, cautionné par Bruno Le Maire ? Le prix, doit-il être la raison de détruire notre modèle d'élevage herbivore !!!

CHIFFRE A RETENIR

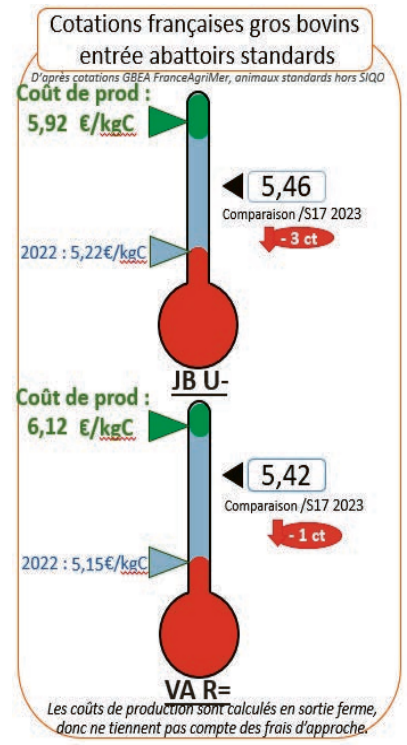
-3,3%

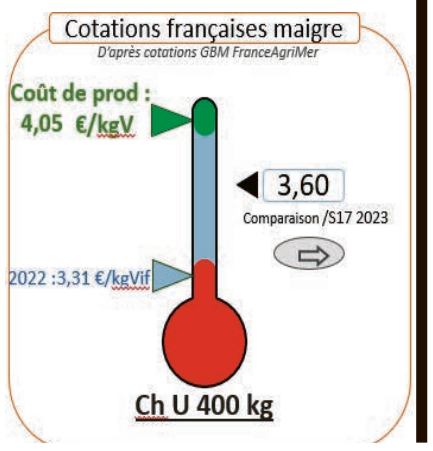
C'est la baisse du cheptel de vaches allaitantes au 1er avril, par rapport au même mois de 2022. Le décapitalisation allaitante est donc toujours aussi forte, et même légèrement accélérée.
En parallèle, les naissances de mères allaitantes, qui s'étaient bien tenues à l'automne marquent une baisse très marquée sur l'hiver et le printemps.

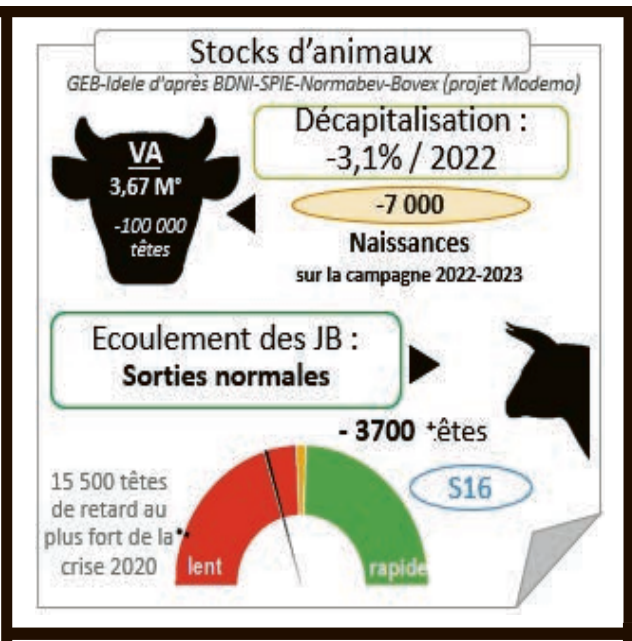
EN REGION

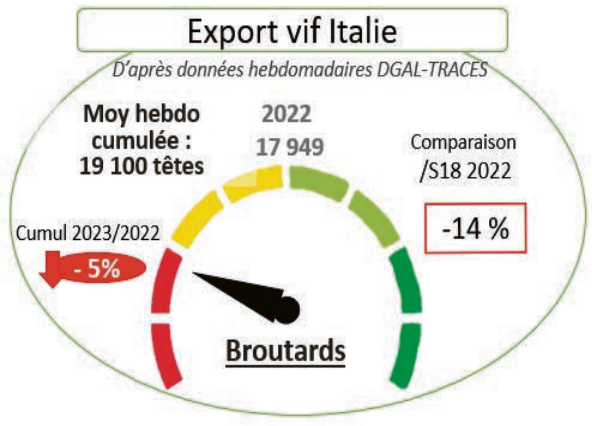
Le 26 juin prochain, aura lieu le BIG BANG Origine France, au sein de 29 Halles METRO. Cet événement, autour duquel s'associe la FNB, doit être l'occasion pour les éleveurs bovins viande de rappeler toute l'importance de la valorisation de la viande bovine française, auprès des Restaurateurs ! Dans un contexte de décapitalisation galopante, le secteur de la restauration commerciale ne doit pas être la porte ouverte à l'entrée d'importations massives!

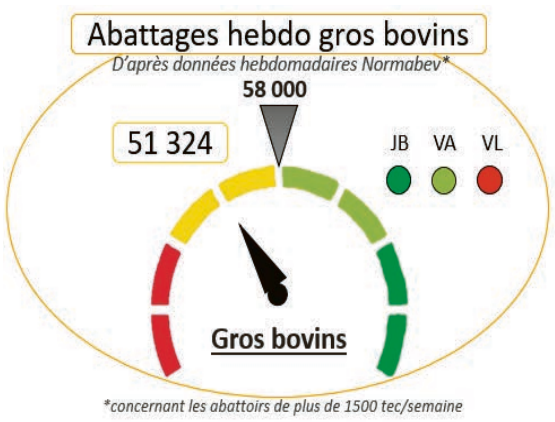
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

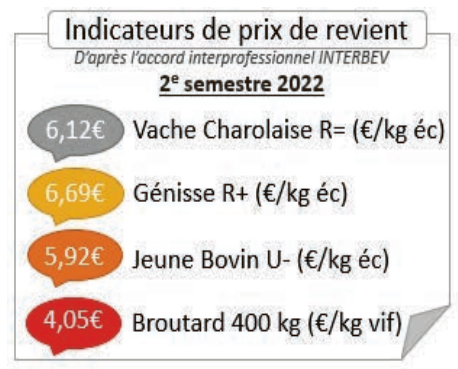














TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 20
du 15 au 21 mai 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les jours fériés perturbent encore un peu les apports. Toutefois la demande est active, notamment en veaux jeunes et herbés. Le placement est rapide, les cours sont globalement reconduits voire haussiers dans les bons lots vaccinés.

Gros bovins maigres : Les acheteurs sont présents face à des présentations globalement de bonne qualité. Les transactions sont fluides et rapides. Les tarifs sont fermes voire haussiers, notamment dans les vaches d'herbe, et sujets jeunes bien démarrés.

Boucherie : Le commerce se réactive en vaches d'entrées de gamme mixtes et laitières. Tandis que les cours sont encore plafonnés en allaitantes. Pour autant les cours sont globalement reconduits sur des ventes régulières.

Veaux : Même si les apports restent modérés et ciblés, ils sont suffisants ; le commerce est fluide et la vente facile. Les cours sont globalement reconduits en toutes races. En veaux gras, le commerce est également plus fluide.

Ovins : En agneaux, les cours poursuivent sur une tendance baissière. La qualité et le tri des lots sont déterminants : les bons lots d'agneaux se valorisent tout de même à des prix corrects. En agnelets, le commerce reste stable sur des effectifs plus modestes. En brebis, le commerce est actif pourvu que les volumes ne soient pas trop importants.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Vds tracteur Farmall Cub + charrue et barre de coupe.
✆ 03 85 30 43 31

18 - Vends tracteur Valtra ; chargeur Mailleux (2 ans) avec 2 godets ; déchaumeur à disques + rouleau, 4 m ; charrue (5 corps).
✆ 06 25 59 84 81

18 - Vends IH B. 450 Super BMD M. Dép. 18.
✆ 02 48 54 22 51 après 19 h

21 - Recherche tracteur + chargeur, maxi 75 cv, budget max 15 000 euros + petite remorque benne entre 3 et 5 tonnes (1902)
✆ 06 10 31 92 76

Travail du sol

73 - Vends girofaneur GF 76 1 MH/MHO révisé, épandeur Gilibert 8 tonnes hérissons horizontaux, remorque basculante 7 tonnes, foin enrubanné 35 € le rouleau.
✆ 04 79 28 70 79

Récolte

01 - Vds lève-bottes 3 points 2 dents marque Gyrax. Levage et inclinaison avec vérins. Année 2003. Parfait état. Prix 800 euros à débattre.
✆ 06 43 09 13 80

01 - Vds faucheuse 700 Khun ; andaineur Khun GA 300 ; pirouette Kuhn GF 440 ; le tout pour pièces.
✆ 06 34 98 05 12

38 - Vends presse moyenne densité Massey Ferguson n°14. Ramasseur flottant et ficelle Sisal.
✆ 04 74 58 65 90

42 - Vds round baller RV 4116 Vicon Ch var 2011, filet ficelle 5 000 bottes, 11 500€, TBE.
✆ 06 08 55 14 16 HR

69 - Vends auto chargeuse Pottinger type LW21 TBE 1500 euros TTC.
✆ 06 69 29 89 80

71 - Vends faneuse Lely Lotus Stabilo 900, 9 m, 8 toupies, 9.000 euros H.T.
✆ 06 81 03 11 68

74 - Vends autochargeuse HS 14 Krone, pirouette Kuhn 2 toupies, moteur électrique 11 CV. Bon état.
✆ 06 77 54 99 75

89 - Vends cause retraite round baller John Deere 540, TBE, 1994, 7 860 bottes, prix : 3 100 euros net (2004)
✆ 06 03 67 02 18

Divers

01 - Vds 4 pneus benne agri 550-60 R 22,5 bé 400 euros ; pince balle ronde 6 dents Mailleux att. MX 1200 euros.
✆ 06 33 25 37 54

18 - Achète blouses ; gilets, veste de Maquignon anciennes ; vieilles biaudes ; vieilles vestes et pantalons en moleskine noirs ; vestes et gilets de chasse ; vêtement de campagne et de travail ancien ; vieilles blouses noires, grises et beiges ; vieilles vestes et pantalons de pompiers en lin ; vieux vêtements perlés noirs ou deux couleurs ; dentelles anciennes, mercerie ; torchons et tissus anciens, entière collection de dentelles et de vêtements ; vieux stock de magasin de vêtements.
✆ 06 08 84 27 75

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (2005)
✆ 06 30 11 59 25

SOLUTIONS **ANTIDÉRAPANTES** & **AMÉNAGEMENTS** DE BÂTIMENTS

>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS

>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS

>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant

>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques

>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs

Scannez-moi !

Vermot

03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

21 - Vends broyeur de haies Rousseau Minautor 5800 attelage avec châssis, BE, fléaux, 6 000 euros (2002)
✆ 06 84 98 47 18

26 - Vends échelle alu 3 plans 8M25 180 euros, échelle de corde barreaux bois 80 euros, store électrique 4M70 X 2M50 200 euros bâche à changer.
✆ 06 45 32 97 67

38 - Vends presse MD Claas Markant; 40 pulvérisateurs Tecnoma 800l bon état ; Élévateur 9m.
✆ 07 84 41 13 73

38 - Vends presse Welger RP205 ; Tracteur Same 95 explorer ; Andaineur Krone 4m20 ; Faneuse Fella ; Salle de traite 1x5 ; Moulin farine ; Caisse volaille ; Banque réfrigéré ; Table de coupe.
✆ 06 22 00 59 57

38 - Vends herse plate 5m30 ; Herse rotative 3m ; Laveuse à noix 3m le tout très bon état.
✆ 06 30 70 89 17

38 - Vends R.baller John Deere 582 2008 filet révisé 6850 euros et char 4 roues 5m 600 euros - Nord Isère.
✆ 06 14 47 49 53

38 - Vends broyeuse law grain B13 3cv ; Désileuse bloc Kuhn B1201E ou lève palette balle ronde.
✆ 04 76 53 41 49

38 - Vends pirouette Kuhn 6 toupies TBE ; Semoir engrais 1200l avec lève sacs Desvoys pas d'électronique.
✆ 06 84 40 52 66

69 - A vendre ancien plateau, bon état - 180 €.
✆ 06 84 71 05 54

71 - Vends bâtiment 760 m2 isolé, charpente fer pannes bois soubassement longrine, couverture fibro sans amiante. Vends 55 places stalle comtoise, le tout à démonter.
✆ 06 74 57 31 67

84 - Vends SOMECA 400, BE, benne vendange 40 hl, rotavator 1,80 KUHN, PEUGEOT Boxer 65 000 km, 3500 €, TBE.
✆ 06 11 75 71 56

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

Tourisme

21 - Vends Renault Laguna 96 000 kms, CT OK , année 1999, 2 500 euros (2006)
✆ 06 73 71 97 48

71 - Vds Audi Q3, 2013, 2 L TDI, 140 ch, noire,164.000 km, pack ambiente, CT OK, 12.000 €.
✆ 06 83 18 64 28

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds copeaux de bois pour paillage ou litière.
✆ 06 81 66 80 89

Fourrage

01 - URGENT, cherche paille en andain ou bottes rectangulaires d'orge, d'avoine et blé dans les départements 01/69/71/18. Règlement comptant, faire offre.
✆ 06 68 93 44 60

52 - Producteur vend betteraves fourragères récolte 2023, luzerne enrubannée diamètre 115 coupe fine, foins, luzerne et sainfoin, farines de pailles.
✆ 06 51 56 58 22

74 - Choisy vends maïs ensilage plante entière toute l'année, chargement sur semi possible.
✆ 06 08 53 93 69

Propriété

21 - Achète parcelles boisées de 1 à 5 ha sur Auxois, canton Pouilly-Sombernon (2003)
✆ 06 18 10 40 78

71 - Bonne ferme d'élevage charolais à louer 140 hectares, 71710 Charmoy
✆ 06 26 11 17 39

73 - Dans le 87, à vendre ou à louer propriété 42 HA un seul tenant, eau dans toutes les parcelles, 6000m2 bâtiments couverts centraux aménagés pour bovins, pavillon habitation récent, pas de voisinage, services à proximité. Bien rare à voir.
✆ 06 30 05 09 22

Terrain

71 - Vends hangar agricole stabulation, terrain Joncy 71.
✆ 06 71 64 05 80

73 - Terrain plat exclusivement agricole de 2514 m2, calme, St Pierre de Génébroz à 800 m d'altitude, exposition SO, source intarissable +petite parcelle. Terrain convient maraîchage, arbo, api. Vue dégagée sur vallée, construction agricole possible.
✆ 06 29 59 36 22

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_| / |_|_| Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Location

Immobilier

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

58 - Exploitation 160 ha élevage bovins - ovins - caprins avec transformation fromagère, - maison d'habitation + bâtiments d'exploitation. Possibilité d'achat ou location pour les terres (1702)
✆ 06 43 85 52 29

71 - Recherche ferme avec terrain sur toute la région RHONE ALPES
✆ 0674472020

Bâtiment



Emploi

Offre

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir dès maintenant et jusqu'au 30 juin 2023) – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ Contact. 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la curiosité, de la rigueur, une capacité d'adaptation et une grande motivation, pour être l'agent de remplacement de 7 exploitations, sur le secteur du Châtelet/ Lignières. Compétences : être capable d'effectuer l'entretien, la manipulation et l'alimentation des animaux (bovins allaitants/ovins/volailles) ; être capable de réaliser les travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles en sécurité, entretien du matériel …). Poste en CDD (du 24/04/2023 au 31/10/2023) qui peut déboucher sur un CDI – 35h/semaine avec possibilité d'heures supplémentaires et week-end possible, salaire (de départ) : 11,69€ brut/heure avec kilomètres indemnisés. Connaissance du milieu agricole vivement souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ Contact : 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

COOPÉRATIVE BOURGOGNE DU SUD — MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR — Horma Nat

Gamm vert

RESPONSABLE RAYON VÉGÉTAL (H/F)
CDI – BEAUNE (21)

Missions principales :
- Accueil et conseil auprès des clients
- Vente, rangement des produits, gestion des stocks
- Tenue de la caisse

Profil recherché :
- Formation végétale type **BTA, BTS Horticole**
- Maitrise des techniques de vente
- Idéalement **expérience de 1 à 2 ans** sur un poste similaire

Poste en contrat **CDI temps plein** à pourvoir dès que possible.

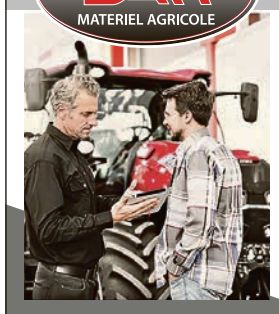
Merci de faire parvenir votre candidature via notre site carrière : alliancebfc.softy.pro

18 - Recrute ouvrier qualifié dans notre ferme familiale en polycultures et élevage bovins viande à Nohant en Gout à l'est de Bourges (18). Vous avez une bonne approche des animaux et savez pratiquer les soins courants. Vous avez de bonnes connaissances en agronomie et avez la maîtrise de conduite et réglages d'engins agricoles. Vous êtes ouverts à la diversité des cultures et aux différentes pratiques agricoles. Vous avez une maîtrise technique en agriculture et élevage. Vous aimez le travail en équipe. BAC minimum ou expériences significatives. Débutant accepté si sérieux et motivé. Permis B. Poste à pourvoir selon disponibilité. CDI après essai. Salaire selon compétences avérées.
✆ CV + lettre : gedesmoulins18@gmail.com ou 06 88 12 72 11

EXPLOITATION AGRICOLE (89) ÉLEVAGE BOVIN RECHERCHE UN(E) SALARIÉ(E) AGRICOLE
Vous apporterez votre aide à l'agriculteur pour réaliser les différentes tâches nécessaires à la bonne marche de son exploitation. Vous aurez en tâches, les soins auprès des bêtes au sein de l'élevage en priorités. Vous savez conduire un tracteur. Plein Temps.
Tél. 06 79 81 71 88

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



SUR SA BASE DE VENOY (89)

- **2 commerciaux (H/F)** motivés, débutants acceptés, véhicule, PC, tel portable fournis
- **1 technicien (H/F)** connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées. Formation assurée
- **1 ouvrier polyvalent (H/F)** débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

21 - Recherche salarié agricole, ferme agriculture biologique, 10 kms Nord Dijon (2001)
✆ 06 31 55 83 90

38 - Exploitation maraîchage bio recherche salarié pour plantation et entretien des cultures + préparation à la vente en temps plein.
✆ 06 81 21 22 92

71 - Exp. poly-élevage charolais secteur Cluny, cherche personne 2 jours par semaine, permis B.
✆ 06 73 63 25 41

74 - Gaec 3 associés Montagny Les Lanches, 120 VL Montbéliardes, recherche salarié(e) polyvalent(e) CDI 40h à partir de juillet 2023.
✆ 06 14 64 48 33

Demande

71 - Aide agriculteurs à temps partiel ou plus, de Tramayes à Matour, 3 à 5 ans avant retraite.
✆ 06 27 35 91 43

Offre de service

01 - Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur : tracteur, engins agricoles et viticole, TP,... Rectification culasses. Vente pièces moteur...
✆ 06 63 43 51 15

Animaux

Bovin

18 - Vends reproducteurs inscrits HBC 14 mois et 24 mois, bonne origine. GAEC de Turcy (Fleurier), 18140 Garigny.
✆ 06 23 16 10 19

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 15 à 18 mois, prêt à saillir, vêlages faciles, IND IBR, BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (1304)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (1402)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Vds taureaux charolais, HBC, 17/18 m, vêlage facile, liv. assurée, Gaec Cuisset Gacon, St-Germain-Les-pinasse.
✆ 06 30 92 60 12
ou 06 71 45 80 59

42 - 42 holstein vds plusieurs taureaux polled au choix pour la saillie, très bonne origine.
✆ 06 77 99 23 77

71 - Vends taureaux charolais HBC, de 12 à 18 mois, TGS, livraison. Chatillon JM, 71190 Mesvres.
✆ 06 15 93 22 70

89 - Sélection de 50 taureaux HBC prêts à saillir, - vaches, - génisses. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils -89420 St André en Terre Plaine
✆ 06 89 18 05 87 - 06 79 50 15 71
GAEC CADOUX

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

58 - Vends chiots croisés Berger des Pyrénnées, mère bon pour travail et garde, 3 F et 1 M nés le 10/03 n° mère : 8028579040060447, n° siret : 43499794600018, 150 euros (2008)
✆ 06 14 26 16 97

71 - Vds 7 chiots bouvier bernois, non lof, nés le 24/03, mère 250268 74334857, Siret 833 014 582 00013.
✆ 06 30 98 15 84

89 - Vends chiots Border Collie, très bonnes origines, travail, mère 128 FKG, n° siret : 48310532600019 (2007)
✆ 03 86 74 70 94
06 77 88 06 51

Des professionnels à votre service



BECKER Frères **ARRIVAGE**
GRILLAGE REMPART LOURD GROS GIBIER
Rouleaux de 50 m, H 1,40 à 2,50 m, qualité ZINCALU.
Autres grillages disponibles.
8310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
8800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

GARAGE DU MOUESSE



QUAD 4X4 à partir de **5 325 €HT**
Pour TGB : garantie 5 ans pièces / 2 ans M.O.
SEGWAY Powersports France — TGB 4x4 — POLARIS
51 fg du Grand Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Suivez-nous sur notre page Facebook

Suivez-nos publications sur Instagram

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Regardez-nous sur YouTube

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

COREHUM, SAS au capital de 3 000 euros ayant son siège social : 3 AV CONDORCET, 69100 VILLEURBANNE, immat 850 322 207 RCS LYON ; Aux termes d'une délibération en date du 11/04/2023, l'AGE des associés de la SAS COREHUM a décidé de transférer le siège social du 3 AV CONDORCET, 69100 VILLEURBANNE au 2 rue des Tilleuls – Hameau de Blessey 21690 SOURCE SEINE à compter du 11/04/2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. La Société, immatriculée au RCS de LYON sous le numéro 850 322 207 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du RCS de DIJON. La Présidente est Mme Anne GRAPPIN, demeurant 2 rue des Tilleuls - Hameau de Blessey, 21690 SOURCE SEINE. POUR AVIS

AL23007862

AVIS DE TRANSFORMATION

AUDIT ET CONSEIL PY

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions simplifiée
au capital de 392 500 euros
Siège social : 67, avenue Victor Hugo
21000 DIJON
444 333 538 RCS DIJON

Le 6/04/2023, l'AGE des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées.
Le capital social reste fixé à la somme de 392 500 euros.
ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions.
Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société.
Identité des gérants dont les fonctions ont cessé du fait de la transformation gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société.
Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :
PRESIDENT DE LA SOCIÉTÉ : Mr Yves PERRIGOT demeurant 1 rue d'Argonne 21121 FONTAINE LES DIJON
Pour avis Le Président

AL23007925

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

UN + 1 = 3

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 26 rue des Vignes Rouges –
BLIGNY-LES-BEAUNE (21200)
885 114 280 R.C.S. DIJON

L'AG du 31/12/2022 a décidé de transférer le siège social du 26 rue des Vignes Rouges – 21200 BLIGNY-LES-BEAUNE au 3 B rue de l'Eglise – 21200 BLIGNY-LES-BEAUNE et a pris acte de la démission de Mme. Virginie GUITON de ses fonctions de cogérante de la société sans remplacement.Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL23007964

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

AC2G

Société Civile de Portefeuille
au capital de 1 000 Euros
Siège social : 26 rue des Vignes Rouges -
BLIGNY-LES-BEAUNE (21200)
830 651 717 R.C.S. DIJON

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2022, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 26 rue des Vignes Rouges – 21200 BLIGNY-LES BEAUNE au 3 rue Jean-François Champollion – 21200 BEAUNE à compter de ce jour. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.

AL23007966

CHANGEMENT DE GÉRANT

PHILRY 21, SCI - 1 000 €, - 6 Place Carnot, 21200 BEAUNE 804 889 764 RCS DIJON, AGE du 28/02/2023 : nomination de M. Philippe RYAUX, (7 Rue d'Alsace 54140 JARVILLE LA MALGRANGE) gérant en remplacement de M. Patrice RYAUX décédé le 16/10/2021. Pour avis, la gérance.

AL23008033

NON DISSOLUTION MALGRE LES PERTES

TONIN

SARL au capital de 442 800 euros
Siège social : 4, rue Auguste Dubois
21200 BEAUNE
401 957 816 RCS DIJON

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire du 20/04/2023, les associés, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, ont décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

AL23008038

AVIS DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX COMPTES

EQUIPART

Société par actions simplifiée
au capital de 180 500 euros
Siège social : 10 chemin de Bâlon -
21700 GERLAND
411 471 667 RCS DIJON

L'assemblée générale ordinaire en date du 03.04.2023 a nommé à compter du même jour en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire la société HEXACT AUDIT S.A.S. au capital de 52 500 euros domiciliée 525 rue Maurice Herzog Savoie HEXAPOLE 73420 MERY immatriculée sous le numéro 746 620 376 RCS CHAMBERY.
Modification au RCS de DIJON.
Pour avis et mention.

AL23008105

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MPL 2013

SAS au capital de 1.000 euros
Siège social : 2 Rue des Violettes,
21121 FONTAINE LES DIJON
894 068 790 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 04/05/23, le siège social a été transféré au 3 rue du Rompot 21121 FONTAINE LES DIJON.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis,

AL23008070

NON DISSOLUTION

CAMILLE GUIGOU EVENTS

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : LBA Centre d'affaires –
11 Avenue du 8 Septembre 1944 -
21200 BEAUNE
908 983 273 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 11 avril 2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
Le Gérant

AL23008072

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MATEM

Société par actions simplifiée
au capital de 240 000 euros
Ancien siège social :
30 Boulevard Gaston Bachelard
21000 DIJON
RCS DIJON 804 882 355
Nouveau Siège social :
204 rue du Chat Botté
ZAC des Malettes,
01700 BEYNOST
RCS BOURG EN BRESSE 804 882 355

L'AGE du 4 novembre 2022 a décidé de transférer le siège social de DIJON (21000) 30 Boulevard Gaston Bachelard à BEYNOST (01700) 204 rue du Chat Botté, ZAC des Malettes, et ce à compter du 4 novembre 2022.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
POUR AVIS
Le Président

AL23008077

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LA BICYCLETTE DE PAUL. SARL au capital de 1 500 €. Siège social : 10 bd de brosses 21000 DIJON. 844 989 574 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 12/01/2023 l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 10 bd de brosses, 21000 DIJON au 30 Route de Macon 71450 BLANZY à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. Pour avis. La Gérance

AL23008079

AVIS DE PUBLICITÉ

VALLOUDI

Société civile immobilière
au capital de 1.000 euros
Siège social : 2 Rue Gustave Eiffel
21700 NUITS SAINT GEORGES
RCS DIJON 851 973 727

AGE du 26.04.2023 – Transfert de siège
AM : 2 Rue Gustave Eiffel 21700 NUITS SAINT GEORGES
NM : 7 Rue de la Combotte 21200 SAINTE MARIE LA BLANCHE
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La gérance

AL23008082

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

SBM IMMO

SCI au capital de 1 000 €
Siège social : 2bis rue des Mages –
21250 CORBERON
948 149 448 RCS DIJON

Aux termes d'un acte valant décision collective en date du 19 janvier 2023, les associés ont décidé de remplacer, à compter de ce jour, la dénomination sociale «SBM IMMO», par «SB IMMO» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23008083

AVIS DE PUBLICITÉ

PATHO FLORE

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Place de la Libération –
21320 POUILLY-EN-AUXOIS
517 569 208 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2023, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de transférer le siège social du 12 Place de la Libération - 21320 POUILLY EN AUXOIS au 2 Peyrolles – 23500 POUSSANGES à compter 1er avril 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Modification sera faite aux Greffes des Tribunaux de commerce de DIJON et de GUERET.
Pour avis. La Gérance.

AL23008102

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

MONKEY ACCESS

Société à Responsabilité
Limitée à associé unique
Capital: 1 000.00 euros
Siège social
4 rue de la Fontaine au Vau
21320 MARCILLY-OGNY
RCS DIJON 897 651 766

Aux termes de décisions prises en date du 1er avril 2023, l'actionnaire unique de la société décide le transfert du siège social du 1 rue des Croillerans à DAIX (21121) au 4 rue de la Fontaine au Vau à MARCILLY-OGNY (21320) à compter du 01.04.2023, et de modifier en conséquence l'article N°4 des statuts.
Pour avis
Le Gérant

AL23008116

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Suivant décision en date du 12/05/2023, l'associé unique de la société FINANCIERE SAINT ANDRE, EURL au capital de 1 000 €, Siège social : 6 Rue des Bons Enfants 21000 DIJON, RCS DIJON 885 271 775, a décidé d'étendre à compter du même jour, l'objet social aux activités suivantes : L'acquisition, l'administration, la vente, la gestion par location ou autrement de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; L'octroi de toute garantie portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire. Il a également décidé de transférer le siège social pour le fixer au 2 Rue de Mirande 21000 DIJON à compter du même jour.
Les statuts ont été modifiées en conséquence.
Mention sera faite au RCS DIJON.
Pour avis – la Gérance

AL23008137

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SARL DESCHAMPS

au capital de 10 000 euros
Siège social : 11 Rue d'Ahuy -
21121 HAUTEVILLE LES DIJON
804 648 723 RCS DIJON

L'AGE en date du 12/05/2023, a nommé en qualité de cogérant Monsieur Alex RUIZ, demeurant 7 Rue de Dijon - 21121 FONTAINE LES DIJON, pour une durée illimitée à compter du 12/05/2023.
Pour avis
La Gérance

AL23008142

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Par décision du 15/05/2023, la société ENVOL ENVIRONNEMENT BOURGOGNE FRANCHE COMTE, SAS au capital de 10 000 euros, 14 Boulevard du Champ aux Métiers 21800 Quetigny, 911691053 RCS de Dijon. L'associé unique a décidé, à compter du 12/05/2023, de transférer le siège social au 9 rue du Golf - parc tertiaire du Golf – bâtiment B, 21800 Quetigny.
Mention sera portée au RCS de Dijon.

AL23008146

SASIS SARL

Aux termes d'un acte sous seing privé du 14 avril 2023, la collectivité des associés de la société SASIS SARL, SARL au capital de 10.000 Euros dont le siège est à BEAUNE (21200) – 25, Rue du Faubourg Bretonnière, immatriculée au RCS de DIJON sous le n°811 766 351, a pris acte de la démission de Mme Aki SAITO, demeurant à 4-1-31-805 Hiroo, Shibuya-ku, TOKYO 150-0012 (JAPON), dans ses fonctions de co-gérant à compter du 14 avril 2023 et constate qu'à partir de cette même date, M. Keishi SUGIMURA demeure seul gérant de la société. Mention sera faite au RCS DIJON. Pour Avis.

AL23008149

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte SSP en date du 19 avril 2023 enregistré au SDE DIJON 1 le 27 avril 2023 Dossier 2023 00022023, référence 2104P01 2023 A 01234, la société, FILS NORD
SARL au capital de 10.000 Euros, siège social 2 rue du Vaugueux à 14000 CAEN, immatriculée au RCS de Caen sous le N° 824 327 720, a cédé à la société, BROSSOCIE
SARL au capital de 15.000 Euros, siège social 38 rue Amiral Roussin à 21000 DIJON, immatriculée au RCS de Dijon sous le N° 949 934 202, Son fonds de commerce de « restaurant » sis 38 rue Amiral Roussin à 21000 DIJON. Cette vente a été consentie au prix de 120.000 Euros, avec entrée en jouissance au 19 avril 2023.
Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, pour la validité au fonds vendu et pour la correspondance au Cabinet NMCG, AARPI, Maître Frédéric LEVADE, Avocat à la Cour, 38 rue de Liège à 75008 PARIS.

AL23008075

LEGATIS DIJON/QUETIGNY

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte du 12/04/2023 reçu par Me Maël VIARD, notaire à Dijon, 23 rue Buffon, enregistré au SFFE DIJON 1, le 18/04/2023 Dossier 2023 00020537 référence 2104P 2023 N 00860 contenant cession par BISTROT BURGER, SARL au capital de 10000€, dont le siège est à GENLIS (21110), 66 avenue Général De Gaulle, immatriculée 820915064 RCS DIJON au profit de MALLOU, SARL au capital de 5000€, dont le siège est à Dijon (21), 96 rue de la Liberté immatriculée 789796992 RCS DIJON, d'un fonds de commerce de RESTAURANT - BRASSERIE à DIJON (21000) à Dijon (21), 96 rue de la Liberté sous l'enseigne « BISTROT BURGER », comprenant les éléments incorporels suivants : l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, le droit au bail, le droit à l'usage des lignes téléphoniques, la licence 4 et les éléments corporels suivants : le mobilier les agencements et le matériel ; entrée en jouissance 12/04/2023 ; prix 530000€ remis par les parties à la SELARL MP ASSOCIES mandataire judiciaire à Dijon (21000), 19 rue Albert Camus et s'appliquant aux éléments incorporels pour 478410€ et aux éléments corporels pour 51590€. Oppositions à l'étude de Me Maël VIARD. Pour Insertion.

AL23008081

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date à BONCHAMP du 17 avril 2023, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON, le 28 avril 2023 (dossier 2023 00022367 référence 2104P01 2023 A 01247).
- La société CENTRALIAA, Société à Responsabilité Limitée au capital de 50 000 euros, Dont le siège social est situé à DIJON (21067) – ZAE CAPNORD – 1, rue de la Breuchillière, Immatriculée au Registre du Commerce et des Société de DIJON sous le n°487 714 842, a cédé à La Société SOCIETE EUROPEENNE DE PRODUITS ALIMENTAIRES – S.E.P.A.L., Société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, Dont le siège social est à ZI Sud Boulevard des Grands Bouessays, CS73928 – 53 960 BONCHAMP, Immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Laval sous le n° 320 168 347, Le fonds de commerce de négoce et production de tous produits alimentaires, et conseil aux entreprises de l'industrie agroalimentaire, exploité à titre principal à DIJON (21067) – ZAE CAPNORD – 1, rue de la Breuchillière, comprenant :
La clientèle et l'achalandage y afférent ;
Le fichier clients ;
Le nom commercial et l'enseigne CENTRALIAA ;
Les droits sur la marque CENTRALIAA, quand bien même son enregistrement à l'INPI serait expiré ;
Les contrats fournisseurs nécessaires à l'exploitation du fonds, lorsqu'ils existent et dont la liste figure en Annexe 3 (voir article 7 ci-après) ;
Les contrats, marchés ou commandes en cours avec les clients à la date d'entrée en jouissance, et notamment les commandes en cours non expédiées ;
Les références techniques et commerciales de la société CENTRALIAA ;
Les qualifications et agréments sanitaires et qualité dont bénéficie la société CENTRALIAA, à savoir les agréments d'exploitation pour le BIO et RSPO, s'ils sont transmissibles, le cas échéant ;
L'ensemble des archives techniques et commerciales disponibles sur cinq (5) années de la société CENTRALIAA ;
Une copie des fichiers et bases de données des logiciels comptables et commercial utilisés par la société CENTRALIAA correspondant aux opérations des cinq (5) dernières années.
moyennant le prix principal hors tous droits et toutes taxes SIX CENT MILLE EUROS (600 000 €), s'appliquant intégralement aux éléments incorporels.
La prise de jouissance a été fixée au 14 avril 2023.
Les oppositions seront reçues au Cabinet JURISTES ASSOCIES BFC à DIJON (21000) – 4A Rue Marguerite Yourcenar, où il a été fait à cette fin, élection de domicile ; elles devront être faites dans les dix (10) jours qui suivront soit l'insertion, soit la publication de la vente au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales, si cette dernière est postérieure à l'insertion.
Pour Avis,

AL23008084

AVIS DE FUSION

1. Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 mars 2023, la Société GAEC DES QUINTEFEUILLES, Groupement Agricole d'Exploitation en Commun au capital de 30 000 euros, dont le siège social est situé 1 rue de l'Eglise – 21270 ETEVAUX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le n° 838 378 818,
et la Société EARL DE LA VALLEE DE L'ALBANE, Exploitation agricole à responsabilité limitée au capital de 75 600 euros dont le siège social est situé 21270 ETEVAUX, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de DIJON sous le n° 314 467 259,
ont établi un traité de fusion par voie d'absorption de la Société EARL DE LA VALLEE DE L'ALBANE par la Société GAEC DES QUINTEFEUILLES à compter rétroactivement du 1er février 2023.
2. Aux termes des décisions en date du 24 mars 2023 de la Société EARL DE LA VALLEE DE L'ALBANE, l'associé unique a :
approuvé le traité de fusion, les apports réalisés et leur évaluation,
pris note de la dissolution de plein droit et sans liquidation de la Société EARL DE LA VALLEE DE L'ALBANE, à compter rétroactivement du 1er février 2023.
3. Aux termes des décisions en date du 24 mars 2023 de la Société GAEC DES QUINTEFEUILLES, l'associé unique, à compter rétroactivement du 1er février 2023, a :
- approuvé le traité de fusion, les apports réalisés et leur évaluation,
- constaté la réalisation définitive de la fusion,
- augmenté le capital social d'une somme de 197 200.00 euros pour le porter à 227 200.00 euros par apport de biens immobiliers et mobiliers,
Les actes et pièces concernant la fusion-absorption seront déposés au Registre du Commerce et des Sociétés du Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.
Pour avis, la Gérance

AL23008147

// DIVERS

DUPY NOTAIRES

Maître Jean-Baptiste DUPY,

VENTE PARCELLES FORESTIERES

En application des articles L 331-19 et suivants du code forestier, avis est donné de la vente indivisible de deux parcelles de sol forestier à FONTAINE-FRANCAISE(21610), cadastrées savoir :
- Section C n° 25, « Bois Baubert », pour 01 ha20 a 75 ca.
- Section C n° 47, « Bois Baubert », pour 00 ha54 a 30 ca.
Moyennant le prix global de CINQ MILLE CINQ CENT CINQUANTE EUROS (5 550,00 EUR), payable comptant le jour dela signature de l'acte authentique.
Frais d'acte en sus évalués MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500,00 EUR), à parfaire ou à diminuer.
Cette vente aura lieu aux conditions ordinaires et de droit en pareille matière.
Le transfert de propriété aura lieu le jour de la signature de l'acte authentique de vente par la prise de possession réelle.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë aux ou à l'un des biens vendus dispose d'un délai d'un (1)mois à compter de la date d'affichage en mairie de FONTAINE-FRANCAISE (21610), et de la publication d'un avis dans un journal d'annonce légale, de cette cession projetée,pour faire connaitre à Maître Jean-Baptiste DUPY, Notaire à AUTUN (71400), 16 Rue de l'Arquebuse, par lettre recommandée avec accusé de réception ou par remise contre récépissé,qu'il exerce son droit de préférence aux prix et condition des présentes.
Pour avis,
Le notaire

AL23008088

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Société Anonyme coopérative de
Banque Populaire à capital variable.
Siège social : 14 boulevard de la Trémouille
21000 DIJON,
RCS de Dijon : 542 820 352

AVIS

Lors de l'Assemblée générale mixte du 27 avril 2023, les sociétaires présents ou réputés présents, représentés ou ayant voté à distance, possédaient 10 507 458 parts sociales soit l'équivalent de 204 895 431 euros de capital sur un total de 733 295 140,50 euros de capital, soit un quorum de 27,94 %. Le quorum de 25% étant dépassé, l'Assemblée générale mixte pouvait valablement délibérer.
L'Assemblée générale mixte a :
- renouvelé le mandat d'administrateur de Monsieur Michel GRASS, né 12 novembre 1957 à PARIS, domicilié 47 rue de la Pépinière - 89100 SENS, pour une durée de 6 ans ;
- ratifié la nomination de Monsieur François CORTINOVIS, né le 5 septembre 1965 à SIERENTZ, domicilié 14 rue de Tarragon – 25110 BAUME LES DAMES, en qualité de censeur pour une durée de 6 ans.
L'Assemblée générale mixte a modifié les statuts de la société en procédant notamment à :
- des mises à jour règlementaires : notamment, insertion de la notion de registre dématérialisé (articles 18 et 38) conformément aux articles R.225-22 et R.225-106 du Code de commerce modifiés ; remplacement de la notion de « cooptation » d'un administrateur par celle de « nomination à titre provisoire » pour se conformer à la formulation de l'article L.225-24 du Code de commerce (article 16), correction de la définition du quorum pour les conseils d'administration (article 16), possibilité de donner un pouvoir pour deux Assemblées générales successives tenues dans un délai de 15 jours (article 33) ;
- des mises à jour liées au déploiement dans les Banques Populaires de projets/pratiques du groupe BPCE : notamment, insertion des modalités de remboursement des parts sociales souscrites dans le cadre d'un Plan Epargne Entreprise (article 13) ; remplacement de la notion de « vote par correspondance » par celle de « vote à distance » (articles 33 à 37) afin d'intégrer l'utilisation par les Banques Populaires du vote par voie électronique en amont de l'Assemblée générale ;
- des simplifications et clarifications : notamment, réorganisation de l'article relatif au capital social (article 8), précisions apportées dans les pouvoirs du Conseil d'administration (article 19).
Le Conseil d'Administration

AL23008145

16 HUGO NOTAIRES
BRUCHON - de VREGILLE - CHANUT

Société Civile Professionnelle
« Romain BRUCHON,
Clémentine COURLET de VREGILLE
et Maximilien CHANUT,
notaires associés »,
titulaire d'un Office Notarial à DIJON,
16, avenue Victor Hugo

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Suivant testament olographe en date à DIJON, du 31 août 2018, Monsieur Gilbert Adolphe Emile LAMBRY né le 07 juillet 1920 à DIJON a consenti un legs universel.
Opposition à l'exercice des droits des légataires universels pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie-Amélie FISCHER-BERNOT,notaire à CHAUMONT référence CRPCEN : 052003 dans le mois suivant la réception par le greffe de la copie authentique de l'acte constatant la saisine des légataires universels, soit à compter du 10 mai 2023.
En cas d'opposition, les légataires seront soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis.
Maître Clémentine COURLET de VREGILLE

AL23008141

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 15/05/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
POMMARD : Terre
AOC COTEAUX BOURGUIGNONS Urbanisme : RNU
13 a 25 ca
- Champs pourris: AW-51
DAROIS : Terre
Urbanisme : RNU
1 a 10 ca
- Le bas des rosiers: ZB-17
PRENOIS : Terre
Urbanisme : RNU
3 ha 52 a 60 ca
- Derriere le bois des pres: ZA-22
FRANCHEVILLE : Terre - Certifiée en Agriculture biologique
Urbanisme : RNU
6 ha 97 a 35 ca
- Les champs au rousseau: ZD-10(A)-10(B)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 06/06/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23008135

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

AVIS DE DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI GUEST INVEST

Société civile en liquidation
Au capital de 100 euros
Siège social et de liquidation :
60 H avenue du 14 juillet
Immeuble Pythagore
21300 CHENOVE
847 674 900 RCS DIJON

L'AGE du 12/05/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Stéphane GUÉRINON, demeurant 18 rue Clément Janin 21120 TIL CHATEL, pour toute la durée de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 60 H avenue du 14 juillet Immeuble Pythagore 21300 CHENOVE. Pour avis

AL23008152

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : BAYARD
FORME : Société par actions simplifiée
CAPITAL : 1 000 euros
SIEGE : 6 Route de Pommard 21340 HAMEAU DE ORCHES BAUBIGNY (France)
OBJET : l'acquisition, la propriété, l'administration, la gestion, la mise et la prise en fermage, l'aliénation de tous droits et biens viticoles, la réalisation de toutes opérations se rapportant à l'exploitation de vignes comprenant tous travaux viticoles et agricoles, l'achat, la vente, le courtage, le commerce en gros, demi-gros et détails des fruits de la vigne et de tous produits dérivés de la vigne
DUREE : 99 ans
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.
AGREMENT : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable donné par décision collective des associés.
PRESIDENT : Monsieur Nicolas PROTIN demeurant 20 bis Rue des Vérottes 21200 BEAUNE.
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON.

AL23008063

AVIS DE CONSTITUTION

FD CONCEPTION
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 10 Chemin des Paquiers - 21200 VIGNOLES

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à VIGNOLES du 25 Avril 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : FD CONCEPTION
Siège social : 10, Chemin des Paquiers – 21200 VIGNOLES
Objet social :
- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole,
- la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance,
- éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

ANNONCES LÉGALES

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Damien DEGUIN demeurant 10, Chemin des Paquiers à VIGNOLES (21200) et Monsieur Pierre FOL demeurant 13 A rue de Verdun à MEURSANGES (21200).
Clauses relatives aux cessions de parts :agrément requis dans tous les cas
agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

AL23008068

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte authentique reçu par Maître Guillaume LORISSON, en date du 12 mai 2023, à notaire à DIJON.
Dénomination : LE BRUSC 2023.
Forme : Société civile immobilière.
Siège social : 26 rue Principale, 21110 Bretenieres.
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La constitution et la gestion d'un patrimoine financier pouvant être confié par mandat à un prestataire de service d'investissement et susceptible d'être composé à la fois d'immeubles, biens, droits immobiliers, valeurs mobilières, titres de sociétés immobilières, instruments financiers ayant un rapport avec l'activité immobilière et, plus particulièrement, de parts de sociétés civiles de placement immobilier, de parts ou d'actions d'organismes de placement collectif immobilier et, de titre accessoire. La constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et d'instruments financiers nécessaires outre à la réalisation de l'objet social notamment pour assurer la gestion de la trésorerie courante, de la liquidité et du fonds de remboursement. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Et, généralement toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet ou susceptibles d'en favoriser le développement, et ne modifiant pas le caractère civil de la société.
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 1000 euros
Montant des apports en numéraire : 1000 euros.
Cession de parts et agrément : Toutes les cessions de parts à titre onéreux sont soumises à l'agrément à l'unanimité des associés.
Les mutations par décès sont soumises à agrément préalable de l'AGE.
Gérant : Monsieur Stéphane Jacques André TANNEUR, demeurant 26 rue Principale, 21110 Breteniere
La société sera immatriculée au RCS de Dijon.
Pour avis

AL23008139

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 10/05/2023 à FLACEY, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée unipersonnelle. Dénomination : JPDC. Siège : 14 rue de Marsannay le Bois, 21490 FLACEY. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 100 euros. Objet : Conseils et prestations de services en matière de gestion, de conseil, d'assistance administrative, informatique, comptabilité, trésorerie ou tout autre type de prestation marketing ou commerciale, auprès des particuliers, des entreprises et de tout établissement public ou privé, dans tous domaines ; la participation de la Société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Pierre DESMON, demeurant 14 rue de Marsannay le Bois, 21490 FLACEY. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS. Le Président

AL23008144

NIÈVRE

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE GÉRANT

LION

Société civile au capital de 76 224,50 €
Siège social : Chez M. THEURIOT,
Charry, 58330 BONA
419 626 981 RCS NEVERS

L'AGE du 30 mars 2023 a décidé de nommer en qualité de nouvelle gérante Madame Isabelle THEURIOT en remplacement de monsieur Jacques THEURIOT à compter du 30 mars 2023.
L'AGE du 14 avril 2023 a décidé de transférer le siège social du Chez M. THEURIOT, Charry, 58330 BONA au 48 Rue Principale, 58180 MARZY à compter du 14 avril 2023.
RCS NEVERS

AL23008053

GÉRANCE

SCI DE L'HOPITAL

Société civile immobilière
au capital de 1 000 EUROS
Siège social : Charry, 58330 BONA
835 194 416 RCS NEVERS

L'AGE du 14 avril 2023 a pris acte que Monsieur Jacques THEURIOT, gérant, étant décédé, et n'a pas pourvu à son remplacement.
RCS NEVERS

AL23008065

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ROUSSELOT MORGAN

SARL au capital de 7 600 euros
793 701 632 RCS NEVERS

Décision du 04/05/2023 : Transfert du siège social à SAINT-ELOI (58000), 39 Route de Bourgogne à compter rétroactivement du 01.05.2023 et modification en conséquence de l'article 4 des statuts. Pour avis

AL23008078

TRANSFORMATION

EF TRANSPORTS
SARL transformée en SAS au capital de 250 000 €
Siège social : Rue des Fondeurs – 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
491 387 023 RCS NEVERS

Il résulte d'un acte ssp du 20/04/2023 les modifications suivantes de mentions antérieurement publiées à compter du 1er mai 2023 :
- Forme :
* Ancienne mention : SARL
* Nouvelle mention : SAS
- Administration :
* Anciennes mentions : Co-Gérants : M. Mustapha EL FAYZI et M. Ibrahim EL FAYZI
* Nouvelles mentions :
Président : M. Mustapha EL FAYZI susnommé dt à SAINT MARTIN SUR NOHAIN (58) – Villardeau - 4, rue des Arbres
Directeur Général : M. Ibrahim EL FAYZI susnommé dt à COSNE COURS SUR LOIRE (58) – 35, rue du Colonel Rabier
Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque associé dispose d'un nombre de voix égal au nombre d'actions qu'il possède.
Agrément : Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés.
Pour avis

AL23008106

MODIFICATIONS DES STATUTS

GAEC DU PASSOU

Société civile
Capital : 598.000,00 euros
Siège social
Le Passou - 58110 SAINT-PEREUSE
R.C.S. NEVERS N° 391 692 027

Aux termes d'une décision en date du 07/04/23 à SAINT-PEREUSE, les associés ont décidé d'augmenter le capital social de 146 000 euros par apport de numéraire pour le porter à 744 000 euros et de désigner Madame Aude MARTIN demeurant à 2 Chemin de Bezolles - 58110 SAINT PEREUSE aux fonctions de gérant de la société à compter du 07/03/23 pour une durée non limitée. Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Pour avis et mention.
La Gérance

AL23008107

MODIFICATIONS DES STATUTS

TEXTILOT

SA au capital de 50 000 000 euros
Siège social
Zone Industrielle Paysagée
58640 VARENNES-VAUZELLES
301 420 626 RCS NEVERS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 24/03/2023, il a été décidé :
-compte tenu de la création de nouvelles voies au sein de la communie de Varennes-Vauzelles et du changement de dénomination du lieu où est situé le siége social de la société , de préciser à compter de ce jour que l'adresse du siège social est désormais: 5 rue Denis Papin-58640 Varennes-Vauzelles.
-de transformer la société en Société par Actions Simplifiée, à compter de ce jour, sans création d'une personne morale nouvelle.La dénomination,la durée ,le siège social et le capital restent inchangés
-de nommer en qualité de Président , l'actuel PDG , à savoir M.Régis DUMANGE demeurant 14 rue des Forgerons-58400 La Marche.Il a été mis fin aux fonctions des directeurs généraux délégués et des administrateurs.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.

AL23008108

NON DISSOLUTION

SARL CLÉO

au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Chemin de la Gouillarde - 58170 POIL
894 399 674 RCS NEVERS

L'AGE des associés du 31/10/22, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis
La Gérance

AL23008122

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

DAVID FOUGERET

SARL au capital de 2.000 euros
Siège social : 18 rue de la Fontaine - Chambre
58200 POUGNY en cours de transfert
887 840 320 RCS NEVERS

Le 22 avril 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social du 18 rue de la Fontaine – Chambre – 58200 POUGNY au 29 rue de la Folie – 58220 DONZY.
Pour avis, D. FOUGERET

AL23008151

// GÉRANCE

LOCATION GÉRANCE

Suivant acte sous seing privé en date du 24/04/2023 à NEVERS M. Marguerite André, - 6 rue des Marguerite à Coulanges les Nevers (58660), immatriculé au RCS de Nevers sous N°444 334 759, a donné en location gérance à M. David CAROLA gérant de la société EURL TAXI CAROLA 20 rue des sablons, immatriculé sous le N° 803113612 au RCS de Nevers, une autorisation de stationnement Coulanges N°2 pour une durée de 33 mois non renouvelable, à compter du 24 Avril 2023.

AL23008062

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
2 Rue Lafayette

AVIS CESSION PARTS SOCIALES

Suivant acte authentique de cession de parts en date du26/04/2023 reçu par Me GUERIN-PEREIRA notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (58) enregistré à NEVERS le 28/04/2023 ref 5804P012023 N00213. Mme Monique MELET, née à LA CHAPELLE VICOMTESSE(41270) le 16/05/1935 demeurant à ST QUENTIN SUR NOHAIN (58)rue des pêcheries la Pouvesle a cédé l'ensemble de ses parts sociales soit 248 parts sur un total 19 977 de la SCEA DEPORT AUBRY au capital de 304 548,00euros ayant son siège social à COSNE COURS SUR LOIRE (58) Port Aubry immatriculé au RCS de NEVERS 324 949 486 à Mr Clément Marie MELET, né à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre), le 30/01/1983, demeurant à COSNE COURS SUR LOIRE (58) Rue des Vignes, devenu associé exploitant et détenteur de 248 parts sur 19 977. Approbation des associés suivant AGE en date du 14/04/2023. .L'avis de cession de parts sociales modifie les articles 7 et 8 des statuts de la société. Dépôt légal effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.

AL23008076

CESSION DE PARTS SOCIALES

SCI DYMO
Capital social : 1.000 €
Siège social : 202, rue Maître Pitard 58600 FOURCHAMBAULT
833 870 330 RCS NEVERS
Par acte de cession du 27/04/23, approuvé par AGE du 02/05/23, M. Sébastien CLARISSE a cédé 50 parts à Mme Morgane CLARISSE née le 20/05/03 à NEVERS (58000), demeurant 7, impasse des Lumières à MARZY (58180), qui devient donc nouvelle associée de la SCI. De plus, l'adresse de l'associé M Dylan CLARISSE est désormais 96 rue Vendôme à LYON (69006).

AL23008097

CESSION D'UNE BRANCHE DE FONDS DE COMMERCE

Suivant ASSP du 28/04/2023, enregistré au SPFE NEVERS 1 le 02/05/2023, Réf 2023A00357, la société LE SEYEC, SAS au capital de 550 000 euros, dont le siège social est à SAINT MAUR (36250) RN 20 (317 409 258 RCS CHATEAUROUX), a cédé à la société GEODIS D&E RHONE-ALPES, SAS au capital de 6 536.358 euros dont le siège social est à LEVALLOIS PERRET (92300) 26 Quai Charles Pasqua (393 193 867 RCS NANTERRE), sa branche de fonds de commerce de transport public routier de marchandises, location de véhicules industrielles, toutes opérations de logistique accessoire ou non à des opérations de transport, commissionnaire en transport, entreposage, sis. et exploitée à VARENNES-VAUZELLES (58640) Zone Industrielle, moyennant le prix de 25 301 euros.
L'acquéreur en a la jouissance depuis le 01/05/2023.
Adresser les oppositions s'il y a lieu, dans les dix jours de la dernière en date des insertions légales, à l'adresse du fonds cédé, pour la validité, avec copie au CABINET ALCIAT JURIS - Avocats - 4 Rue Porte Jaune - 18007 BOURGES. Cedex, pour la correspondance.

AL23008115

COGEP AVOCATS
Route d'Orléans - BP 89 -
18230 ST DOULCHARD

AVIS

Cession de fonds de commerce
Suivant acte sous seing privé en date à NEVERS du 28 avril 2023, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de NEVERS 1, le 5 mai 2023, dossier 2023 00009479, référence 5804P01 2023 A 00361,
La société MOTOSPORT, SARL, au capital de 45 000 euros, dont le siège social est sis 36 bis boulevard du Grand Pré des Bordes, ZAC des grands champs à NEVERS (58) immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 409 054 392, A CEDE à la société BOURGOGNE MOTO, SARL, au capital de 330 000, dont le siège social est sis 17 rue Gay LUSSAC-58640 VARENNES VAUZELLES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS sous le numéro 504 663 329, un fonds de commerce, location, réparation de motocycles, cycles, connu sous l'enseigne et le nom MOTOSPORT, sis et exploité 36 bis boulevard du Gran Pré des Bordes, ZAC des Grands Champ-58000 NEVERS, moyennant le prix global de 100 000 euros, s'appliquant aux éléments incorporel pour 73 200 euros et aux éléments corporels pour 26 800 euros. La prise de possession et l'exploitation effective par l'acquéreur ont été fixées au 1ER mai 2023. Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales, au cabinet d'Avocats LEXCONSEIL, Me Florence MORIN, 3 rue Vauban-58000 NEVERS. Pour avis

AL23008129

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 18/11/2022 concernant VILLAGE BY CA NEVERS. Il fallait lire :L'AG Mixte du 03/11/2022 a décidé de transférer le siège social 7 rue du 13ème de Ligne 58000 Nevers - Président : M. BAILLIEZ Philippe, demeurant 14 Boulevard Rocheplatte 45000 Orléans
Radiation au RCS de Bourges et réimmatriculation au RCS de Nevers

AL23008128

// DIVERS

SICAFOME,
29 route de Châtillon,
58290 MOULINS ENGILBERT

CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mesdames et Messieurs les porteurs de parts sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le
Vendredi 26 mai 2023 à 16 h 00
A la Salle Polyvalente
de Moulins-Engilbert
Ordre du jour
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Rapports du Commissaire aux comptes
- Approbation des comptes de résultat et bilan au 31/12/2022
- Affectation du résultat de l'exercice
- Approbation des conventions article L 225-38 code de commerce
- Renouvellement et élections des administrateurs
- Désignation du Commissaire aux comptes-Questions diverses.
Vous en remerciant à l'avance, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs l'expression de nos sentiments distingués.
Le Président,
Benoit BLANDIN

AL23008104

SUCCESSION

Insertion conforme à l'article 1378-1 du Code de procédure civile :
Suite au décès survenu à NEVERS (58000), le 4 janvier 2023 de Madame Jacqueline Solange Suzanne RICHARD, née à NEVERS (58000) le 22 novembre 1947, célibataire, demeurant à NEVERS (58000) 30, Cour des Récollet, Maître Marie CHERAMY, notaire à NEVERS, a été chargée du règlement de la succession, et il est précisé qu'il existe un testament olographe contenant un legs universel.
Les oppositions éventuelles seront reçues en l'étude du notaire susnommé.Pour avis.

AL23008071

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE D'AGRICULTURE DE LA NIEVRE
Assemblée Générale 2023 - Appel à Candidature Administrateur
L'Assemblée Générale de La Société d'Agriculture de la Nièvre
aura lieu Salle des Fêtes de Saint Benin d'Azy **le Mardi 6 juin 2023 à 17 h.** Cet événement est l'occasion de procéder au **renouvellement du Conseil d'Administration.**
Chaque membre à jour de sa cotisation a la possibilité de postuler à un des sièges d'administrateur. Afin de poursuivre les actions menées, je vous encourage à vous investir en **faisant acte de candidature, sur papier libre avec vos noms, prénoms, adresse complète ainsi que vos motivations. A faire parvenir avant le 25 mai 2023 à** la Société d'Agriculture 9 rue Gambetta 58000 NEVERS.
Ou par mail : societeagri58@gmail.com

AL23008157

CGACSO
69 avenue de Lattre de Tassigny –
18023 BOURGES CEDEX
N° Siret : 350 466 876 00017 –
APE : 6920 Z

AVIS DE CONVOCATION

Les adhérents de CGACSO sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 15 juin 2023 à 15h30 à CGACSO- 69 Avenue de Lattre de Tassigny – 18023BOURGES Cedex, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport moral 2022
- Rapport financier 2022
- Rapport du réviseur des comptes
- Rapport spécial sur les indemnités administrateurs
- Approbation des comptes annuels pour l'exercice clos le 31/12/2022
- Approbation du budget 2023
- Ajustement et indexation des indemnités des administrateurs

AL23008133

CGACSO
69 avenue de Lattre de Tassigny –
18023 BOURGES CEDEX
N° Siret : 350 466 876 00017 –
APE : 6920 Z

AVIS DE CONVOCATION

Les adhérents de CGACSO sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire le jeudi 15 juin 2023 à 14h00 à CGACSO- 69 Avenue de Lattre de Tassigny – 18023BOURGES Cedex, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Modification de l'article 2 : Objet de l'association
- Modification de l'article 6 : Membres
- Modification de l'article 7 : Obligations de l'OMGA
- Modification de l'article 8 : Obligations des Membres
- Modification de l'article 11 : Ressources Financières
- Modification de l'article 12 : Assemblée Générale Ordinaire
- Modification de l'article 13 : Assemblée Générale Extraordinaire
- Modification de l'article 14 : Composition du Conseil d'Administration

AL23008134

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

AUTRES GREFFES

Par jugement en date du 18/04/2023, le Tribunal de commerce de Paris a prononcé la modification du plan de redressement ouvert à l'égard de :
SAS LUDENDO COMMERCE France
Nom commercial : LA GRANDE RECRE
Adresse du siège social : 126 rue de la Boétie 75008 Paris 08
Activité : Vente de tous produit et service du domaine des loisirs de la culture de la communication de l'enfant (notamment jouets et jeux) de l'équipement de la personne et de la maison de la décoration
RCS NEVERS/PARIS : 414 138 842
Ets secondaire : 22 Boulevard du Grand Pre des Bordes Zone d'activités Commerciales des Grands Champs 58000 NEVERS
Désigne M. Michel OHAYON comme tenu d'exécuter le plan
Commissaire à l'exécution du plan : - SELARL 2M et Associés en la personne de Me Carole MARTINEZ, 22 rue de l'Arcade 57008 PARIS, - SELARL EL BAZE-CHARPENTIER en la personne de Me Jonathan El Baze, MENBRE DE SOLVE, 41 rue du Four 75006 PARIS

AL23008089

Par jugement en date du 27/04/2023, le Tribunal de commerce de Paris a prononcé la résolution du plan de redressement et l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :
SAS LUDENDO COMMERCE France
Nom commercial : LA GRANDE RECRE
Adresse du siège social : 126 rue de la Boétie 75008 Paris 08
Activité : Vente de tous produit et service du domaine des loisirs de la culture de la communication de l'enfant (notamment jouets et jeux) de l'équipement de la personne et de la maison de la décoration
RCS NEVERS/PARIS : 414 138 842
Ets secondaire : 22 Boulevard du Grand Pre des Bordes Zone d'activités Commerciales des Grands Champs 58000 NEVERS
A fixé la date de cessation des paiements au 14/04/2023, et a désigné liquidateur SCP BTSG en la personne de Me Marc Sénéchal 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 Neuilly-sur-Seine, SELAFA MJA en la personne de Me Lucile Jouve 102 rue du Faubourg Saint-Denis 75479 Paris Cedex 10, Administrateur SELARL 2M ET ASSOCIES en la personne de Me Carole Martinez 22 rue de l'Arcade 75008 Paris, SELARL EL BAZE-CHARPENTIER en la personne de Me Jonathan El Baze, membre de Solve 41 rue du Four 75006 Paris, SELARL AJ UP en la personne de Me Paul-Henri Audras 36 avenue Hoche 75008 Paris, . Les déclarations de créances sont à déposer au liquidateur dans le délai de deux mois à compter de la publication au BODACC du présent jugement. Avec poursuite d'activité jusqu'au 27/07/2023.

AL23008090

Par Arrêt de la Cour d'Appel de Bourges N°207 en date du 20/04/2023, infirmant la décision de faillite personne à l'encontre de **M. CLIVET Cédric**, rendue par jugement du Tribunal de commerce de Nevers en date du 07/03/2023, Ex-dirigeant de la SAS TBN, 920, Quai André MALRAUX – 58600 GARCHIZY.
RCS NEVERS 824.122.014.
LE GREFFIER

AL23008091

Par jugement en date du 30/03/2023, le Tribunal de commerce de Nanterre a prononcé l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire à l'égard de la société :
SAS NEW COURT
Adresse du siège : 9 Boulevard du général de gaulle 92120 MONTROUGE RCS NANTERRE/NEVERS : 888 796 430
Activité : Restauration, hôtellerie
A fixé la date des paiements le 28 février 2023
A désigne en qualité d'Administrateur judiciaire la SCP ABITBOL & ROUSSELET, mission conduite par Me Frédéric ABITBOL, 38 Avenue Hoche 75008 Paris et la SELARL EL BAZE CHARPENTIER, mission conduite par Me Jonathan El BAZE, 41 RUE DU FOUR 75006 PARIS avec les pouvoirs : assistance.
Et en qualité de Mandataire judiciaire Me Legras De Grandcourt Patrick 31 Avenue Fontaine de Rolle 92000 Nanterre et la SCP B.T.S.G., mission conduite par Me Marc Sénéchal, 15 rue de l'Hôtel de Ville 92200 NEUILLY SUR SEINE.
Les déclarations des créances sont à adresser au Mandataire judiciaire ou sur le portail électronique prévu par les articles L.814-2 et L.814-13 du code de commerce dans les deux mois à compter de la publication au Bodacc.
Le Greffier

AL23008094

CONVOCATION AUX ASSEMBLÉES

Madame, Monsieur,
Les Membres du Conseil d'Administration de la SICAGEMAC et moi-même avons le plaisir de vous convier à notre Assemblée Générale, qui se déroulera le :
Jeudi 1er juin 2023, à 17 heures 30, à la SICAGEMAC.
Ordre du jour de l'Assemblée Générale ordinaire :
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport financier de l'exercice 2022,
- Rapports du Commissaire aux comptes,
- Approbation des comptes et quitus aux Administrateurs,
- Approbation du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Constatation de la variation du capital social,
- Renouvellement du tiers sortant des Administrateurs et élections,
- Indemnité compensatrice de temps passé (article 27),
- Fixation du budget formation des administrateurs,
- Questions diverses.
Ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire :
- En application de l'article 55 des statuts, les associés seront invités à se prononcer sur la continuité d l'activité.
Vous avez la possibilité de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent cette assemblée, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, ainsi que des comptes annuels de l'exercice.
J'attire votre attention sur l'importance du quorum et donc, sur la **nécessité** de votre présence, ou **en cas d'empêchement**, sur l'intérêt de **nous retourner le pouvoir** ci-joint dûment complété, par mail, fax ou courrier.
Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.
Le Président
Alexandre LORRÉ

AL23008169

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL P'TIT THOM

Société À Responsabilité Limitée
en liquidation
au capital de 100euros
Siège social : 13 rue Thiers - 58270 SAINT-BENIN-D'AZY
Siège de liquidation :
4 rue des Bleuets -
58000 SAINT-ELOI
533 813 887 RCS NEVERS

Suivant acte sous seing privé en date du 17 avril 2023, les associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'ont déchargé de son mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation à effet du 31 décembre 2022. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis et radiation au RCS de NEVERS, Max Pages, liquidateur

AL23008044

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA LEMAITRE RAYMOND

en liquidation
Au capital de 346 059,27 euros
Siège de liquidation : Chevannes - 58250 MONTARON
RCS NEVERS - N° 332 899 343

L'assemblée générale réunie le 25 avril 2023 a approuvé les comptes définitifs de liquidation à effet du 31 décembre 2022, déchargé Mme Colette LEMAITRE, demeurant à Chevannes - 58250 MONTARON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Comptes définitifs déposés au RCS de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur.

AL23008148

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 NEVERS

AVIS

LA PANETIERE NIVERNAISE

SARL au capital de 5 000 euros,
71 Rue Paul Vaillant Couturier
58000 NEVERS
803 781 731 R.C.S NEVERS

AGE du 20.04.2023 : Dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour, avec cessation d'activité à la même date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Constatation de la fin des mandats des cogérants.
Liquidateur : Mme Evelyne PELISSIER, dt 1 Les Georgeots 89630 BUSSIERES pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et continuation des affaires en cours et engagement de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse du liquidateur. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS en annexe au RCS

AL23008153

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

DIAGNOTECH
SARL au capital de 1 000 euros
17 grande rue - 58130 GUERIGNY
RCS NEVERS
Selon A.S.S.P. du 02.05.2023 à GUERIGNY,

ANNONCES LÉGALES

il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société A Responsabilité Limitée
Dénomination sociale : DIAGNOTECH
Siège social : 17 grande rue - 58130 GUERIGNY
Objet social : Diagnostics immobiliers, techniques et réglementaires, analyses, essais et inspections techniques ; Etablissement des états, constats et diagnostics à destination des professionnels, institutionnels et particuliers et notamment diagnostics amiante, DPE, électricité, gaz, termites, plomb... ; Etats des lieux.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros
Gérance : M. Robin PEREIRA DE MIRANDA, demeurant au 78 chemin des Ouches - Poulanges - 58320 PARIGNY LES VAUX, et M. Sacha DALL'ARMELLINA, demeurant 13 Grande rue - 58130 GUERIGNY,
Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.
Pour avis,
La Gérance

AL23008064

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société civile sans statut légal particulier présentant les caractéristiques suivantes : Dénomination sociale : AMF 57 ; Siège social : 663, rue des Gravières - 58320 POUGUES LES EAUX ; Objet social : Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers ; Durée de la Société : 99 ans ; Capital social : 1 000 € ; Gérance : la société GF 57 (812 836 724 RCS NEVERS) sise à POUGUES LES EAUX (58) - 663, rue des Gravières; Immatriculation de la société au RCS de NEVERS. Les cessionnaires de parts sont soumis à l'agrément de la Société donné par décision collective extraordinaire des associés.

AL23008067

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée BARBYBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 11 allée des Synagots - 35830 BETTON.

AL23008085

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 10/05/2023, il a été constitué une Société Civile Immobilière dénommée :
SCI DE LA FERME DE FEUILLE.
Objet social : - La propriété, l'acquisition, la jouissance, l'administration et la gestion, notamment par location ou autrement, de tous biens immeubles, de tous droits immobiliers, tous biens mobiliers et de participations dans toutes sociétés,
- Éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles de la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Siège social : La Pallud 58330 CRUX LA VILLE.
Capital : 1 000 euros.
Gérance : Mme Isabelle GALLIEN demeurant Chemin de la Vernée - Le Moulin à Vent, 58320 POUGUES LES EAUX et Mr Matthieu GIRARD demeurant La Pallud 58330 CRUX LA VILLE.
Agrément des cessions de parts : agrément donné par un ou plusieurs associés représentant les deux tiers des parts sociales composant le capital social.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS

AL23008111

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une Société Civile Immobilière en cours d'immatriculation au R.C.S. de NEVERS, dénommée SCI RAGNAR au capital de 2.000 €, composé exclusivement de numéraire, ayant pour objet l'acquisition, la gestion, la location de tous biens et droits immobiliers. Son siège social est situé 52 route de la Machine – 58300 SAINT LEGER DES VIGNES. Les gérants sont M. Emmanuel CHEVALIER dt 38 rue Jean Lhospied – 58300 CHAMPVERT et M. Olivier ROUSSAT dt 12 rue du Marquis d'Ancre – 58300 DECIZE. Les transmissions de parts sociales à quelque titre que ce soit à d'autres personnes qu'à celles déjà associées sont soumises à l'agrément de la société donné par décision collective extraordinaire des associés.
Pour avis, la gérance

AL23008120

Société d'Avocats MARTIN - LECLERC
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à NEVERS (Nièvre) du 05 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LA CLE DE L'IMMOBILIER
Forme : Société A Responsabilité Limitée
Capital social : 1.000 €
Siège social : 5, square de la Résistance - 58000 NEVERS
Objet : La transaction sur tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis et fonds de commerce.
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.
Gérants : M. Jean-François MANCION, dt 25 rue des Ecoles – 58300 SAINT LEGER DES VIGNES et Madame Florence THOMAS dt 73 avenue de Verdun – 58300 DECIZE
Transmission des parts sociales : Toute transmission de parts sociales quel qu'en soit le bénéficiaire, y compris celles entre associés, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Immatriculation : La société sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis, la gérance,

AL23008121

AVIS DE CONSTITUTION

Il est constitué une SARL dénommée PRESTA SERVICE au capital de 5 000 euros située 17 Faubourg de Lyon 58000 NEVERS (France) dont l'objet social est l'entretien, le traitement, le nettoyage et la protection de toitures et de toutes autres surfaces ; l'entretien, le traitement, le nettoyage et la protection de charpentes et de toutes autres menuiseries ; la pose de placoplâtre intérieur ; la création de meubles déco ; le revêtement de sol ; tous travaux de bâtiments de gros œuvre, de second œuvre et de finition, notamment maçonnerie, menuiserie, électricité, plomberie, peinture, carrelage, faïences ; l'achat et la vente de matériels divers en rapport avec l'activité exercée ; le conseil en décoration et aménagement ou réaménagement de l'espace, idées décoratives pour l'intérieur et l'extérieur, ou toute activité se rapportant à l'objet, dont les gérants sont Madame Carmen TRIGO et Monsieur Steve PAYARD demeurant 17 Faubourg de Lyon 58000 NEVERS, et dont la durée de la société est de 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.

AL23008125

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : MARCADET Forme : SARL Siège : SAINT-LOUP-DES-BOIS (58200), 7 route des Artisans Objet : l'activité de restaurant, café, salon de thé, traiteur, sur place ou à emporter, épicerie ; l'organisation de concerts, le commerce de proximité, relais colis Durée : 99 ans Capital : 1.000 € Gérant : Clémentine LEMOINE demeurant à ALLIGNY COSNE (58200), 4 Champton Immatriculation : RCS NEVERS.

AL23008136

IMMATRICULATION

Aux termes d'un acte sous seing privé à Fourchambault en date du 08/05/2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : SCI BONNE GRAINE
Forme : Société civile immobilière.
Siège : 22 Rue Combeau 58600 FOURCHAMBAULT
Objet : L'acquisition, la cession, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers, de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers et la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés à caractères immobiliers.
Durée : 99 ans
Capital : 10 000 €
Gérance : Mr Stéphane DELZAIVE demeurant 22 Rue Combeau 58600 FOURCHAMBAULT et Monsieur Frédéric VAUTRIN demeurant 14 rue du Hêtre, 89113 CHARBUY
Cessions de parts : parts sociales librement cessibles entre associés, agrément dans tous les autres cas par l'assemblée générale extraordinaire des associés.
Immatriculation de la société au RCS de NEVERS

AL23008143

YONNE

// MODIFICATION

AUGMENTATION DU CAPITAL

HOLDING SBT

SARL au capital de 1 500 euros
porté à 751 500 euros
Siège social : 6 Rue de Bourgogne,
89140 CUY
921 627 121 RCS SENS

Il résulte du procès-verbal de l'AGE des associés du 24/04/2023 que le capital social a été augmenté de 750 000 euros par voie d'apport en nature. En conséquence, l'article 7 des statuts a été modifié. Ancienne mention : Le capital social est fixé à mille cinq cents euros (1 500 euros). Nouvelle mention : Le capital social est fixé à sept cent cinquante et un mille cinq cents euros (751 500 euros). Pour avis -La Gérance

AL23007922

GROUPE etc
LE PARTAGE DES VALEURS

MODIFICATIONS

**Transfert de siège social,
extension de l'objet social,
nouvelle enseigne,
démission du Directeur Général**

Dénomination : BEL AIR TRAITEUR.
Forme : SAS.
Capital social : 3 000 euros.
Siège social : 2 Rue du Sous Lieutenant Pelletier, 89510 VERON.
900 138 652 RCS de SENS.
Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30/04/2023, les actionnaires ont décidé à compter du 30/04/2023 :
- de transférer le siège social à 1 Place du Marché, 89300 JOIGNY,
- d'étendre l'objet social à l'activité de restaurant, bar, débit de boissons,
et ont pris acte de la démission de M Jean-Raphael PERSANO du mandat de Directeur Général à compter du 30/04/2023.
Les articles 2 Objet et 4 Siège social des statuts ont été mis à jour.
Mention sera portée au RCS de SENS.
Le Président

AL23008069

MODIFICATIONS

TRANSDEV AUXERROIS

SARL au capital de 263 423.60 €
Siège social : 3 rue des Fontenottes –
89000 AUXERRE
340 353 655 RCS AUXERRE

Aux termes des décisions de l'Associé unique en date du 30/03/2023 il a été pris acte de la démission de Mme Brigitte GUICHARD de son mandat de Gérante et décidé de nommer en remplacement M. Ludovic JOURDAIN, demeurant 37 route de Bellegarde – 42330 SAINT-GALMIER.
Il a également été décidé de nommer en qualité de Commissaire aux comptes titulaire la société MAZARS, SA dont le siège social est situé 61 rue Henri Regnault – Tour Exaltis 92400 COURBEVOIE n°784 824 153 RCS NANTERRE.
Mention au RCS de AUXERRE.

AL23008086

FIDUCIAL
SOFIRAL

MODIFICATION DU CAPITAL

VETERINAIRES DE LA CROIX BLANCHE

Société d'exercice libéral
à responsabilité limitée de vétérinaires
au capital de 150 000 euros
Siège social : Cabinet vétérinaire
Chemin de la Croix Blanche
89420 CUSSY LES FORGES
522 554 187 RCS AUXERRE

La Gérance réunie en date du 4 mai 2023 a constaté et réalisé une augmentation de capital social de 100 000 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à cent cinquante mille euros (150 000 euros)
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille euros (250 000 euros)
Les noms de Madame Elodie MARCHAND-JENECOURT et de Monsieur Florent AUGUSTE ont été ajoutés aux noms des autres associés.
Suite à la réalisation de l'augmentation de capital, la Gérance a également constaté la nomination en qualité de nouveau cogérant statutaire de Madame Elodie MARCHAND-JENECOURT demeurant 11 lotissement L'OPINPIN 21320 CREANCEY, sans limitation de durée à compter du 4 mai 2023 ainsi que de Monsieur Florent AUGUSTE, demeurant 15 rue des Etangs 89200 MAGNY, sans limitation de durée à compter du 4 mai 2023.
L'article 27 des statuts a été modifié en conséquence et les noms de Madame Elodie MARCHAND-JENECOURT et de Monsieur Florent AUGUSTE ont été ajoutés aux noms des autres cogérants.
Pour avis
La Gérance

AL23008103

CHANGEMENT ADMINISTRATEUR

Par ordonnance en date du 3 janvier 2023 de Madame la Présidente de AUXERRE, la SELARL CARDON - BORTOLUS CARDON prise en la personne de Maître Alexandre BORTOLUS, dont le siège social se situe à 49 Avenue Salvador Allende - BP215 - 77104 MEAUX et l'établissement secondaire 7 rue Pithou 10002 TROYES, a été désigné en qualité d'administrateur provisoire de la GFA DE LA FERME DES FONTENELLES Immatriculée au RCS de AUXERRE sous le numéro 322 017 682, dont le siège social est sis Hameau de Maulnes 89740 CRUZY-LE- CHÂTEL.
L'administrateur provisoire.

AL23008113

Pierre Guillet
Avocat au barreau de Bourges
ancien conseil juridique
51, rue des Pieds Blancs -
18230 SAINT DOULCHARD -
tél. : 02 48 70 95 81

TRANSFORMATION

A.G. DÉVELOPPEMENT

Société à Responsabilité Limitée
au Capital social de 1.250.000,00€
Siège social : 6 avenue Gambetta -
89000 AUXERRE.
Immatriculée au R.C.S. à AUXERRE
sous le n° 815 104 658

L'AGE des associés réunie le 2 mai 2023 a pris la décision de transformer la société en Société par Actions Simplifiée à compter de ce même jour, sans création d'un être moral nouveau, d'adopter le texte des statuts qui régiront désormais la société, et de mettre fin aux mandats de cogérants de Messieurs Vincent GRACIA et Julien ALTMAYER.
L'assemblée a désigné en qualité de président personne morale la SARL IASB HOLDING, au capital de 3.377.500euros, siège social : 33 boulevard Vauban - 89000 AUXERRE, R.C.S. AUXERRE n° 885 330 233, dont le représentant permanent sera Monsieur Vincent GRACIA.
La dénomination, l'objet, le siège social, le montant du capital, la durée et la date de clôture de l'exercice social demeurent inchangés.
Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : Tout associé a le droit d'assister aux assemblées et de participer aux délibérations.
Transmission des actions : Les actions de la société ne peuvent être cédées, sauf entre associés, qu'après agrément préalable donné par décision collective des associés statuant à plus des deux tiers du capital social.
Mention en sera faite au RCS d'AUXERRE.
Pour insertion,
Maître Pierre GUILLET,
Avocat spécialement mandaté.

AL23008124

KPMG
Avocats

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VINEMARIALIS

SARL au capital de 1000 €
Siège social : 47 RUE DE LA PEPINIERE
89100 Sens
909 663 320 RCS de Sens

Par Décisions du 04/05/2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 6 rue de l'Ouest 75014 Paris, à compter de ce même jour.Radiation au RCS de Sens et réimmatriculation au RCS de Paris

AL23008131

MODIFICATION DU CAPITAL

L2G OPTIQUE

SAS au capital de 30 000 euros
Siège Social : Centre commercial
Porte de Bourgogne
89100 SENS
751 773 326 RCS SENS

Le 28/04/2023, l'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de 133 000 € par élévation de la valeur nominale de chaque action de 30 € à 163 €. Le capital social est fixé à 163 000 € divisé en 1 000 actions. En conséquence, les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés. Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL23008132

MODIFICATION DU CAPITAL

JASM1

Société civile
au capital de 2 130 800 €
Siège social : 9 Rue des Champoulains,
89000 AUXERRE
RCS AUXERRE 825 073 810

L'assemblée générale extraordinaire du 1er Avril 2023 :
- a décidé d'augmenter le capital d'une somme de 1 000 € pour le porter à 2 131 800 € par création de 10 parts sociales d'une valeur de 100,00 € chacune.
- a constaté la souscription, la libération des parts et en conséquence la réalisation définitive de l'augmentation de capital et apporté les modifications statutaires rendues nécessaires par l'opération.
Pour avis, la gérance.

AL23008156

// GÉRANCE

CESSIONDE PARTS SOCIALES

Suivant acte reçu par Maître Alexandre GUILPAIN, notaire associé à TONNERRE, le 20 avril 2023, Monsieur Eric Robert Albert GOUX, demeurant à MOULINS EN TONNERROIS (89310), 4 route d'Argenteuil. Né à ARGENTEUIL-SUR-ARMANCON (89160), le 02 juillet 1960.
A cédé à :Monsieur Didier Gaston Henri GOUX, et Madame Joëlle Suzanne Bernadette ROUGIER, demeurant ensemble à MOULINS EN TONNERROIS (89310), 3 route de Sambourg
Les 6 parts sociales de 152,45 euros chacune portant les n° 1, 2, 5, 6, 10, 11 et 12 de la société aux caractéristiques suivantes :
Dénomination : «SCI DES PLANTES»,
Forme : Société civile immobilière,
Siège social : NOYERS SUR SEREIN (89310),Ferme de Fôret-Breault.
Durée de la société : 99 années à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Capital social : MILLE HUIT CENT VINGT-NEUF EUROS ET TRENTE-NEUF CENTIMES (1.829,39 euros).
Monsieur Didier GOUX, sus désigné, devient seul gérant de la SCI.
Et transfert de siège social au domicile de Monsieur Didier GOUX à compter du jour de la cession des parts.
Pour insertion - Me Alexandre GUILPAIN.

AL23008096

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me TOPIN notaire à MALIGNY enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement d'Auxerre 1 le 12 mai 2023 dossier 2023 00028707 réf 8904P01 2023 N 00516, Mr Gérard STIEE et Mme Edwige RIGAUT, demeurant à ST BRIS LE VINEUX (89530) 27 rue de Grisy, nés Mr à POILLY SUR SEREIN (89310) le 4 février 1950, et Mme à CHATILLON SUR SEINE (21400) le 10 février 1958, ont cédé à la Commune de SAINT BRIS LE VINEUX, dont le siège est à ST BRIS LE VINEUX (89530) 1 rue du Docteur Tardieux, identifiée au SIREN sous le n°218 903 375 00010, un fonds de commerce de débit de tabacs, presse, librairie, papeterie, fournitures de bureau, journaux, bimbeloterie, boissons à emporter, loterie, articles pour fumeurs, tabletterie, objets de décoration, articles cadeaux, confiserie pour lequel le cédant est immatriculé au RCS d'Auxerre sous le n°798.167.318.
Moyennant le prix de 90.000 €: éléments incorporels: 85.000 €, matériel et mobilier commercial: 5.000 € Entrée en jouissance le jour de l'acte.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales en l'étude de Me TOPIN notaire à MALIGNY (89800) où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Me Laurent TOPIN

AL23008138

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Dans l'annonce parue le 12/05/2023 dans TERRES DE BOURGOGNE concernant la société THERMIQUE SYSTEME il convient de lire Objet social en lieu et place d'activités principales.

AL23008093

RECTIFICATIF

Rectificatif à l'annonce référence ALP00743243 parue dans TERRES DE BOURGOGNE, le 28/04/2023 concernant la société **MONTIGNY VIGNES**, lire Dénommée Montigny Vignes ; les activités de soutien aux cultures de la vigne dont notamment le taillage des vignes, le traçage des parcelles de vignes et la plantation des cultures. en lieu et place de Dénommée Montigny Les Vignes ; Activités de soutien aux cultures tous travaux de vigne taillage , baissage, essoumachage des vignes relevage palléage, plantation des vignes, paration des piquets remplacement des piquets intérieur extérieur trassage parcelles de vignes e.

AL23008100

Office Notarial Lucie Boursier
8-10 Montée du Calvaire
89440 L'ISLE SUR SEREIN

RECTIFICATIF

Rectificatif et additif à l'annonce publiée dans Terres de Bourgogne du 05/05/2023 concernant la cession du fonds de commerce «BAR DE L'HOTEL DE VILLE» sis à AVALLON.
C'est à tort et par erreur que la date de l'acte de cession portée dans l'annonce était le 31 mars 2023, alors qu'il fallait lire suivant acte du 14 avril 2023.
Il est en outre précisé que :
- L'acte a été enregistré au SPFE d'AUXERRE 1 le 24 avril 2023, Dossier 2023 00024805, référence 8904P01 2023 N 00445.
- La Société dénommée BHV est une société en nom collectif au capital de 50.000,00 euros.
- L'entrée en jouissance a été fixée au 14 avril 2023.
Pour insertion
Le notaire.

AL23008118

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Préfet de l'Yonne

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur les communes de CHARNY-OREE-DE-PUISAYE et de VILLIERS-SAINT-BENOIT
Le public est averti qu'en exécution du code de l'environnement et de l'arrêté n° PREF-SAP-PIE-BE-2023-153 du4 mai 2023,
une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale, présentée par M. Audric BAUDON, pour l'exploitation d'un élevage de 126 000 emplacements volailles sur le territoire de la commune de Charny-Orée-de-Puisaye - « le Haut Buisson » Route de Grandchamp, sera ouverte du lundi 5 juin 2023 (9 h) au mercredi 5 juillet 2023 (17 h) inclus, soit une durée de 31jours consécutifs à la mairie de Charny-Orée-de-Puisaye (commune d'implantation) et de Villiers-Saint-Benoit (commune concernée par le plan d'épandage).
M. André PATIGNIER, colonel honoraire de gendarmerie, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale comprenant une étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale, le mémoire en réponse à cet avis et un registre d'enquête, seront déposés, pendant toute la durée de l'enquête du 5 juin 2023 au 5 juillet 2023, à la mairie de Charny-Orée-de-Puisaye et de Villiers-Saint-Benoit, afin que chacun puisse en prendre connaissance, aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies.
Le dossier complet de demande d'autorisation environnementale pourra également être consulté durant l'enquête sur le site Internet des services de l'Etat www.yonne.gouv.fr (rubrique Actions de l'État/environnement/installations classées.../enquêtes publiques),sur le poste informatique mis à disposition du public du 5juin 2023 au 5 juillet 2023 à la préfecture de l'Yonne à Auxerre (Bureau de l'Environnement) de 9 h à 12 h et 14 h à16 h 30, sur rendez-vous au 03.86.72.78.18 ou au03.86.72.79.89, ainsi que sur le registre dématérialisé à l'adresse indiquée ci-dessous.
Les communes de Charny-Orée-de-Puisaye, Villiers-Saint-Benoit, Le Val d'Ocre et Sommecaise sont concernées par le périmètre d'affichage réglementaire.
Pendant le délai de l'enquête, les observations et propositions que soulève le dossier pourront être consignées :
- soit par voie électronique : sur un registre dématérialisé, à l'adresse suivante : **https://www.registre-dematerialise.fr/4660**
ou à l'adresse e-mail associée au registre dématérialisé suivante : **enquete-publique-4660@registre-dematerialise.fr**
(Les observations et propositions transmises à cette adresse e-mail seront consultables sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous).
- soit par écrit : sur les registres « papier » déposés en mairies de Charny-Orée-de-Puisaye et de Villiers-Saint-Benoit, ou courrier adressé à la mairie de Charny-Orée-de-Puisaye (siège de l'enquête), à l'attention du commissaire enquêteur.
Indépendamment des dispositions ci-dessus, le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public qui seront également consignées dans le procès-verbal, à la mairie de **Charny-Orée-de-Puisaye**, les :
- lundi 5 juin 2023 de 9 h à 12 h, - mardi 13 juin 2023 de15 h à 18 h,
- samedi 1er juillet 2023 de 9 h à 12 h, - mercredi 5juillet 2023 de 14 h à 17 h,
à la mairie de **Villiers-Saint-Benoit**, le :
- mardi 20 juin 2023 de 9 h à 12 h.
A l'issue de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport, du mémoire en réponse du demandeur et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de l'Yonne (Bureau de l'Environnement) et en mairies de Charny-Orée-de-Puisaye, Villiers-Saint-Benoit, Le Val d'Ocre, et Sommecaise. Ces éléments seront également mis à disposition du public sur le site Internet des services de l'Etat dans l'Yonne.
La décision prise par le Préfet, à l'issue de la procédure,est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.
Des informations peuvent être demandées auprès de M. AudricBAUDON,dont les coordonnées sont les suivantes : « Le Haut Buisson » Grandchamp - 89120 CHARNY-ORÉE-DE-PUISAYE - tel :03.86.45.75.55.

AL23008034

// DIVERS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Stéphane DROUET, Notaire à MIGENNES (89400), 75 bis avenue Jean Jaurès, CRPCEN 89040, le 2 mai 2023, a été reçu un acte portant aménagement du régime matrimonial par adjonction d'une société d'acquêts par :
Monsieur Arnaud Jean CARON, Gérant, et Madame Clarisse Irène Monique CARDOT, Agent d'assurances, demeurant ensemble à LAROCHE-SAINT-CYDROINE (89400), 49 rue Pasteur.
Monsieur est né à JOIGNY (89300), le 16 juillet 1978,
Madame est née à MIGENNES (89400), le 23 février 1978.
Mariés à la mairie de SENS (89100), le 7 juillet 2012, sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Stéphane DROUET, notaire à MIGENNES (89400), le 2 juin 2012.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Les oppositions des créanciers à ce changement partiel, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL23008095

safer
Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
AUXERRE :
- bois taillis - 10 a 18 ca - Les lessere: ZI-85 - zonage : N du PLU
- terre - 43 a 45 ca - Vauboulons: ZA-191 zonage : A inconstructible du PLU
BEINE – bois taillis - 86 a 42 ca - Bel air: G-755(C)-757(C)-762 - Vau brou: G-650 - zonage : A et N du PLU
BLACY - Bois taillis - 1 ha 24 a 38 ca - Chaumes de fourneau danger: A-124 - Les chaumes des chagnies: A-59 - zonage : RNU
BLEIGNY-LE-CARREAU - bois taillis, landes et terre - 3 ha 71 a 58 ca - Bois des chenes: A-58-61-62-63-99-100-101-102-103-128-153 - Le chapitre: D-822-824-847-855 - Le couroy: C-953 - Les caves: D-170-177 ZI-18 - Les communaux: D-755 ZK-9 - Les vallees: ZE-93[537]-94[538] - zonage : A, N et N à protéger du PLU
BRION - terre - 5 a 74 ca - L epauche: ZK-10 - zonage : zone A du PLU
CUSSY-LES-FORGES - pré - fonds occupé - 52 a 19 ca - Pres passenets: E-372[134] - zonage : A du PLUi
DOMECY-SUR-CURE – bois taillis - 68 a 00 ca - Les eauxbues: H-309 - zonage : N du PLUi
FOUCHERES - terres - fonds occupé sur la totalité - 9 ha 16 a 45 ca - Terres du bois des brouard: YM-231(J)-231(K)-232(J)-232(K)-233[230](J)-233[230](K) - zonage : PLUi zone A
LES VALLEES DE LA VANNE - bois taillis - 2 ha 75 a 52 ca - Bois de la vallee du parc: A-375-382-386-387-388-398-417-421-422-439-440-444 - zonage : N du PLUi
LOOZE - bois-taillis - 65 ca - Les boulins: B-47 - zonage : zone N du PLU
MONTIGNY-LA-RESLE - bois taillis - 23 a 23 ca - La foret: ZM-25 - Les usages: E-1021 - zonage : A et N du PLU
POILLY-SUR-THOLON - bois-taillis - 96 a 10 ca - Prairie des reguins: F-823-837-838 - zonage : zone Nzh du PLU
PONT-SUR-VANNE – bois taillis - 12 a 30 ca - Prochain: ZK-44 - zonage : N du PLUi
SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHE - terre - 48 a 99 ca - 'Terres vignes vierge de ce': AK-43 - zonage : N du PLU : zone à protéger où les équipements collectifs ou de service public sont autorisés
SAVIGNY-EN-TERRE-PLAINE - terre et landes - fonds occupé pour les terres - 42 a 10 ca - Les mergers: ZB-38-56(A)-56(B) zonage : RNU
TALCY - terres - 17 a 66 ca - La cane: C-1-3-5 zonage : RNU
TANLAY - terre et bois-taillis - 3 a 23 ca - L aume d othe: 372ZK-100 - Les ravois: 372ZK-13 - zonage : RNU
TANNERRE-EN-PUISAYE - exploitation agricole avec productions maraichère et élevage avicole et ovin - maison d'habitation inhabitable en l'état - bâtiments d'exploitation comprenant deux granges traditionnelles aménagées en partie en bergerie, hangar et atelier de transformation avec laboratoire. Conditions particulières : engagement par l'acquéreur de réaliser un contrat de travail au bénéfice du vendeur ; engagement de reprendre l'ensemble du matériel d'exploitation et de transformation, soit 305000,00€ H.T inclus dans le prix de vente d'un montant de 541 000,00 € TTC ; la vente des terres et prés est indissociable des bâtiments - 11 ha 80 a 91 ca - Le champ du grand pre: ZB-7 - Le grand pre: ZB-9-10 - Les fremis: A-320-321-470[319]-471[318]-473[317] - Les grands champs: A-475[407]-478[406] - Les trois arpents: A-322-323-324 - Zonage : RNU
THIZY – Maison d'habitation avec terres, landes, bois taillis, vigne – 68 a 22 ca - Champ saint pere: X-64 - Le village: AB-91-97-99-180 - Des carriers: AB-73 - zonage : RNU.
VAUMORT – bois taillis - 8 a 00 ca - Le haut russat: D-224- zonage : N du PLUi
VENOY - bois taillis et terre - 20 a 88 ca - Les grandes chaumes: ZE-108[1070] - Les joincheres: YA-180[37- zonage : Net UE du PLU
VEZELAY – bois taillis - 26 a 84 ca - Le verger: C-214 - zonage : N du PLU
AUXERRE (89) – Terre - location par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter du 01/12/2023.
1 ha 14 a 74 ca – Les Montardoins' : BZ-26 - zonage : zone A non constructible du PLU
CHARNY OREE DE PUISAYE – location par le biais d'un Bail SAFER d'une durée de 1 an à compter du 01/10/2023 – terre - 10 ha 00 a 00 ca - 'Les pieces des charbonnier': B- 423[114][F1] ZD- 21- 23 - zonage : zone A du PLUi
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 05/06/2023 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23008171

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

Office Notarial Lucie Boursier
8-10 Montée du Calvaire
89440 L'ISLE SUR SEREIN

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil.
Article 1378-1 Code de procédure civile.
Loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016.
Suivant testament olographe en date du 15 novembre 2013, Madame Denise Marie MONTIGNY, en son vivant retraitée, demeurant à PRECY-LE-SEC (89440), 33 A grande rue.
Née à ASQUINS (89450), le 9 mai 1937. Veuve de Monsieur Pierre Henri OPPENEAU et non remariée.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à AVALLON (89200), le 3 mars 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Lucie BOURSIER, Notaire à L'ISLE-SUR-SEREIN (89440), le 4 mai 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Me Lucie BOURSIER, notaire à L'ISLE SUR SEREIN (89440), BP3, CRPCEN : 89035, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire d'AUXERRE de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
Pour avis,
Le Notaire

AL23008109

SUCCESSION

Monsieur Bernard COTHIAS et Madame Laurence BIGORNE, agissant en qualité d'héritiers de Madame Rolande veuve COTHIAS née GUERILLOT, DECLARENT être en possession des parcelles sises à SAINT-AGNAN (89340), cadastrées F n°s187-188, lieudit « CHENE DE L'ESPRIT » ; et des parcelles. à DIANT (77940), cadastrées A n°s 577-587 lieudit « LES. AIGRATTES » ; B n° 228 lieudit « LA GRANDE RUELLE », B n° 300 lieudit « LA ROCHE PLATE », B n° 382 lieudit « LES FRICHES CANNATS », B n°s 486-506 lieudit « LE POIRIER BEZOUT », B n° 565lieudit « LA FOLIE », B n° 627 « LES CAILLOUX », B n°s 689-703 lieudit « BOIS DES BRANDONS », B n° 728 « BOIS DU PRE », B n° 763 lieudit «LA VALLEE DUPRE », B n ° 1029. lieudit « LES PETITS PUITS », C n° 264 lieudit « LA FONTAINEAUX LEVRIERS », C n° 273-274 lieudit LA MARE MORIN », D n° 504 lieudit « LECLOS DES COURS ».Monsieur Bernard. COTHIAS et Madame Laurence BIGORNE déclarent être aujourd'hui propriétaires des parcelles ci-dessus désignées tant par la succession de Madame Rolande COTHIAS que la prescription acquisitive.Toutes contestations à ce sujet doivent être adressées à l'étude de Maitre AUDEUX, Notaire associé à SERGINES (89140), 2A Rue de l'Eglise, et ce, dans un délai de TRENTE jours à compter de cette publication.

AL23008112

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

Au terme d'une assemblée générale extraordinaire du 1er avril 2023, les associés de la SARL BRC, au capital de 10.000 € immatriculée au RCS d'Auxerre sous le n°434901633, dont le siège est situé ZA La Saunière 89600 VERGIGNY, ont décidé la cessation de l'activité, la dissolution anticipée de la société et nommé en qualité de liquidateur Angélique MERCIER, 2 rue Kruger 89000 AUXERRE.
Pour avis

AL23008066

AVIS DE DISSOLUTION ET DE NOMINATION DU LIQUIDATEUR

ECURIE VERMOT SAINLOUIS

Société à responsabilité limitée
Au capital de 13 000,00 euros.
Siège social : 2 Le Petit Temple
89110 LES ORMES.
433 614 021 RCS SENS.

Suivant décisions de l'AGE du 15/12/2022, il a été décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
A été nommé liquidateur, pour la durée de la liquidation :
M. Daniel Vermot demeurant Le Petit Temple 89110 LA FERTE LOUPIERE.
Toute correspondance et notification seront à effectuer à l'adresse suivante :
Le Petit Temple 89110 LA FERTE LOUPIERE, siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du tribunal de commerce de SENS.
Pour avis, le liquidateur.

AL23008080

AVIS DE DISSOLUTION

LES MARINERIES

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE
AU CAPITAL DE 600,00 €
SIEGE : CHICHEE (89800),
RUE DES MARINIERS
R.C.S AUXERRE 440988756

Par décision Assemblée Générale Extraordinaire du 20 avril2023, il a été décidé par la collectivité des associés, la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 2 mai 2023.
Mme Marion GROS, demeurant à VENOY (89290), 5 rue du Colombier, a été nommée liquidateur. Le siège de la liquidation a été fixé au même lieu.
Mention sera faite au RCS d'AUXERRE.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code Civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de 30 jours à compter de la parution du présent avis au Tribunal de Commerce d'AUXERRE.
Pour Avis.

AL23008099

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SARL VIEILLARD ESPACE VERT

SARL VIEILLARD ESPACE VERT
E.U.R.L. au capital de 500 euros
Siège social : 2 Chemin de Champrond 89700 DANNEMOINE
RCS 520 843 103 AUXERRE
Le 28/02/2023, l'AGE a constaté la clôture des opérations de liquidation, à compter du 28/02/2023.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de Commerce D'Auxerre.

AL23008119

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 12/04/2023 a été constituée une Société présentant les caractéristiques suivantes : FORME : Société civile immobilière. DENOMINATION : SCI PAILLET. SIEGE SOCIAL :42, rue des Buttes - 89000 AUXERRE. OBJET : l'acquisition, la prise à bail, la gestion, la location et l'administration de tous biens mobiliers et immobiliers ; la construction, la réfection, la rénovation, la réhabilitation et, plus généralement, la mise en valeur de tous biens mobiliers et immobiliers ; l'emprunt de tous fonds nécessaires à la réalisation de cet objet, la propriété et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, droits sociaux ou tous autres titres, détenus en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, la propriété et la gestion de tous biens mobiliers de nature monétaire ou financière. DUREE : 99 ans à compter de la date d'immatriculation. CAPITAL : 1 000 euros. GERANCE : M. Thibaut PAILLET et Mme Florence PAILLET demeurant ensemble à Les Brulés - 89130 FONTAINES. CESSION DE PARTS : cession de parts nécessitant l'agrément des co-associés. Pour immatriculation au RCS d'AUXERRE. Pour avis et mention, les gérants.

AL23008032

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Anne FOURNIER , Notaire à VERMENTON (Yonne),Place de l'Eglise , le 3 mai 2023, en cours d'enregistrement a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés,l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens immobiliers.
La dénomination sociale est : CTL.
Le siège social est fixé à : DEUX RIVIERES (89460), 11 rue de la Tour de Guette Cravant.
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR) .
Les apports sont en numéraires.
Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Monsieur LINDET Cyril demeurant à DEUX RIVIERES, Cravant, 11rue de la Tour de Guette.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au RCS d'AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL23008087

PATRICK

Par acte ssp du 03/05/2023 il a été constitué une SASU. Dénomination : PATRICK. Siège social : 56, rue THENARD 15, rue des Trois Croissants 89100 SENS. Durée : 99 ans. Capital : 1 000 €. Objet : Commerce d'Alimentation générale et livraison de tous produits alimentaires, vente de produits cosmétiques, et toutes activités se rapportant à l'objet social. . Président : Monsieur GEORGE EDMUND Prasath Robert 13, rue Paul BELMONDO 93160 NOISY -LE- GRAND. Forme des actions : Cessions libres. Immatriculation au RCS de SENS

AL23008092

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 07/04/2023, il a été constitué une SAS
Dénomination :
CHICKEN FAMILY
Siège Social : 17 rue du Général de Gaulle 89100 SENS
Capital : 1000 €
Activités principales : Restauration rapide sur place et à emporter, plats cuisinés, ventes de boissons sans alcool
Durée : 99 ans
Président : Mme MCHIRI Raoidha 11 rue du Général Dubois 89100 SENS
Cession d'actions : Libre entre associés soumise à agrément dans les autres cas
Exercice du droit de vote : Une action égale une voix
Immatriculation au RCS de SENS

AL23008101

Etude de Maître Véronique LE DANTEC
Notaire
à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (Yonne)
12, Faubourg de la Croix.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Véronique LE DANTEC, Notaire à SAINT-JULIEN-DU-SAULT (89330), le 28 avril 2023, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La raison d'être de la société est familiale, en conséquence son objectif est d'assurer la détention d'un patrimoine immobilier, tant existant qu'à venir, puis de faciliter sa transmission à ses membres, dans le respect de l'éthique économique et environnementale.
Dénomination sociale est : SCI DAPE.
Siège social : SAINT-LOUP-D'ORDON (89330) , Lieu dit La Biblaiserie .
Durée : 99 années
Capital social : DEUX CENTS EUROS (200,00 EUR) .
Apports : numéraires uniquement
Parts librement cessibles quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Gérants : Monsieur Antonio GOMES DA SILVA et Madame Sophie PERRIGNON demeurant La Biblaiserie – SAINT LOUP D'ORDON (89330).
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au RCS de SENS.
Pour avis
Le notaire

AL23008110

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 avril 2023 à ESCOLIVES SAINTE CAMILLE (89), il a été constitué une société civile présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : HOLDING DOMAINE FAMILY
Forme : Société Civile
Capital : 1 000 euros
Siège social : 5, Chemin du Saulce - 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE
Objet : la prise d'intérêts et de participations dans toutes entreprises existantes ou à créer; soit seules, soit en associations, par tous moyens et sous toutes formes, la conservation, l'administration et la gestion des titres ainsi possédés ; la gestion d'un portefeuille de titres; la propriété, la gestion, l'administration et la disposition des biens immobiliers dont elle pourrait devenir propriétaire dans la suite, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement; et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS
Gérance : Mme Nicole ELLEBOODE épouse DELOINCE, demeurant : 5, Chemin du Saulce - 89290 ESCOLIVES SAINTE CAMILLE
Immatriculation : RCS AUXERRE
Agrément de cessions de parts soumis à l'assemblée générale extraordinaire
Pour avis

AL23008123

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 10/05/2023, il a été constitué un EURL au capital de 1.000 euros, dénommée « Optimus Flow » pour une durée de 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de SENS.
Siège Social : 49 Grande Rue de Thèmes 89410 CÉZY
Objet : -prestations de service, de conseil, d'accompagnement, de consulting et de formation en coaching, préparation mentale et développement personnel pour professionnels, entreprises, particuliers, sportifs, associations et institutions ;
- l'organisation de colloques, conférences ou toutes autres manifestations se rapportant à l'objet ci-dessus ;
Gérant : Monsieur Laurent CAHUZAT demeurant 49 Grande Rue de Thèmes 89410 CÉZY ;
Pour avis.

AL23008126

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/01/2023, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : TOUBAK
Objet social : Prestation de plomberie, conseils et autres prestations de services.
Siège social : 42 rue de l'Eglise 89100 Maillot.
Capital : 1000 euros
Durée : 99 ans
Président : M. KATUMUA KIANKULA Michel, demeurant 42 rue de l'Eglise 89100 Maillot
Immatriculation au RCS de Sens

AL23008127

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 27/04/2023, il a été constitué une SC
Dénomination :
GJ BRIENON
Siège Social : 23 BIS ROUTE DE JOIGNY 89210 BRIENON SUR ARMANCON
Capital : 500 €
Activités principales : ACQUIITION, PRISE A BAIL, LOCATION DE TOUT TERRAIN ET IMMEUBLE
Durée : 99 ans
Gérance : M. PENNETIER JOHAN 4 IMPASSE DE LA COLLINE 89320 VAUMORT
Cession de parts sociales : LIBRE
Immatriculation au RCS de SENS

AL23008140

ANNONCES LÉGALES

Vos annonces légales au meilleur prix

Publiez votre annonce en quelques clics et obtenez votre attestation immédiatement.

www.agribourgogne.fr

Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ Réussir Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ Réussir Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ Réussir Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ Réussir Lait — LAIT
☐ Réussir Porc — PORCS
☐ Réussir Volailles — VOLAILLES
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ Réussir Vigne — VIGNE

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

☐ + 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix
■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

ÉQUIPEMENT

// CUMA

Un poids économique indéniable

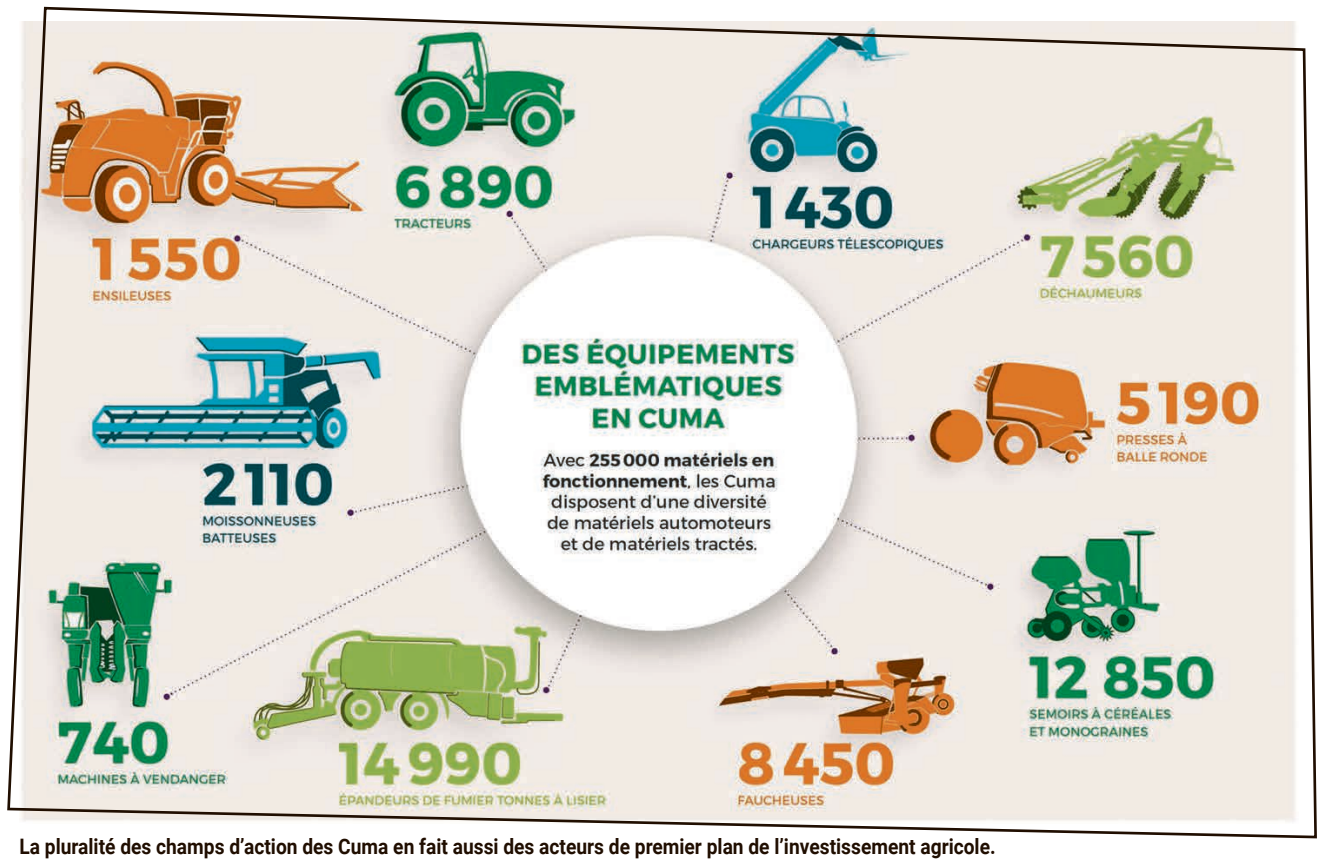
La Fédération nationale des Cuma fait le point sur l'activité de ces structures en présentant ses chiffres les plus récents, portants sur l'année 2021.

« La proportion d'exploitations ayant recours à une Cuma progresse, nos groupes embauchent davantage ». Cette affirmation, on la doit à Matthieu Goehry, président de la FN Cuma à l'occasion de la présentation des chiffres d'activité de ces structures. De fait, les Cuma ont le vent en poupe en France. On en dénombre aujourd'hui plus de 11 000 et, en Bourgogne-Franche-Comté, elles sont particulièrement présentes en Côte-d'Or et en Saône-et-Loire. Près d'un agriculteur français sur deux adhère à une Cuma, soit près de 200 000 adhérents à ce jour. En 2021, les Cuma employaient près de 5 500 salariés. En proportion ces structures consacrent 80 % de leur activité à des travaux de récolte, devant le travail du sol (75 %) et le transport et la manutention (70 %). À l'image de ce qui se passe globalement en agriculture, l'activité des Cuma prend aussi fortement en compte les impératifs environnementaux. Ainsi, 34 % des Cuma ont aujourd'hui une activité de désherbage mécanique ou alternatif et 13 % d'entre elles proposent des matériels de semis direct. Au total, les Cuma concentrent 255 000 matériels, du tracteur à la faucheuse en passant par les moissonneuses-batteuses ou les chargeurs télescopiques.

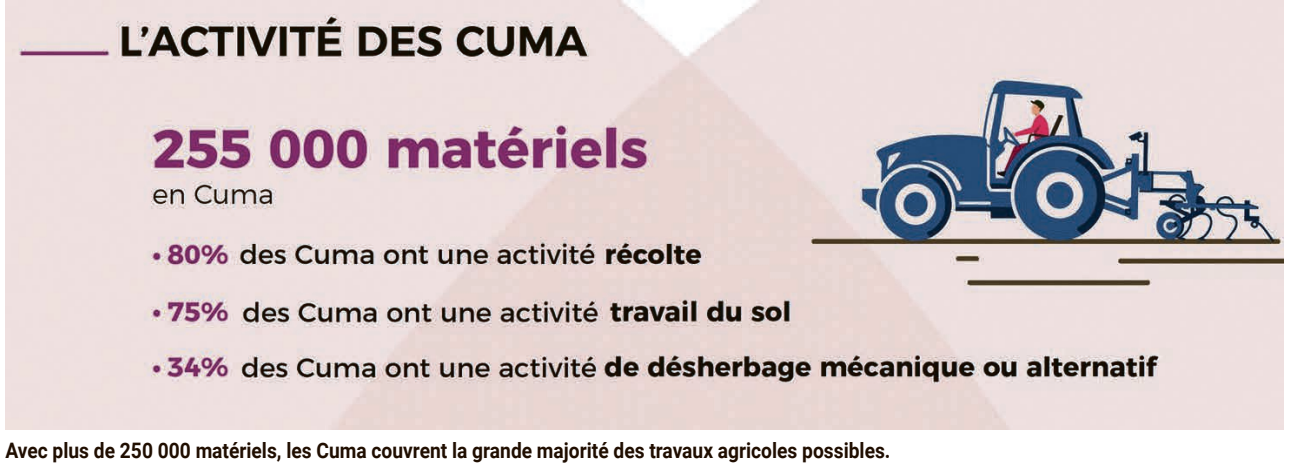
Chiffres d'affaires et investissements en hausse

Le poids économique de ces structures apparaît ainsi de manière flagrante. On le mesure aussi aux chiffres d'affaires qu'elles réalisent : les Cuma adhérentes à la fédération nationale ont réalisé en 2021 un chiffre d'affaires total de 670 millions d'euros. En 2015, il n'était que de 550 millions d'euros. Le chiffre d'affaires moyen par Cuma atteint 66 500 euros, en progression de 6 % sur deux ans. Cette puissance économique, elle se constate aussi si l'on considère les investissements réalisés par les Cuma. Elles investissent d'une manière régulière et croissante, ce qui constitue aussi, de leur point de vue, une justification de la pertinence de leur rôle. En 2021, le total de leurs investissements s'est donc monté à 522 millions d'euros, en progression de 5 % sur deux ans. 57 % des Cuma ont investi cette année-là et l'investissement moyen par Cuma a été de 92 000 euros. Entre 1990 et 2021, les investissements des Cuma ont progressé de 200 % alors que ceux, toutes catégories agricoles comprises, n'ont crû que de 125 % sur la même période. Toujours en 2021, ces investissements de Cuma ont porté, en premier lieu sur des matériels de récolte (3 590), devant les matériels de travail du sol (3 410) et ceux de transport et de manutention (1 810). 78 % des investissements de Cuma sont financés par l'emprunt, avec un montant moyen de 25 000 euros.

Berty Robert, avec communiqué



La pluralité des champs d'action des Cuma en fait aussi des acteurs de premier plan de l'investissement agricole.



Avec plus de 250 000 matériels, les Cuma couvrent la grande majorité des travaux agricoles possibles.

// GROUPAMA PRÉVENTION

Bien édifier les meules pour limiter le risque incendie

Réalisé par nombre d'agriculteurs, ce genre de stockage présente parfois des risques qui amènent à respecter quelques règles simples de sécurité. Sous la forme de questions/réponses, nous revenons sur les principales précautions à prendre pour réduire la gravité d'un éventuel incendie.

L'édification des meules est-elle une pratique réglementée ?

Il existe des arrêtés préfectoraux (ex : celui de l'Oise datant du 31 décembre 1979) qui régissent ce type de stockage. C'est pourquoi en cas de doute, il est nécessaire de vous rapprocher de votre préfecture pour en prendre connaissance.

À quelle organisation particulière doit-on veiller ?

Le volume d'une meule ne doit pas dépasser 1 500 m^3, un espace libre d'au moins 50 m sera maintenu entre chacune d'elles. Une portion de terrain autour de la meule sera déchaumée sur 10 mètres afin de limiter une propagation d'incendie. Aucune meule supérieure à 100 m^3 ne doit être réalisée à moins de 50 mètres d'une construction, d'une route nationale ou départementale ou aux abords d'une voie ferrée.

En cas d'édification d'une meule au bord d'une route, quelles précautions doit-on prendre ?

Ce sont les services compétents, tels que la DDT ou la DIR, qui exigent une distance minimale d'éloignement de 10 mètres pour éviter toute dégradation de la chaussée en cas d'incendie.

En cas de sinistre, quelles conséquences en termes d'assurance et de responsabilités ?

Attention, votre responsabilité pénale peut être engagée en cas de non-respect des règles énoncées ci-dessus.

De plus, en cas d'incendie, des dommages peuvent être occasionnés à la voirie. L'exploitant et/ou son assureur sont alors tenus d'indemniser la collectivité gestionnaire de la chaussée ; la remise en état des voies de circulation pouvant atteindre des sommes importantes.

Il est nécessaire de déclarer tout stockage de paille ou foin à votre assureur.

Lors de l'édification de meules avec des engins agricoles, il serait judicieux de disposer d'un moyen d'extinction à eau, à proximité du chantier.

Enfin durant toute cette période, entre le stockage et le départ de la paille, il est recommandé d'effectuer des passages fréquents afin de surveiller le site de stockage.

D'après communiqué



Réussir SA

Lors de l'édification de meules avec des engins agricoles, prévoir un moyen d'extinction à proximité du chantier.

LOISIRS

// COCOLODGE

Une solution clé en main pour l'agritourisme

Lancée l'an dernier, l'entreprise Cocolodge, derrière laquelle se cache Coralie Tricart, propose aux agriculteurs des « tiny houses » et cabanes clé en main à installer chez eux pour développer facilement une activité d'agritourisme.



Cocolodge

Coralie Tricart propose des cabanes équipées d'un toit ouvrant. Une immersion totale dans la nature.

Si l'agritourisme connaît un certain succès en France, notamment depuis la crise sanitaire, il est des agriculteurs qui n'osent pas se lancer. Pas de temps à y consacrer, pas la place, pas de lieux adaptés, pas les fonds…

Face à cette situation, Coralie Tricart, 28 ans, a peut-être trouvé la solution : des logements clé en main à poser dans sa propriété.

Pas besoin de partir loin pour voyager

Originaire du Nord, Coralie Tricart commence ses études à Lille avant de partir en école de commerce à Toulouse. Elle remonte ensuite à Paris, où elle travaille d'abord dans une start-up en tant que cheffe de projet, puis dans une autre start-up, où, cette fois, elle aide des agriculteurs à financer leurs projets via des opérations de financements participatifs.

« C'est là que l'idée a commencer à germer dans ma tête. Familialement, je ne viens pas du monde agricole, donc c'est vraiment ce travail qui m'a sensibilisée à ces questions d'investissements et de diversification », raconte la jeune femme. Coralie Tricart constate que l'agritourisme est en plein essor, mais que certains agriculteurs émettent des réserves pour se lancer. Elle observe également que ce sont des amoureux de leur territoire et qu'ils ont beaucoup à transmettre. *« Il y a aussi eu des copains qui me racontaient leurs voyages à l'autre bout du monde. Je me souviens notamment d'un qui m'a expliqué qu'il était parti dans les pays du nord de l'Europe voir des phoques… Mais des phoques, moi je sais qu'il y en a dans la baie de Somme ! »*

Le covid la fait cogiter et Coralie Tricart part en 2021 à la rencontre des agriculteurs avec cette idée de logements clé en main en tête, mais aussi avec l'envie de recueillir les attentes du terrain. Cocolodge était né.

Tiny houses et cabanes

« J'ai tout de suite eu l'idée de proposer des logements insolites et qui s'inscrivent dans du tourisme durable. J'ai eu un coup de cœur pour les tiny houses (comprenez des « mini-maisons ») », se souvient-elle.

Celles-ci font entre 15 et 20 m², avec une prise au sol de 10 m². Elles peuvent accueillir deux adultes et un enfant, possèdent une cuve d'eau (seule chose dont les agriculteurs ont la charge) et des panneaux solaires, ainsi qu'une cuisine. À l'intérieur, salle de bains, toilettes sèches, petite cuisine, une chambre en mezzanine et un canapé.

« Elles sont fabriquées par « La tiny française », à Lille, avec du bois français et des matériaux recyclés quand cela est possible. Par exemple, l'isolation est faite à partir de jeans et les meubles avec des bouchons de bouteilles. C'était quelque chose d'important pour moi d'aller au bout de cette démarche de tourisme plus responsable ». Pour plus de praticité, les tiny houses peuvent être facilement déplacées et ainsi s'adapter aux activités agricoles.

Coralie Tricart propose aussi des cabanes. Plus rustiques, *« juste l'espace pour un lit de deux places »* et un espace de rangement dessous, elles ont néanmoins le grand avantage d'avoir un toit ouvrant (fait avec des tables de ping-pong) et de grandes portes, permettant d'avoir l'impression d'être vraiment *« dans »* la nature (des toilettes sèches sont à côté). Elles sont fabriquées à Villeneuve-d'Ascq (59) par l'entreprise Hut'Op et sont démontables, là aussi pour s'adapter aux rotations des exploitants.

Concrètement, les agriculteurs ont le choix entre deux options : acheter le logement insolite ou pas. Dans les deux cas, l'agriculteur perçoit un pourcentage du prix de la nuitée : 40 % s'il est propriétaire et 19 % si non. De son côté, Coralie Tricart gère les réservations, la blanchisserie, le ménage, la gestion des clés… Bref, la conciergerie.

« Je suis toujours en discussion avec eux quant à leur emploi du temps. Au moment de l'installation, je viens sur place pour qu'on discute ensemble de(s) l'emplacement(s), de leur activité, etc. L'objectif est que cela s'intègre facilement dans leur quotidien », rassure la jeune femme.



Cocolodge

Coralie Tricart, 28 ans, propose aux agriculteurs des logements clé en main à poser dans sa propriété.

Le sens du partage

De leur côté, les agriculteurs doivent s'engager sur 12 mois minimum et sont invités (quand cela est possible) à proposer une activité à partager avec leurs hôtes. Visite d'exploitation, démonstration, atelier… Cette activité en plus, rémunérée à 100 % pour l'agriculteur, fait partie de l'expérience pour Coralie Tricart.

« Les agriculteurs ont beaucoup de choses à partager, des savoir-faire à communiquer… Avec cette solution clés en main, ils pourront avoir ce temps avec leurs hôtes », sourit Coralie Tricart. Pour elle, l'objectif est aussi *« d'offrir une possibilité de diversification facile aux agriculteurs et un moyen de créer du lien social avec le grand public. On a beaucoup à apprendre d'eux. Il y a tellement de choses qu'on ne sait pas : comment on produit du lait, on fabrique de la bière… »* Pour 2023, deux agriculteurs se sont déjà lancés dans l'aventure : Henri Haquin dans l'Oise (une tiny house et une cabane) et Stéphane Fautrat dans le Loiret (une tiny house). Mais Coralie Tricart a de l'ambition et espère voir pousser des petites maisons partout en France.

Églantine Puel

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES

MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR

ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Nièvre

• Samedi 20 mai

// Spectacle humour et chanson avec Pascal Fleury à Moulins-Engilbert

Pascal Fleury, humoriste et chanteur, propose un spectacle, samedi 20 mai, à la salle polyvalente de Moulins-Engilbert, dans la Nièvre, à partir de 20 heures. À travers ses personnages hauts en couleur, Pascal Fleury offre un regard à la fois tendre et plein de dérision sur la société d'aujourd'hui. Chansons, jeux de mots, gags, quiproquos s'enchaînent sans relâche dans ce spectacle provoquant bonne humeur et cascades de rire. Tarifs : gratuit pour les moins de 12 ans, 10 euros pour les 12-18 ans et 15 euros pour les adultes.

Réservations : 06 79 44 72 60

• Vendredi 26 mai

// Dédicace

Suite à la publication du livre de Bertrand Yvernault, « Le dentiste du Morvan » (De Borrée), l'auteur sera en dédicace le 26 mai à 18 h 30 à la librairie « Le Goûts des mots » à Château-Chinon (12 bd de la République). Pour rappel, l'ouvrage revient sur un fait divers mettant en lumière les pratiques d'un dentiste venu s'installer dans le Morvan. Au total, près de 150 plaintes avaient été déposées contre lui.

• Jusqu'au 29 mai

// Fête de la nature

Diverses animations sont organisées dans la Nièvre (Cosne, Nevers, Pouilly, etc.) dans le cadre de la Fête de la Nature qui se tient jusqu'au 29 mai. Entre balades, ateliers découverte, séances d'observation ou encore expositions (fourmis, vie du sol, etc.).

Retrouvez tous les rendez-vous sur : https://fetedelanature.com/selections-thematiques/fete-de-la-nature-en-bourgogne-franche-comte

• Samedi 3 juin

// Découverte

De 14 h à 17 h, le parc agricole et paysager du Château de Chevenon ouvre ses portes, à l'occasion de la réédition de l'ouvrage du CAUE « Paul de Lavenne, Comte de Choulot, paysagiste (1794-1864) ». Au programme, temps d'échanges sur les parcs agricoles et paysagers d'hier et d'aujourd'hui puis lecture contée du parc du château de Chevenon. Réservation conseillée.

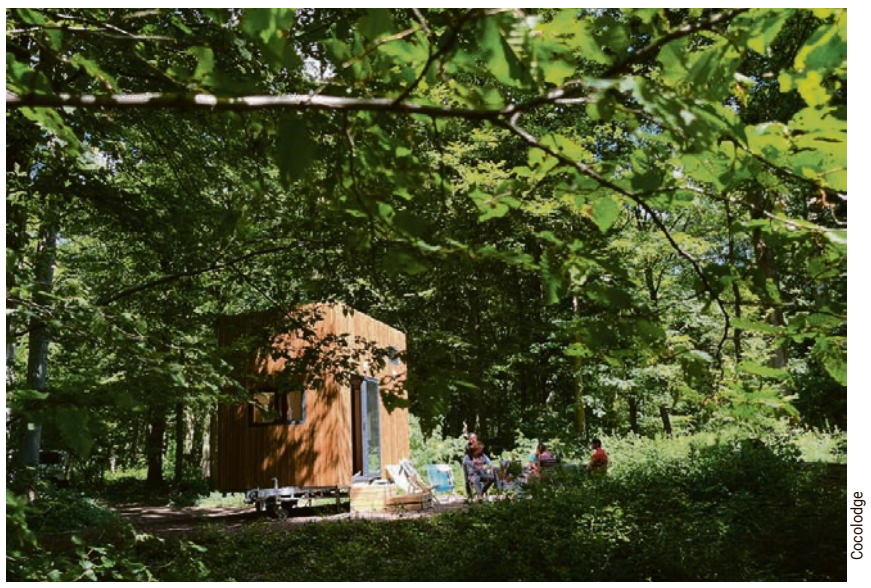
Renseignements et inscriptions : 03 86 71 66 90

Yonne

• Dimanche 28 mai

// Fleurs de vigne

De 11 h à 18 h, sur les quais de l'Yonne, à Auxerre. Fleurs de vigne est le festival des vins de Chablis et du Grand Auxerrois. Lors de cet événement, les producteurs du réseau Bienvenue à la Ferme proposeront leurs produits tout au long de la journée. Retrouvez toutes les informations sur le site fleursdevigne.fr.



Cocolodge

Les tiny houses peuvent être facilement déplacées et ainsi s'adapter aux activités agricoles.

// UN NOUVEAU PASTORALISME

Johan Nusbaumer et sa cabane mobile accompagnent la transhumance

Johan Nusbaumer est né et a grandi à Genève. D'origine jurassienne, il a travaillé dans l'ingénierie civile avant de se tourner vers son métier actuel : berger itinérant. Accompagné d'une roulotte construite en Saône-et-Loire, il nous raconte le parcours qu'il suit depuis 2014, d'abord sous une tente puis avec sa cabane mobile.



Installé dans le Beaujolais, le berger navigue avec son troupeau de moutons ente Bourgogne et Savoie.



Johan Nusbaumer et sa roulotte-tiny qui l'accompagne dans ses transhumances.

Avant sa reconversion, Johan Nusbaumer était dessinateur dans le génie civil du bâtiment à Genève et Besançon. C'est l'envie de retourner aux choses essentielles qui lui donne la motivation de quitter son mode de vie d'alors. L'agriculture résonnait en lui. *« Mon père m'a toujours sensibilisé à avoir des animaux et à faire des camps dans les bois »*, se souvient-il, *« j'avais envie d'un métier qui a un sens en lui-même »*. Les brebis arrivent par hasard : après sa démission, Johan fait du woofing (il offre sa force de travail au sein d'une ferme en échange du gîte et du couvert) et des stages sur des exploitations. Il passe du temps dans le Jura avec un troupeau de brebis transhumant qu'il suit pendant un hiver à la belle étoile sous la tente, *« ça m'a donné l'amour des brebis »*. Il s'investit dans ce domaine en tant que stagiaire puis salarié dans une ferme avec un troupeau de 1 800 mères.



Voilà maintenant presque dix ans que ce Suisse natif de Genève s'est reconverti dans l'élevage ovin.

De la tente à la roulotte-tiny

En 2014, Johan s'installe dans le Beaujolais grâce à des relations familiales du coin. Avec seulement ses 100 mères comme propriété, il était totalement en itinérance avec son troupeau, sa tente, ses chiens et son matériel. Il pâturait sur une zone protégée, gérée par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) Rhône-Alpes et un autre organisme : les landes sommitales du Beaujolais. De ce fait, des visites, contrôles, aménagements prenaient place avec les gestionnaires du site. Lors d'une visite officielle, il y a environ cinq ans, les acteurs ont décidé de lui garantir un logement décent. Pour cela, au départ, il a eu l'idée d'une cabane de berger fixe. Cependant, étant sur une réserve naturelle, il était compliqué d'avoir une autorisation pour ce genre de construction dans ce milieu protégé. Est donc venue l'idée d'un habitat mobile, qui, en plus, correspond à l'esprit du troupeau. Plusieurs échanges ont eu lieu avec les acteurs et Johan sur ses besoins et ceux des animaux ainsi que sur l'aménagement pour permettre à la roulotte d'être mobile. Ne touchant pas le sol, une fois qu'elle est déplacée, la nature reste protégée et inchangée. En Saône-et-Loire, le fabricant de roulottes Manu Chavance, installé à La Vineuse-sur-Frégande, près de Cluny, s'est occupé de la construction : le terme « tiny house », à l'époque n'était pas répandu comme aujourd'hui. Ce fut donc une construction ayant l'aspect d'une roulotte mais posée sur un châssis de tiny, la rendant plus maniable. Pour Johan, cette habitation, c'est *« le Graal. C'est confortable comme une maison, aménagé et fonctionnel, et le matériel utilisé est sain »*.

Quelle utilisation avec le troupeau ?

À l'aide de son tracteur, Johan emporte son habitation sur le secteur à pâturer. Il installe ses affaires et fait ensuite suivre le troupeau, parfois, c'est le chemin inverse qu'il fait. Aujourd'hui, sa situation a bien changé par rapport à ses débuts d'itinérant. Il a commencé son installation avec très peu de moyens, mais maintenant il loue une maison dans le Beaujolais, avec sa roulotte sur le terrain. Avoir un point fixe est plus facile à concilier avec une vie de famille et du matériel de plus en plus important. Sa roulotte le suit lorsqu'il va sur les sommitales ou lorsqu'il va pâturer sur un endroit trop éloigné de chez lui. À présent, de mi-juin à mi-octobre, Johan pâture en Savoie où il dispose cette fois-ci une cabane de berger fixe. De mi-octobre à mi-novembre, il est sur les hauteurs et redescend dans les alentours de Beaujeu, entre Mâcon et Villefranche-sur-Saône, pour l'agnelage. Ses bêtes pâturent dans les prés, vignes, zones abandonnées jusqu'à fin février. Et puis, dès début mars, il remonte sur les crêtes jusqu'à la montagne savoyarde.



Opérant en partie sur des zones naturelles protégées, Johan Nusbaumer a trouvé dans l'habitat mobile l'outil idéal pour l'accompagner dans ses transhumances.

Clara Desmontes